



Avis annuel

2017

Monde du partage
ou partage du monde ?

12 avril 2017

Sommaire

Partie 1 : conjoncture	6
Introduction : entre mutations et risques, ne pas injurier l'avenir	6
Etats-Unis : le réveil des « animal spirits »	9
Japon : éviter la fossilisation !.....	11
Chine : Le Yin (la transition) et le Yang (la dette), les équilibres fragiles.....	13
Russie : Petroltroika	15
Royaume-Uni : Anarchy in the UK ?.....	17
Zone euro : la reprise est de rigueur dans l'Euroland	19
Allemagne : Willkommen Wachstum !.....	25
Belgique : la chope à moitié pleine	27
France : l'inversion des courbes, c'est maintenant (bis) !.....	29
Luxembourg : Alles an der Rei ?!.....	31
Partie 2 thématique : vous avez dit « partage » ?	38
Aperçu de plateformes de partage présentes au Luxembourg.....	41
Mais est-ce que l'on partage au Luxembourg ?.....	44
Luxembourg prêt pour le partage ?.....	50
Regard sur des « piliers » de l'économie du partage dans leur contexte luxembourgeois.....	55
Synthèse des recommandations	80
Conclusion.....	81
Annexe 1. Sources des données de cadrage pays de la partie conjoncture	82

Liste des graphiques

Graphique 1 : Taux de participation au marché du travail aux Etats-Unis	9
Graphique 2 : Indice de dépenses de consommation des ménages japonais (2015 = 100)	12
Graphique 3 : Exportations japonaises de biens (milliards de yens).....	12
Graphique 4 : Taux d'ouverture de l'économie chinoise ((Exportations + importations de marchandises)/2) / PIB	13
Graphique 5 : Ratio dettes/fonds propres des entreprises publiques et privées chinoises, en %	13
Graphique 6 : Taux de change dollar / rouble.....	15
Graphique 7 : Inflation en Russie (évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation, en %).....	15
Graphique 8 : Evolution du PIB dans les BRICS (prix constants, 2001=100)	16
Graphique 9 : Taux de change £/€.....	17
Graphique 10 : Inflation au Royaume-Uni	17
Graphique 11 : PIB de la zone euro.....	19
Graphique 12 : Croissance du PIB de la zone euro.....	19
Graphique 13 : Prix du pétrole (Brent, spot).....	20
Graphique 14 : Investissement total dans les économies avancées	20
Graphique 15 : Evolutions cumulées du PIB et de l'emploi dans les pays de la zone euros, entre 2012 et 2016.....	21
Graphique 16 : Prêts non-performants par rapport au total des prêts (%).....	23
Graphique 17 : Marges et investissement en % de la VA des sociétés en Belgique.....	27
Graphique 18 : Croissance annuelle moyenne de la Belgique (%)	27
Graphique 19 : Croissance française.....	29
Graphique 20 : Evolution annuelle (en milliers) de l'emploi salarié marchand en France	30
Graphique 21 : Evolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi en France (en milliers)	30
Graphique 22 : Taux de croissance du PIB luxembourgeois (prix constants).....	31
Graphique 23 : Evolution annuelle de l'emploi salarié au Luxembourg (%)	32
Graphique 24 : Evolution de l'emploi salarié 2016/2015 au Luxembourg (%).....	32
Graphique 25 : Répartition des demandeurs d'emploi inscrits selon l'âge au Luxembourg (moyennes annuelles).....	33
Graphique 26 : Solde budgétaire public du Luxembourg (en % du PIB).....	33
Graphique 27 : Dette publique du Luxembourg (en % du PIB).....	33
Graphique 28 : Evolution des parts de marché de la location P2P et B2C dans le temps à l'aune du « déclin » de la propriété	45
Graphique 29 : Le Luxembourg dans le Digital Economy and Society Index.....	46
Graphique 30 : Evolution de la population urbaine vs. évolution de la population totale dans les Etats de l'UE	47
Graphique 31 : Part de salariés atypiques dans l'emploi total (15/64 ans, 2014).....	48
Graphique 32 : Aperçu de l'évolution des revenus médians en SPA	49
Graphique 33 : La consommation individuelle effective (CIE) par habitant en 2015 (en SPA), un indicateur du niveau de bien-être matériel des ménages (UE = base 100)	49
Graphique 34 : Regard non comptable sur le travail au noir	56
Graphique 35 : Evolution du secteur hôtelier au Luxembourg (nombre de chambres et d'établissements).....	60
Graphique 36 : Des indicateurs au vert	60
Graphique 37 : Répartition de l'offre Airbnb au Luxembourg par tranche tarifaire.....	61
Graphique 38 : « A quelle fréquence prenez-vous le taxi au Luxembourg? »	65
Graphique 39 : Evolution annuelle moyenne (2011-2015) du prix des taxis par rapport aux principaux indicateurs....	65
Graphique 40 : Pratiques de partage automobile des résidents de la ville de Luxembourg	69
Graphique 41 : Répartition des projets et montants engagés par catégorie de financement participatif.....	74

Liste des encadrés

Encadré 1 : Des excès dans les excédents ?	23
Encadré 2 : Excédents : "Alles Klar, Herr Kommissar ?"	26
Encadré 3 : Des réformes en faveur de la compétitivité-coût	28
Encadré 4 : Réforme fiscale, je crie ton nom	32
Encadré 5 : Les arbres pousseront-ils jusqu'au ciel ?	35
Encadré 6 : Sociale, solidaire, circulaire : ça tourne !	43
Encadré 7 : Une percée encore timide	44
Encadré 8 : Quels niveaux et modes de régulation privilégier pour encadrer le partage ?	51
Encadré 9 : Avoir le beurre et l'argent d'Uber ?	66

Partie 1 : conjoncture

Introduction : entre mutations et risques, ne pas injurier l'avenir

Dix ans après, la performance mondiale en matière de croissance reste en deçà du rythme moyen qu'elle tenait avant la crise de 2008¹. Pour 2016, le FMI l'estime à +3,1% et l'OCDE à +3,0%, soit une évolution très légèrement inférieure à celle de 2015, mais qui devrait accélérer cette année (+3,4% selon le FMI et +3,3% d'après l'OCDE²). Signe encourageant dans cette **modeste reprise**, les deux Organisations n'ont pas révisé à la baisse leurs estimations entre leurs deux derniers bulletins. Par ailleurs, il semblerait que le **spectre de la déflation** se soit éloigné, renchérissement du pétrole aidant.

Mais les mises en garde et les motifs d'incertitude ne manquent pas. L'OCDE se demande si la reprise ne pourrait pas finir par **dérailer de sa trajectoire** encourageante, notamment sous l'effet d'une déconnexion entre les valorisations des marchés financiers et les perspectives de l'économie réelle et à cause d'un accroissement des divergences entre les taux d'intérêt des grands blocs économiques qui pourrait accroître la volatilité des changes. Le FMI juge de son côté que « **l'adoption de politiques de repli sur soi et de mesures protectionnistes** » pourrait peser négativement sur la productivité et les revenus à moyen terme et provoquer des remous sur les marchés financiers à court terme.

La **croissance américaine** pourrait accélérer cette année (+2,4%, contre +1,6% en 2016, selon l'OCDE), la forte hausse des marchés financiers a été un bon indicateur de l'enthousiasme post électoral, mais des incertitudes demeurent à la fois sur la capacité de la nouvelle administration à mettre en œuvre ses projets³ et sur leurs effets à moyen terme sur l'économie, la cohésion sociale et les finances publiques. Dans un contexte de « réchauffement économique » (amélioration sur le marché de l'emploi, inflation), la Fed poursuit quant à elle la normalisation progressive de la politique monétaire.

Au **Japon**, aucun rebond franc et massif de l'économie n'est observé, en dépit de la volonté politique affichée par le gouvernement nippon depuis maintenant plusieurs années (lancement des « abenomics » en 2012⁴). En 2016, la croissance est restée anémique (+0,9%) et l'inflation négative. La relance de la consommation, la hausse des salaires, l'adaptation au vieillissement de la population et la dette publique restent des enjeux centraux pour le pays.

Bien qu'elles ne forment pas un groupe homogène du point de vue des spécificités socio-économiques et des défis auxquels elles sont confrontées, les **économies émergentes**, considérés globalement, peinent à retrouver leur croissance « d'antan », malgré un regain d'optimisme pour 2017⁵. La **Russie** et le **Brésil** sont actuellement en récession et fondent de nombreux espoirs sur une hausse des prix énergétiques et des matières premières, dont ils restent éminemment dépendants. La **Chine** poursuit son « recalibrage économique » (hausse de la contribution de la demande intérieure et baisse de celle du commerce extérieur à sa croissance économique). En favorisant le crédit pour tenter de remplir ses objectifs de croissance, elle a pris le risque de l'envolée de la dette des entreprises (notamment publiques) et cherche à consolider ses outils de régulation financière. Les **transitions économiques** sont

¹ Selon l'OCDE, le taux annuel moyen de croissance mondial était proche de 4% entre 1987 et 2007.

² Prévisions de janvier 2017 pour le FMI et de mars 2017 pour l'OCDE.

³ Sur le plan économique, elle a annoncé qu'elle souhaitait réinterroger l'opportunité de la régulation financière mise en place depuis 2010, envisager la mise en place une taxe d'ajustement aux frontières tout en remettant en cause un certain nombre d'accords commerciaux multilatéraux, lancer un certain nombre de grands investissements publics et faciliter l'exploitation des ressources fossiles « non conventionnelles ».

⁴ Voir infra (p 11).

vraisemblablement plus disparates, longues, complexes, hétérogènes et risquées qu'espéré à l'aube des années 2000, quand le concept de BRIC suscitait encore beaucoup d'enthousiasme.

Sur le Vieux Continent, la reprise de la **zone euro** se confirme avec une croissance (+1,7% en 2016) qui devrait se maintenir cette année (+1,6%) et en 2018 (+1,8%). Certaines de ses « faiblesses récurrentes » et défis structurels (investissement public et privé bas malgré le « plan Juncker », hétérogénéité économique entre pays, vieillissement de la population, excédents commerciaux significatifs d'un côté, déficits récurrents de l'autre), des risques et incertitudes extérieurs (changement de politique commerciale, fiscale et monétaire aux Etats-Unis, remontée des prix du pétrole, négociations du « Brexit », risques géopolitiques) mais aussi internes (gestion de la crise grecque, risque bancaire dans certains pays, élections), pourraient néanmoins remettre en cause ces prévisions.

A l'heure où l'**Union européenne en tant que projet politique**, voire en tant que **marché unique** est secouée, où des négociations énergivores et chronophages s'ouvrent avec le Royaume-Uni, où semble se dessiner une nouvelle vision américaine, un nouveau « consensus de Bruxelles » (et à plusieurs vitesses ?) est à construire. Les Etats membres désireux d'avancer devront muscler le livre blanc présenté par le Président de la Commission européenne au mois de mars.

Alles an der Rei ?! Comparativement à ses voisins, la croissance du **Luxembourg** demeure élevée (+4,2% en 2016), l'emploi continue de croître rapidement et le chômage confirme son léger repli. Ses indicateurs macroéconomiques dessinent un pays qui se porte bien. **Mais les arbres pourront-ils y pousser jusqu'au ciel ?** Les réflexions prospectives se multiplient (troisième révolution industrielle, croissance qualitative, Luxembourg à un million d'habitants, travail et protection sociale du futur, aménagement du territoire, etc.). Elles doivent maintenant déboucher sur des projets concrets, dans le cadre de stratégies claires et partagées, en phase avec celle de la « diversification économique ».

Les responsables politiques et socio-économiques devront suivre de très près les évolutions des règles fiscales internationales (BEPS, ACCIS, etc.), les conditions du Brexit, la mise en œuvre de certaines réformes (régimes d'aides à la RDI, réforme fiscale, des finances communales, de l'assurance dépendance, etc.), la montée en puissance d'outils nouveaux et/ou stratégiques (House of fintech / entrepreneurship, Université, clusters, centres de recherche publics, etc.), la disponibilité de main-d'œuvre et l'attractivité du pays (« *let's make it happen* »), la qualité du dialogue social (notamment avec une anticipation des mutations économiques et digitales et des tournants pour son système de protection sociale) et les projets de coopération transfrontalière à l'occasion de la présidence du Sommet de la Grande Région. Tout un programme !

Avancer dans le brouillard

Le portrait de la conjoncture mondiale serait incomplet sans des éléments d'ordre plus « politique », comme les déséquilibres géopolitiques, la gestion des déplacements de populations, la lutte contre le terrorisme, qui ne simplifient pas l'adaptation sereine au changement. Car en effet, de nouvelles « donnes », complexes à aborder, semblent redessiner le « village global » dans lequel chacun, Luxembourg compris, devra trouver sa place. On peut citer, de manière non exhaustive, plusieurs grandes tendances à suivre :

⁵ En 2017, le FMI prévoit une croissance des pays émergents et en développement de 4,5% contre 4,1% en 2015 et 2016.

- la remise en cause du libre-échange y compris au sein du G20⁶(rejets de nouveaux traités et remise en cause d'accords multilatéraux) et le possible déclin d'un cycle de globalisation des chaînes de valeurs mondiales ;
- le vieillissement de la population des économies avancées (et en Chine), d'une part, et la forte croissance démographique de certains pays en développement de l'autre ;
- le maintien d'un niveau très élevé de certaines dettes publiques et d'investissements chroniquement faibles dans plusieurs zones développées ;
- la croissance « multiforme » des inégalités (entre les « entreprises superstar » innovantes et celles qui s'éloignent de la frontière technologique, entre les salariés de ces deux types d'entreprises, entre les ménages, entre les pays, entre les régions) ;
- la faiblesse « mystérieuse » de gains de productivité, en particulier dans les pays de l'OCDE ;
- la lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation à ses effets ;
- la consolidation de « l'acquis » technologique des pays émergents, notamment asiatiques ;
- l'accès de plus en plus libre et instantané à la connaissance, à l'innovation ;
- l'annonce de multiples « disruptions » (économie du partage, robotisation, intelligence artificielle).

A toutes fins utiles, l'**économie du partage** dont les évolutions sont scrupuleusement examinées au niveau mondial en général, européen en particulier, fera l'objet d'une seconde partie thématique du présent Avis annuel, le cas du Luxembourg étant particulièrement passé au crible...

⁶ Voir : <https://www.lesechos.fr/monde/europe/0211891827624-le-g20-sous-le-choc-apres-le-blocage-des-etats-unis-sur-le-libre-echange-2073452.php#xtor=CS1-25>.

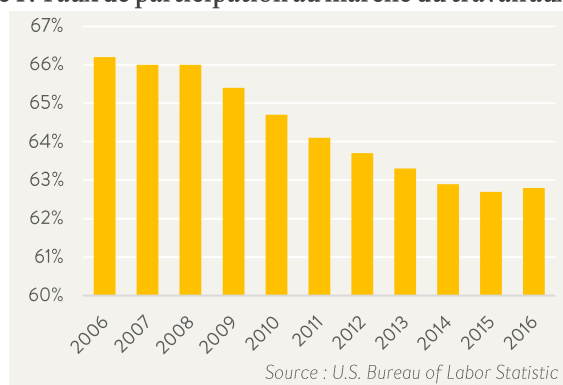
Etats-Unis : le réveil des « animal spirits »⁷

Si tous les bulletins économiques publiés depuis l'élection américaine mettent en garde face au risque lié aux nombreuses incertitudes politiques, divers indicateurs montrent une accélération de l'activité. En effet, plusieurs annonces (dont les contours restent à préciser) intervenant dans un contexte de reprise (croissance de 1,6% en 2016, 2,2% en moyenne entre 2010 et 2015), pourraient avoir réveillé les « animal spirits » : en témoigne notamment la hausse des cours boursiers.

Sans spéculer sur de probables bouleversements sociétaux, une nouvelle donne de politique économique, avec des implications probables bien au-delà des frontières, pourraient se profiler dans trois domaines-clés : le commerce international, la (dé)régulation financière et la politique fiscale et budgétaire.

La croissance pour 2016 a été de 1,6% (2,3% sont attendus en 2017), l'inflation est en hausse (+2,5% entre janvier 2016 et 2017⁸, contre +1% un an plus tôt), l'emploi augmente (hausse de l'emploi total de +1,6% entre février 2016 et 2017), le chômage reste à un niveau bas (4,7% en février 2017, soit -0,2 point en un an). Après une décennie de baisse, la participation de la population en âge de travailler au marché du travail ne s'érode plus (voir graphique 1). Sans que l'on puisse parler d'emballlement, la situation de « réchauffement » a poussé, comme annoncé, la Fed à augmenter son taux directeur en décembre 2016, puis en mars (de 0,75% à 1%) et à annoncer deux probables hausses supplémentaires cette année. La balance commerciale reste déficitaire (-499 milliards de dollars en 2016, contre -522 en 2015, pour les biens et les services), la hausse du dollar⁹ face à un panier composé des devises de ses partenaires commerciaux (+4,7% en 2016) pesant sur les exportations (qui ont baissé de 1,9%).

Graphique 1 : Taux de participation au marché du travail aux Etats-Unis



Trois nouvelle(s) donne(s) ?

1/ Entre « new deals » commerciaux et la « taxe d'ajustement frontalier », le Président Donald Trump porte un discours de remise en cause des principaux accords multilatéraux dans lesquels les Etats-Unis sont impliqués (ou en négociation)¹⁰. Aux accords basés sur des règles régies par l'OMC, il a annoncé vouloir substituer une série de « deals » (bilatéraux) basés sur des rapports de force plus favorables aux Etats-Unis ; une vision difficilement compatible avec l'idée, à la base de l'existence-même des

⁷ Terme employé par John Maynard Keynes, régulièrement interprété comme une description de la tentation humaine de prendre des risques, y compris dans un contexte très incertain.

⁸ Données inflation, emploi, chômage: U.S. Bureau of Labor Statistics, voir : <https://fred.stlouisfed.org/>.

⁹ Trade Weighted U.S. Dollar Index, Broad, voir : <https://fred.stlouisfed.org/series/TWEXB>.

¹⁰ Le traité Transpacifique (TPP), l'ALENA, le traité transatlantique (TTIP) ont été au cœur de plusieurs discours.

échanges, que chaque partie prenante au commerce mondial est censée en tirer profit. Par ailleurs, il a affiché la volonté de mettre en place une **taxe d'ajustement frontalier**, sur le cash-flow (assimilable à une forme de TVA) que les entreprises pourraient déduire à l'export et dont elles devraient s'acquitter à l'import. Au-delà de la question de la compatibilité d'un tel dispositif avec les règles de l'OMC, la hausse de la fiscalité sur les importations de biens intermédiaires pourrait renchérir les coûts de production, ralentir les chaînes de production et provoquer des mesures réciproques chez les partenaires commerciaux des Etats-Unis.

2/ La fin du « momentum réglementaire » dans la finance ? Les marchés boursiers américains ont « bien accueilli » la nouvelle administration, mais le **risque financier** pourrait se renforcer. Accusé de restreindre le crédit, le **Dodd Franck Act**, voté suite à la crise de 2008, qui contient plusieurs centaines de mesures comme la modification et le renforcement des agences de réglementation et de surveillance, les modalités de faillite des banques, la prohibition des opérations de marché pour compte propre, la protection du consommateur (etc.)¹¹, pourrait être « détricoté ». Par ailleurs, dans un courrier datant du 31 janvier 2017, le vice-président de la commission des services financiers au Sénat s'est étonné de la poursuite de la participation de **Janet Yellen**, présidente de la Fed, aux discussions sur la régulation financière avec les partenaires internationaux¹².

3/ Baisse de la fiscalité et grands travaux. Les modalités de la « révolution fiscale » annoncée par (le candidat) M. Trump restent à être précisées prochainement à l'occasion du débat législatif, complexe, mais les grands principes ont été présentés. Concernant les entreprises, le projet reposerait sur **une forte baisse du taux d'imposition facial** (de 35% à 15% annoncés lors de la campagne) couplé à un élargissement de l'assiette (via la suppression de « niches », à l'exception de celles concernant la R&D). Il prévoit également une stratégie de **rapatriement des capitaux** en abaissant à 10% les taxes sur les bénéficiaires actuellement « stockés » à l'étranger et évalués à 2.500 milliards de dollars (une mesure susceptible de concerner le Luxembourg). Pour les ménages, le **nombre de tranches d'imposition** passerait de 7 à 3 (tranche maximale abaissée à 33%). *Last but not least*, ces allègements fiscaux devraient être couplés à une **vaste politique de relance** par l'investissement. Les modalités de financement de ces mesures comme leur coût pour les finances publiques (dans un contexte de dette déjà très élevée) ne sont pas connus à ce stade.

Chiffres clés des Etats-Unis		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)		Dernières estimations et prévisions	
Part du PIB mondial	24,3%	+1,4%	par an (PIB réel) (2015)	Croissance 2016	+1,6%
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	52 704	+0,6%	par an (2015)	Croissance 2017 (p)	+2,3%
Population totale	321 418 820	+0,8%	par an (2015)	Croissance 2018 (p)	+2,2%
Emploi total	151 436 000	+0,5%	par an (2015)	Inflation 2016	+1,3%
Taux de chômage	4,9%	+0,3pp	en 10 ans (2016)	Inflation 2017 (p)	+2,4%
Endettement public %PIB	105,2%	+40pp	en 10 ans (2015)		
Balance courante (% du PIB)	-2,6%	+3,1pp	en 10 ans (2015)		

Sources : voir Annexe 1

¹¹ Pour lire le texte complet (848 pages), voir : <https://www.sec.gov/about/laws/wallstreetreform-cpa.pdf>.

¹² Extrait de la missive : « En dépit du message clair de Donald Trump (...), il apparaît que la Fed continue de négocier des standards internationaux pour réguler les institutions financières avec des bureaucrates internationaux dans des pays étrangers, sans transparence, sans en rendre compte, et sans en avoir l'autorité ».

Japon: éviter la fossilisation !

Avec une politique monétaire toujours accommodante, un « énième » plan de relance budgétaire, des résultats tangibles des « Abenomics¹³ » se font attendre. En 2016, la croissance est restée modeste (+0,9%), mais elle a été revue à la hausse sur la période 2013-2015 à la faveur d'une révision méthodologique¹⁴ et a été positive au cours des 4 derniers trimestres. Les prix ont poursuivi leur baisse (-0,1%), mais, motif d'espoir, l'inflation a fait son retour en janvier 2017 (+0,1%). Le pays fait toujours face à d'importants défis : la facture de l'accident de Fukushima s'alourdit, un nouveau séisme a mis à mal le pays en avril 2016, la démographie lui est toujours défavorable, les inégalités et la pauvreté se renforcent, le traité transpacifique dérive dans des eaux internationales agitées.

La BoJ¹⁵ « fait le JoB ». Après la « bombe » des taux négatifs de 2016, elle poursuit ses annonces « historiques ». Le 21 septembre, le Gouverneur Harukido Kuroda a évoqué la poursuite de la hausse de la masse monétaire avec pour objectif d'« excéder » la cible des 2% d'inflation et l'introduction inédite¹⁶ d'une cible de rendement, et non de quantité, des titres publics japonais à 10 ans. Il souhaite ainsi renforcer la crédibilité de son programme accommodant.

Appel(s) à la consommation

En mai 2016, le premier Ministre Shinzo Abe a annoncé le report de la hausse de la TVA prévue pour avril 2017¹⁷. En août, il a présenté un plan de relance comprenant des dépenses « nouvelles » pour 7.500 milliards de yens (ou 66 milliards d'euros, soit 1,4% du PIB) sur 2 ans. Il comprend – pêle-mêle – des investissements en infrastructures, des aides à la reconstruction (suite au séisme d'avril), des allocations aux personnes défavorisées (versement de 15.000 Yens (130€) à 22 millions de Japonais), des services à destination des personnes âgées et de la petite enfance.

Mais la consommation peine à repartir sous l'effet notamment de hausses salariales jugées trop modérées¹⁸ étant donné le contexte de « plein emploi » (3,1% de chômage). Pour tenter de relancer la consommation, le ministère de l'économie a lancé les « Premium Fridays ». Il s'agit à la fois d'une invitation aux distributeurs à mettre en place des promotions (les derniers vendredis du mois) sur des produits de qualité supérieure et aux employeurs à « libérer » du temps à leurs salariés (surmenés ?). Par ailleurs, Shinzo Abe a récemment annoncé qu'il envisageait un plafonnement des heures de travail supplémentaires.

Bien que les exportations japonaises soient reparties à la hausse au 4^{ème} trimestre, le bilan reste globalement négatif pour 2016 (-7% par rapport à 2015). En outre, l'annonce d'un abandon par le Président Trump de l'accord transpacifique (qui figurait au cœur des mesures de la « revitalisation du Japon » de Shinzo Abe¹⁹) ajoute de l'incertitude avec une probable (re)négociation bilatérale avec les

¹³ Le terme désigne la politique du Premier Ministre Shinzo Abe mêlant politique monétaire accommodante, relance budgétaire et réformes structurelles afin de lutter contre la déflation et de rétablir la croissance.

¹⁴ +1,2% au lieu de +0,6% en moyenne sur la période 2013-2015. Le passage du système des comptes nationaux de 1993 à celui de 2008 a notamment eu comme effet une hausse (rétrospective) des investissements privés (non résidentiels) résultant d'un changement de mesure des dépenses de R&D.

¹⁵ Bank of Japan, la banque centrale du Japon.

¹⁶ Le seul précédent remonte à une mesure similaire prise par la Fed pendant la seconde guerre mondiale.

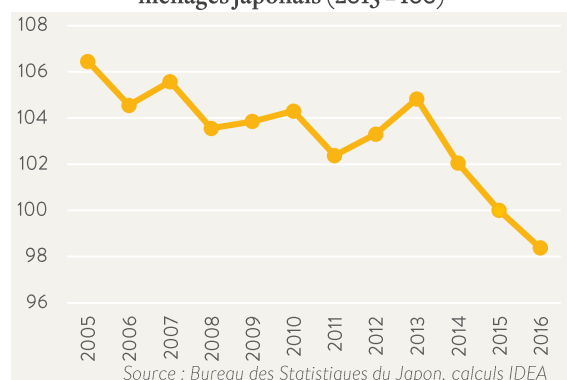
¹⁷ La TVA aurait dû passer de 8% à 10% et rapporter 4.400 milliards de yens annuels supplémentaires.

¹⁸ Au printemps 2016, la hausse des salaires de 2% dans les grands groupes, réclamée par le gouvernement, a été jugée insuffisante par ce dernier.

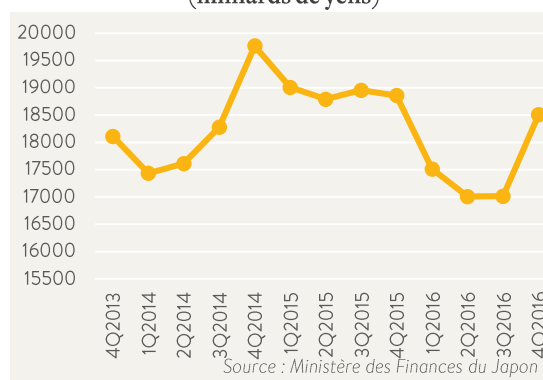
¹⁹ Présentée en septembre 2016, dans laquelle on trouve notamment une « quatrième révolution industrielle », voir [document du gouvernement japonais](#) (en anglais).

Etats-Unis (son premier client avec 20% des exportations) et pourrait renforcer le rôle régional de la Chine, qui était exclue du projet d'accord.

Graphique 2 : Indice de dépenses de consommation des ménages japonais (2015 = 100)



Graphique 3 : Exportations japonaises de biens (milliards de yens)



Un plein emploi en trompe l'œil.

La situation de plein emploi masque une réalité plus précaire avec une proportion croissante d'emplois « non réguliers²⁰ » qui atteint 40% de l'emploi total, ainsi qu'un taux de pauvreté qui dépasse 16%²¹. Par ailleurs, selon l'UNICEF²², le Japon figure au 34^{ème} rang sur 41 « pays riches » pour les **écarts de revenus** relatifs entre les enfants les plus pauvres et ceux de familles aux revenus moyens (60,2%). Le ratio de **dépendance** des personnes âgées est, de très loin, le plus important de l'OCDE²³. D'après l'Organisation, **les évolutions démographiques** auraient chaque année coûté plus d'un demi-point de croissance à l'archipel entre 1999 et 2011. L'OCDE appelle dès lors à des **réformes** pour encourager une hausse de l'activité féminine et une meilleure conciliation vie privée - vie professionnelle.

Réforme fiscale

La réforme fiscale de mars 2016 a matérialisé la poursuite des annonces faites dans le cadre des *abnomics*, à savoir une **baisse du taux d'impôt sur les sociétés** en dessous du seuil des 30% (29,97%, contre 32,11% en 2015 et 34,62% en 2014²⁴). La loi intègre des dispositions d'élargissement de la base fiscale, des mesures en faveur des régions défavorisées, ainsi que des obligations de *reporting* sur les prix de transfert conformément à l'accord BEPS.

Chiffres clés du Japon

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)
Part du PIB mondial et croissance	5,9%	+0,5% ar an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	37 872	+0,6% ar an (2015)
Population totale	126 958 472	-0,1% ar an (2015)
Emploi total	64 400 000	+0,1% ar an (2016)
Taux de chômage	3,10%	-1pp n 10 ans (2016)
Endettement public %PIB	248%	+61,5pp n 10 ans (2015)
Balance courante (% du PIB)	3,1%	-0,5pp n 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016	+0,9%
Croissance 2017 (p)	+1,0%
Croissance 2018 (p)	+0,5%
Inflation 2016	-0,1%
Inflation 2017	+0,4%

(Sources : voir Annexe 1)

²⁰ Incluant les travailleurs à temps partiel, en mission, indépendants et intérimaires, qui ne bénéficient pas pleinement des mêmes droits que les travailleurs dits « réguliers ».

²¹ Contre 11,4% dans l'OCDE pour le seuil de 50% du revenu médian, en 2014.

²² Voir : UNICEF, *Equité entre les enfants*, avril 2016.

²³ En 2015, la population de plus de 65 ans représente 47% de la population des 20-64 ans (OCDE = 28%), Voir *OCDE, 2016*.

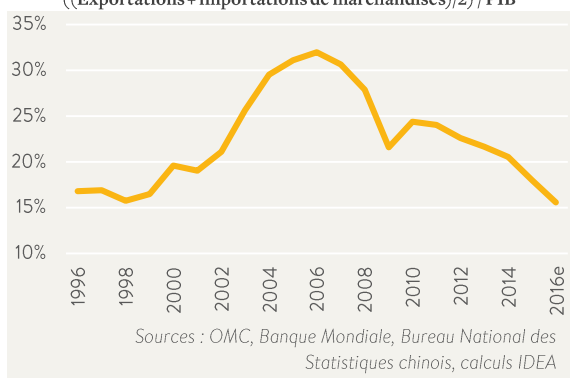
²⁴ Voir : <http://www.pwc.com/jp/en/tax/news-itu.html>.

Chine: Le Yin (la transition) et le Yang (la dette), les équilibres fragiles...

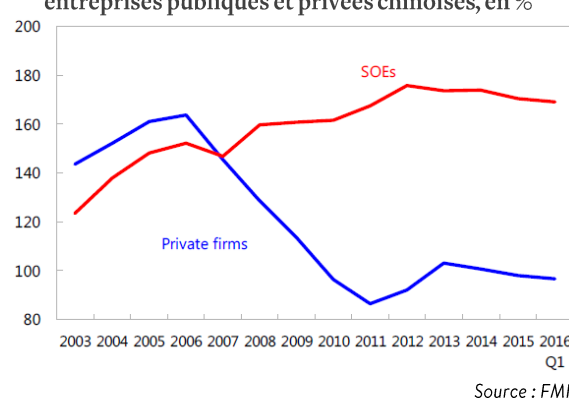
Si la croissance a été à la hauteur des attentes officielles en 2016 (+6,7%) malgré un commerce extérieur moins vigoureux (mais toujours excédentaire), c'est notamment au prix d'un fort endettement, jugé risqué (plus de 270% du PIB) et vraisemblablement tiré par les entreprises publiques. Sortant progressivement de son statut « d'usine du monde », la Chine confirme ses ambitions de « rééquilibrer » son modèle en favorisant l'innovation, la consommation et le secteur tertiaire, au risque de « secouer » les chaînes de valeur internationales établies. Parmi les nombreux défis face auxquels elle semble également résolue à agir : la régulation financière et le changement climatique sont régulièrement mis en avant.

La croissance de 2016 (+6,7%) a donc été légèrement supérieure à « la cible minimale » (d'au moins 6,5% par an pour la période 2016-2020). Pour 2017, le Premier Ministre Li Keqiang table sur une progression « d'environ » 6,5%.

Graphique 4 : Taux d'ouverture de l'économie chinoise
(Exportations + importations de marchandises)/2 / PIB



Graphique 5 : Ratio dettes/fonds propres des entreprises publiques et privées chinoises, en %



Le grand tournant du « new normal » chinois se poursuit : la croissance est toujours moins tirée par les exportations, comme en témoigne le taux d'ouverture au commerce international qui aurait atteint son maximum il y a dix ans (voir graphique 4). En 2016, les exportations ont reculé de 7%, et les importations de 5%, provoquant une dégradation du solde commercial (qui reste néanmoins excédentaire de 510 milliards de dollars). Les objectifs officiels de croissance semblent avoir « mis le gouvernement sous pression. Son déficit budgétaire s'est élevé à 3,8%. Il a également pris des mesures pour favoriser le crédit.

Sur le plan monétaire, la hausse du dollar face au yuan (-6,6%), a mis sous tension les réserves de change de la Chine. Ces dernières ont baissé de 320 milliards (\$), passant sous le seuil des 3 000 milliards détenus par la banque centrale en janvier 2017, avant de se redresser légèrement début 2017.

Par ailleurs, rien n'indique que le spectre des surcapacités de production soit totalement éloigné à ce jour. De plus, si l'indice avancé « PMI²⁵ » d'activité manufacturière est positif et s'améliore continuellement depuis 2016, la croissance de la production industrielle demeure limitée et inférieure à la croissance du PIB réel. Le ratio dette/fonds propres reste sensiblement plus élevé dans les entreprises (non financières) d'Etat que dans celles du secteur privé, pour lesquelles il a baissé (voir graphique 5²⁶). Dans ce contexte, la trajectoire de désendettement n'est pas vraiment engagée et il apparaît que la croissance a été fortement soutenue par l'endettement des entreprises publiques. Cette allocation du

²⁵ « Purchasing Managers' Index », Voir [Markit](#), mars 2017.

²⁶ Source FMI, « [Article IV](#) », 2016.

crédit permise par des garanties implicites de l'Etat sur ses entreprises entretient à la fois le doute sur la **soutenabilité de la dette** totale colossale (en hausse, elle s'élèverait à 277% du PIB²⁷, fragilisant la situation du système bancaire : l'option « gagner du temps » devient toujours plus coûteuse²⁸) mais aussi sur les engagements du gouvernement à lutter contre les **entreprises dite « zombies »**²⁹.

Guo Shuqing, récemment nommé à l'autorité de **régulation bancaire chinoise** (CBRC), a décrit le système de régulation financier en ces termes : « Banques, fonds d'investissement, courtiers et assureurs gèrent des actifs comparables, mais sont soumis à des règles distinctes (...). C'est le **Far West** ! ». Les encours de la dette n'apparaissent pas exclusivement au bilan des banques « traditionnelles » notamment en raison d'un secteur du *shadow banking* particulièrement développé, motif supplémentaire d'inquiétude sur la soutenabilité de la dette.

Dans un contexte marqué par des tensions autour de « l'octroi » du **statut d'économie de marché** par l'OMC, le plan « **China Manufacturing 2025**³⁰ » est pointé du doigt par ses partenaires commerciaux, notamment européens³¹, qui dénoncent le « dumping », le « protectionnisme » et les « transferts de technologie forcés » auxquels ils font face. L'abandon annoncé de l'accord commercial transpacifique pourrait être l'occasion pour la Chine, qui en était exclue, de **renforcer sa position commerciale en Asie**, afin de s'affirmer comme leader de la nouvelle mondialisation³² avec le projet OBOR (One Belt One Road).

Si l'accompagnement étatique de la transition économique crée des tensions sur le plan commercial, des changements de fond sont bel et bien à l'œuvre. A titre d'exemple, les **dépenses de R&D** ont triplé en l'espace d'une décennie (passant de 129 à 377 milliards de dollars, soit de 1,3% à 2,1% du PIB) et dépassent depuis 2015 celles de l'UE à 28. Des annonces majeures ont été faites sur le **plan environnemental** avec la ratification (rapide) de l'accord de Paris. L'annonce de la mise en place dès 2017 d'un marché du carbone à l'échelle nationale va faire passer la part des émissions mondiales de CO₂ couvertes par un mécanisme de tarification du carbone de 13% à près de 25%³³.

Chiffres clés de la Chine

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial, croissance	14,8%	+9,6%	par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	13 572	+9,0%	par an (2015)
Population totale	1 371 220 000	+0,5%	par an (2015)
Emploi total	774 510 000	+0,4%	par an (2015)
Taux de chômage	4,1%	-0,1pp	en 10 ans (2015)
Endettement public %PIB	42,9%	+16,8pp	en 10 ans (2015)
Balance courante (% du PIB)	3%	-2,8pp	en 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions	
Croissance 2016	+6,7%
Croissance 2017 (p)	+6,4%
Croissance 2018 (p)	+6,2%

(Sources : voir Annexe 1)

²⁷ Estimation UBS, voir Tao Wang, *How serious is China's debt problem?*, janvier 2017.

²⁸ Voir : Natixis Research Global Markets, *How will China clean up its banks?*, 14 juin 2016.

²⁹ Entreprises maintenue en activité par un soutien étatique malgré d'importantes dettes et une situation surproduction. Voir : lemonde.fr, 15.03.2017.

³⁰ Un plan lancé en 2015 pour accompagner la transition d'une économie basée sur les exportations de produits à faible valeur ajoutée vers une croissance tirée par la technologie, les services et la consommation.

³¹ Voir [Lemonde.fr](http://lemonde.fr), *La Chambre de commerce européenne dénonce la « Grande muraille » protectionniste*.

³² Porte parole du FMI, le 9 mars 2017 : "We also welcome China's stated strong commitment to multilateralism and international trade".

³³ Voir, Banque Mondiale, *State and Trends of Carbon Pricing*, 2016.

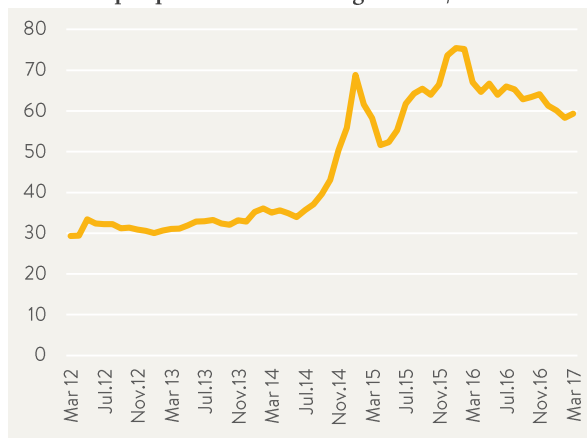
Russie: **Petroltroika**

La « grande Russie » ne semble pas avoir suffisamment profité de ses rentes énergétiques pour diversifier son économie et faire face aux aléas des cours du baril. Après le choc de 2009 (qui a mis un terme à l'homogénéité des trajectoires de croissance des BRICS), la croissance annuelle moyenne était revenue à +2,4%. Mais l'effondrement du cours du pétrole et les sanctions économiques internationales sur fond de tensions politiques ont provoqué une importante contraction du PIB en 2015 et une chute vertigineuse du rouble. L'accord de l'OPEP intervenu en novembre 2016 offre une perspective plus clémente à la Russie, même si pour l'heure, la hausse des prix du pétrole est restée modérée. Cette amélioration, couplée à une stabilisation progressive du rouble, est bienvenue dans un contexte où le gouvernement, qui a vu fondre réserves de change et recettes publiques, a été contraint de voter un budget 2017 « rigoureux » pesant sur les ménages russes, que la coupe du monde de la FIFA de 2018 ne saurait détourner de leur situation fragilisée ces dernières années.

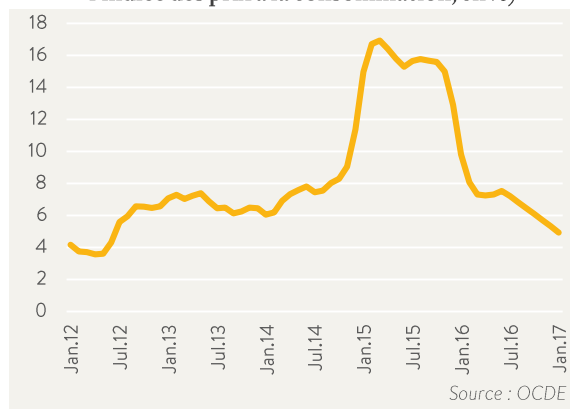
Le bout du gazoduc ? Peut-être... Après une récession très marquée en 2015 (-3,7%), la contraction du PIB s'est poursuivie en 2016, mais a été moins marquée (-0,6%) à la faveur d'un redressement progressif des cours énergétiques, une stabilisation du cours du rouble (qui demeure très faible face au dollar par rapport à 2013, voir graphique 6) et du ralentissement de l'inflation (+7,2% en 2016 contre +15,5% en 2015, voir graphique 7).

L'indice avancé d'activité manufacturière « PMI » est positif depuis mi-2016 : la dernière enquête de l'Institut Markit³⁴ montre une hausse du nombre d'entreprises s'attendant à une progression de leur activité. Parmi les espoirs des chefs d'entreprises, outre l'enthousiasme lié à la hausse du prix du baril, l'organisation du mondial de football de la FIFA en 2018. Néanmoins, ces derniers restent très méfiants face aux fluctuations des marchés énergétiques et au manque de capital disponible, notamment en raison de l'accès limité aux marchés internationaux.

Graphique 6 : Taux de change dollar / rouble



Graphique 7 : Inflation en Russie (évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation, en %)



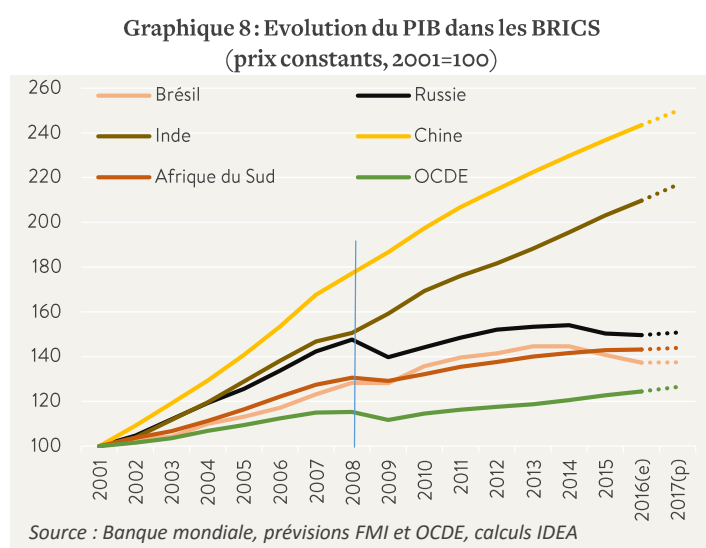
Instabilité politique. Avec le conflit ukrainien, les sanctions internationales, notamment européennes³⁵ prises à l'encontre de la Russie en 2014 et toujours en vigueur ont contribué à aggraver les effets de la chute des prix du pétrole sur son économie.

³⁴ Voir <https://www.markiteconomics.com/Survey/PressRelease.mvc/92820fd13bce458295f9a287cd0aa94c>.

³⁵ Parmi les sanctions décidées par le Conseil de l'UE, l'interdiction aux ressortissants et entreprises européens d'intervenir sur le marché obligataire russe, d'y consentir des prêts. Pour plus de détails : https://europa.eu/newsroom/highlights/special-coverage/eu_sanctions_fr

Faible accès aux marchés financiers, levier budgétaire limité. Malgré un faible endettement public (16,4% du PIB en 2015) la chute des recettes publiques liées aux revenus pétroliers (encore), le faible accès aux marchés financiers internationaux et les conditions de financement domestiques onéreuses (taux élevés) ont poussé le gouvernement à annoncer une réduction des dépenses publiques avec pour objectif de faire passer le déficit de 4% du PIB en 2016 à 3,2% en 2017. Le budget a été élaboré sur l'hypothèse (pessimiste ?) d'un baril à 40 dollars, laissant ainsi une certaine marge de manœuvre.

Pas de boom de la consommation en vue. Au quatrième trimestre 2016, les salaires réels sont repartis à la hausse. La consommation, qui demeure en repli sur l'ensemble de l'année 2016 (-3,8% contre -9,5% en 2015), pourrait modestement repartir en 2017. Mais le revenu disponible des ménages subit la pression du réajustement budgétaire, notamment avec une baisse des pensions réelles (moindre progression que l'inflation). Par ailleurs, on note une hausse continue de l'épargne de précaution³⁶. Le taux de pauvreté selon les standards locaux³⁷, qui était en baisse depuis le début des années 2000 a sensiblement augmenté, passant de 10,8% en 2013 à 13,3% en 2015.



Des « BRICS » à deux vitesses depuis 2009

Le concept des « BRICS » inspiré par la place grandissante des cinq pays dans la croissance mondiale au début des années 2000 a du plomb dans l'aile. Depuis la crise de 2009, on note en effet un décrochage entre la Chine et l'Inde, d'une part, et la Russie, le Brésil ainsi que l'Afrique du Sud³⁸ d'autre part, tous trois très dépendants des ressources énergétiques et/ou minières.

Chiffres clés de la Russie

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial et croissance	1,8%	+2,3%	par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	23 895	+2,1%	par an (2015)
Population totale	144 096 812	0,0%	par an (2015)
Emploi total	72 323 623	+0,6%	par an (2015)
Taux de chômage	5,6%	-1,5pp	en 10 ans (2016)
Endettement public %PIB	16,4%	+1,6pp	en 10 ans (2015)
Balance courante (%PIB)	5,2%	-5,9pp	en 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016 (e)	-0,6%
Croissance 2017 (p)	+1,1%
Croissance 2018 (p)	+1,2%

(Sources : voir Annexe 1)

³⁶ Source Commission européenne, European economic forecast, winter 2017.

³⁷ D'après l'office statistique russe, le seuil de subsistance est de 9.701 rouble en 2015, soit 140 euros.

³⁸ L'agence S&P a rétrogradé la note de la dette souveraine de l'Afrique du Sud en catégorie « spéculative » en avril 2017.

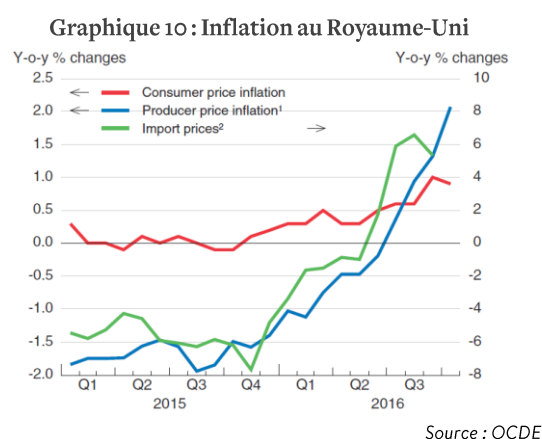
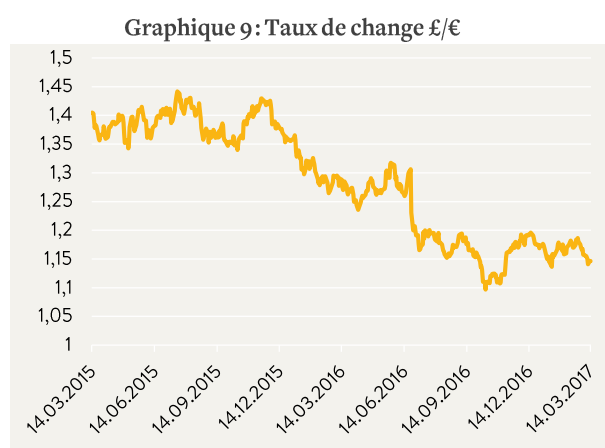
Royaume-Uni : *Anarchy in the UK ?*

L'économie britannique a envoyé des signaux contradictoires au lendemain du vote devant mener au « Brexit » : la livre s'est dépréciée, la croissance a résisté (+2% en 2016) malgré des prévisions plus pessimistes en amont du référendum. Si le regain d'inflation reste pour l'heure modéré (+0,7% en 2016) il pourrait accélérer cette année (+2,5%).

Mais ces évolutions plutôt favorables ne sauraient présager des résultats à terme. Après l'annonce de la volonté de quitter le marché unique, la (longue et complexe) procédure de divorce débute. A l'occasion de ces négociations, le Royaume-Uni, dont l'économie est résolument ouverte à l'international, va devoir réinventer son statut de partenaire. Il devra également trouver des « relais de compétitivité » pour conserver son en attractivité alors que s'ouvre cette période déstabilisante.

Quelle situation à court terme ? Quatre jours après le référendum, la Grande Bretagne a perdu son « triple A » et la livre sterling 10% de sa valeur face à l'euro entre mars 2016 et mars 2017 (voir graphique 9). Avant le referendum, elle s'était déjà dépréciée dans un ordre de grandeur comparable sur le premier semestre de 2016. Cette évolution du marché des changes, symptôme de l'incertitude ambiante, pourrait être un allié de l'économie britannique en rendant ses **exportations plus compétitives**³⁹. A moins qu'une **inflation importée** à court terme (voir graphique 10) ne prenne le dessus, dans la mesure où les capacités de production industrielles ne peuvent pas s'ajuster au même « tempo » que celui des variations de change. Pour l'heure, les exportations nettes ont encore contribué négativement à la croissance de 2016 (-0,1pp), mais elles pourraient se relever en 2017.

L'inflation est encore modérée (+0,7% en 2016) malgré le fort recul de la livre, mais le taux annualisé d'évolution des prix a progressé tout au long de l'année. La Commission européenne prévoit d'ailleurs une inflation plus marquée pour 2017 et 2018 (respectivement +2,5% et +2,6%⁴⁰). Malgré ce probable dépassement de sa « cible » (2%), la Banque d'Angleterre a annoncé moins de deux mois après le vote du « Brexit » la **baisse de son taux directeur** de 0,5% à 0,25%, ainsi que la relance de son programme de « quantitative easing » avec des rachats de titres à hauteur de 3,5% du PIB. Le **déficit budgétaire** reste important (-3,4% en 2016) et se résorberait au prix d'une baisse des dépenses publiques qui devraient tomber à 38% du PIB d'ici à 2022⁴¹, contre 42,8% aujourd'hui (données OCDE, 2015).



³⁹ Le secteur du tourisme profite également de cette baisse de la livre, mais la City devient moins attractive pour les actifs issus de la zone euro.

⁴⁰ Voir : *European economic forecast, winter 2017*, février 2017.

⁴¹ Philip Hammond, chancelier de l'Echiquier en mars 2017, à l'occasion de la présentation du budget 2017.

Quels projets pour le futur ? Le gouvernement a annoncé une nouvelle **stratégie industrielle** dans un « *green book*⁴² » en janvier 2017. Il cherche ainsi à contrebalancer la perte d'attractivité liée aux incertitudes sur les accords commerciaux en promettant (entre autres mesures) des investissements de l'Etat à travers des « *sector deals* » dans des branches à forte valeur ajoutée. Un fonds stratégique, un accompagnement de la montée en qualification, un accès au financement plus aisé sont également prévus dans cette **stratégie « interventionniste »**.

L'**impôt sur les sociétés** va passer de 20% à 17% en 2020 suite à des mesures prises en amont du Brexit (« *Business Tax Roadmap* »). Depuis, les **annonces** se multiplient évoquant de possibles baisses (à 15%, 12,5%, voire 10%), aux effets incertains notamment en raison de la taille du pays. Il n'est par ailleurs pas exclu qu'elles interviennent, entre autres éléments, dans le cadre de la préparation des négociations avec l'UE.

Les deux Chambres du Parlement britannique ont voté le 13 mars la loi autorisant Theresa May, Premier Ministre, à « appuyer sur le bouton » de « **l'article 50** » du **traité de Lisbonne le 29 mars**. Les 27 se réuniront en Sommet le 29 avril pour fixer les lignes directrices des négociations qui vont se tenir sur les deux prochaines années. Theresa May a annoncé en janvier, à l'occasion de la présentation du « *blue print*⁴³ », sa stratégie pour le « Brexit ». Le pays **sortirait du marché unique** et n'adhérerait pas à l'Espace économique européen. En revanche, si, dans son discours du 17 janvier, elle dit exclure l'appartenance à l'**Union douanière** (qui empêcherait le pays de négocier ses propres tarifs douaniers avec d'autres pays comme cela pourrait se faire avec les Etats-Unis), elle évoque tout de même l'idée du maintien de l'absence de droits de douane entre le Royaume-Uni et l'Europe : « I also want tariff-free trade with Europe ». Les discussions pourraient porter sur ce point, mais l'appartenance au marché unique (en échange de la liberté de circulation) n'est plus un moyen de pression pour les 27.

De très nombreuses questions, loin d'être neutres sur le plan économique, demeurent. Comment le secteur financier (la City ?) va-t-il réagir à la perte du « **passport européen** » ? Comment le Royaume-Uni s'insèrera-t-il à long terme dans le commerce mondial sachant qu'il est à ce jour lié aux règles de l'**OMC** via les accords passés par la Commission européenne ? Quel sera le « solde de tout compte » à verser à la Commission ? Quel relai pour les (nombreux) **financements européens** (FEDER, FSE, PAC, Horizon2020, FEADER, Interreg, FSEI, Erasmus, etc.) ? Quel avenir pour l'Ecosse ? Quel statut pour les 3 millions de ressortissants des 27 (dont de nombreux actifs et étudiants) vivant au Royaume-Uni et du million de Britanniques vivant dans les 27 – dont 6100 au Luxembourg – (accès à l'emploi, santé, éducation, fonction publique) ? Affaires à suivre...

Chiffres clés du Royaume-Uni	Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)			Dernières estimations et prévisions	
Part du PIB mondial et croissance	3,9%	+1,2%	par an (PIB réel) (2015)	Croissance 2016	+2,0%
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	38 519	+0,4%	par an (2015)	Croissance 2017 (p)	+1,5%
Population totale	65 138 232	+0,8%	par an (2015)	Croissance 2018 (p)	+1,2%
Emploi total	31 754 000	+0,7%	par an (2015)	Inflation 2016	+0,7%
Taux de chômage	5,30%	+0,5pp	en 10 ans (2016)	Inflation 2017	+2,5%
Endettement public %PIB	88,6%	+48pp	en 10 ans (2016)	Solde budgétaire 2016	-3,4%
Balance courante (% du PIB)	-5,4%	-4,1pp	en 10 ans (2015)	Solde budgétaire 2017	-2,8%

(Sources : voir Annexe 1)

⁴² *Building our industrial strategy, green paper*, January 2017.

⁴³ Pour voir le texte complet : <http://www.telegraph.co.uk/news/2017/01/17/theresa-mays-brexit-speech-full>.

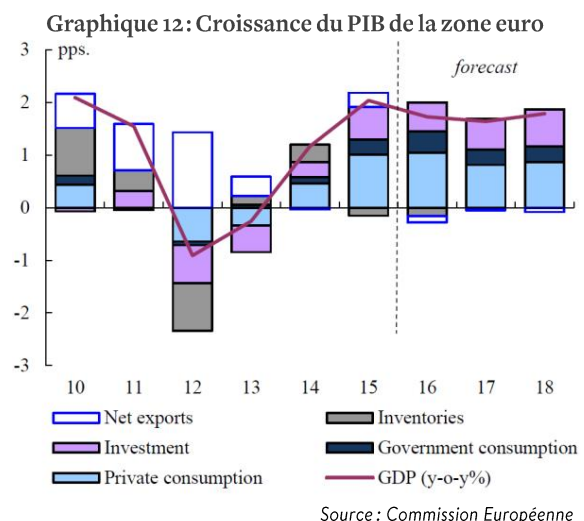
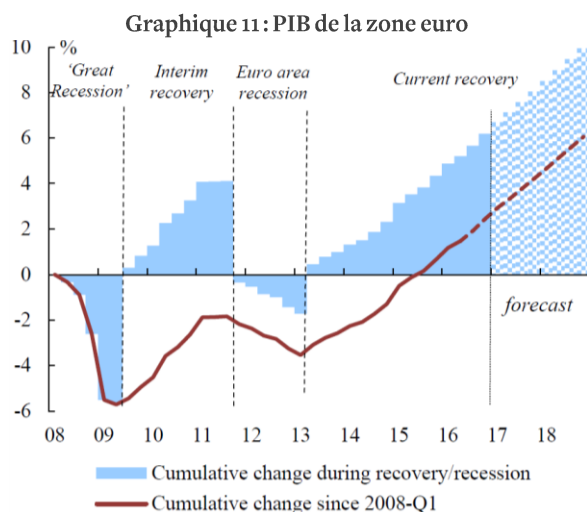
Zone euro: la reprise est de rigueur dans l'Euroland

La reprise se confirme, avec une croissance qui devrait se maintenir cette année (+1,6%) et en 2018 (+1,8%). Certaines de ses « faiblesses structurelles » (investissement public et privé bas malgré le « plan Juncker », hétérogénéité économique entre pays, vieillissement de la population, excédents commerciaux excessifs d'un côté, déficits budgétaires récurrents de l'autre), des risques et incertitudes extérieures (changement de politique commerciale, fiscale et monétaire aux Etats-Unis, remontée des prix du pétrole, négociations du « Brexit », risques géopolitiques) mais aussi internes (gestion de la crise grecque, risque bancaire dans certains pays, élections), pourraient néanmoins remettre en cause ces prévisions. La politique accommodante de la BCE devrait par ailleurs se maintenir tandis que celle de la Fed se « normalise ».

Au-delà de la zone euro, et de la reprise qui semble pour l'instant défier les incertitudes politiques, l'ensemble du projet politique de l'Union européenne est plus que jamais mis au défi. Le « Brexit », le rejet des traités commerciaux, la montée des courants politiques eurosceptiques en témoignent. Cinq scénarios pour l'avenir de l'Union ont été proposés par le Président de la Commission européenne dans un « White paper⁴⁴ », alors qu'un « nouveau consensus de Bruxelles » est à construire⁴⁵.

Après la deuxième récession en dix ans en 2012-2013, le PIB de la zone euro a retrouvé « un sentier » de croissance modeste (+1,2% en 2014, +2% en 2015 et +1,7% en 2016), lui permettant (enfin) de dépasser (en 2015) le niveau de production d'avant crise de 2008, et de (modestement) dépasser les Etats-Unis (+ 1,6%).

En 2016, ce regain d'activité a largement été tiré par la consommation (la consommation privée a pesé pour +1pp et la consommation publique pour +0,4pp de la croissance). Les investissements ont également progressé (contribution de +0,5 pp). Le solde commercial a en revanche pesé négativement sur la croissance en 2016 (-0,1pp) : les importations de biens et services ont cru plus fortement (+3,3%) que les exportations (+2,7%). L'effet de la hausse des cours du pétrole a pesé sur les valeurs des importations.



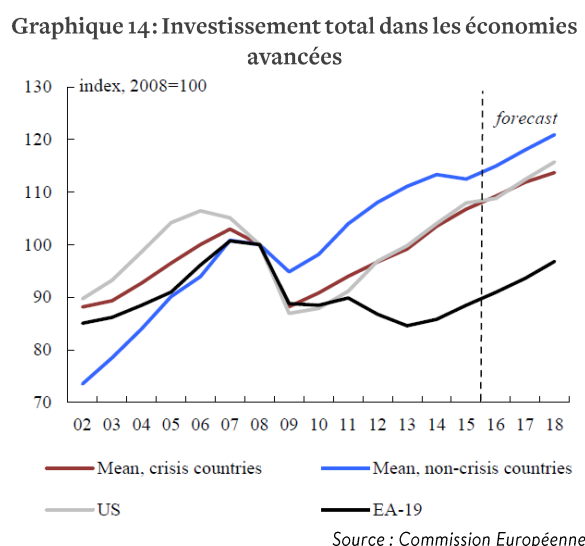
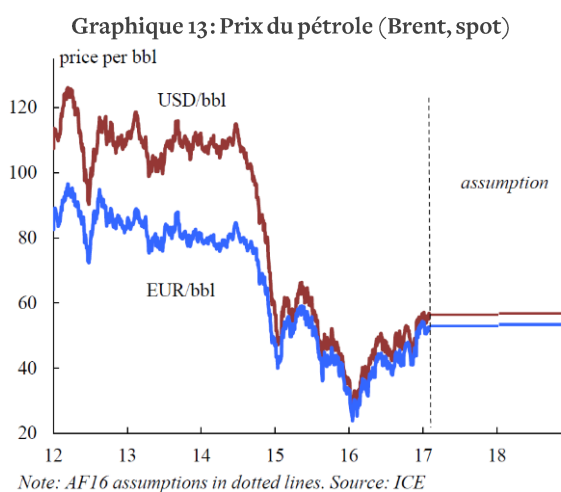
⁴⁴ Voir : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-17-385_en.htm.

⁴⁵ Voir Marc Wagener, IDEA, (mars 2017), *Où iront nos économies ?*

Avec le retour de la croissance en Grèce (+0,3%), l'ensemble des 19 membres de la zone euro a connu une évolution positive en 2016. La reprise se confirme notamment en Espagne (+3,2%) et au Portugal (+1,3%).

Fin de l'alignement des astres ? Le récent accord de l'OPEP pourrait continuer de pousser les prix du baril à la hausse (voir graphique 13), même si l'abandon annoncé de certaines normes environnementales aux Etats-Unis pourrait comprimer les coûts de production et avoir un effet baissier. L'euro s'est déprécié par rapport au dollar, une évolution qui pourrait se poursuivre avec la « normalisation » de la politique monétaire de la Fed, ce qui renforcerait la compétitivité européenne à l'export, or la BCE devra aussi agir un jour et la dépréciation de la livre dans le contexte du « Brexit », ainsi que l'appréciation de l'euro par rapport au yen renchérissent pour ces clients les importations en provenance de la zone euro.

L'inflation a fait sa réapparition dans la zone euro en 2016 (+0,2%), essentiellement à la faveur des prix énergétiques en hausse au 2^{ème} semestre. Cette tendance devrait se poursuivre cette année (+1,7%) et l'inflation pourrait se rapprocher de la cible de la BCE de 2%. Cependant, l'inflation sous-jacente « ne montre pas de signe d'accélération jusqu'à présent » d'après la Commission.



Sept ans après la récession de 2009, la **contribution de l'investissement au PIB est demeurée inférieure de 1,8 pp à celle d'avant-crise** (22% entre 2000 et 2005). Sur cet indicateur, la zone euro se différencie des autres régions également touchées par la crise (voir graphique 14). Cela s'explique notamment par la crise des dettes souveraines de 2012-2013, ayant renforcé les pressions à la baisse sur les investissements (publics et privés). D'après la Commission⁴⁶, en tenant compte des prévisions actuelles, le niveau d'investissement dans le PIB d'avant-crise serait retrouvé... en 2023. Il n'est en outre pas raisonnable d'affirmer que le « **plan Juncker** » saura donner une impulsion suffisante pour accélérer la reprise de l'investissement et permettre à la zone euro (et l'Europe) de rattraper son retard⁴⁷. Les objectifs du FEIS⁴⁸ ont été portés à 500 milliards d'euros d'investissements (cumulés et effet de levier compris) pour 2020. En 2016, 164 milliards d'investissements ont été approuvés (422 projets) pour une

⁴⁶ Voir : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/economic-performance-and-forecasts/economic-forecasts/winter-2017-economic-forecast_en, février 2017.

⁴⁷ Voir Fondation IDEA a.s.b.l., Muriel Bouchet : *Le « Plan Juncker » d'investissements : un utile jalon, qui devrait cependant être renforcé*, novembre 2014.

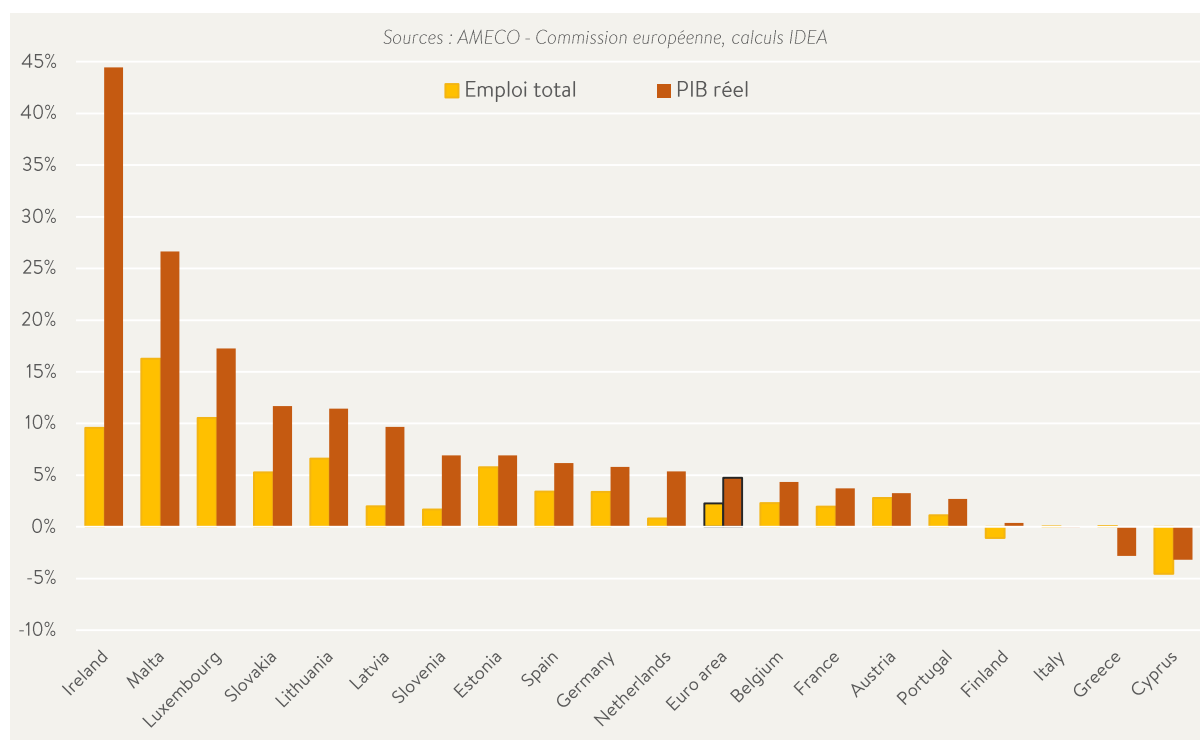
⁴⁸ Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques.

intervention du fonds s'élevant à 30 milliards. En mai dernier, le Think Tank Bruegel⁴⁹ a nuancé l'impact du plan en mettant en avant un **effet d'aubaine** du programme par rapport aux actions « classiques » de la Banque Européenne d'Investissement.

L'**embellie économique** depuis la crise des dettes souveraines a permis au PIB de la zone euro de croître de 4,7% sur quatre ans. A l'échelle des 19 pays de l'Union économique et monétaire, cette croissance cumulée varie de +44,5% en Irlande (voir encadré ci-dessous) à un recul de 3,2% à Chypre. La Grèce (-2,8%) et l'Italie (-0,1%) n'ont toujours pas retrouvé leur niveau de PIB de 2012. La reprise se caractérise par une **hausse poussive** (+2,3% depuis 2012) et **contrastée** (de -4,6% à Chypre à +16,3% à Malte) de l'emploi.

L'**Irlande a de quoi faire r(o)ugir** avec un PIB en croissance de 26% en 2015 (+4,3% en 2016), qui s'explique par des éléments « exceptionnels » (localisation d'actifs financiers de multinationales, transferts de brevets, activités de leasing intégrées aux comptes nationaux, etc.). Il en résulte mécaniquement une réduction de son ratio de dette d'environ 17%⁵⁰. Cette évolution « miraculeuse », de la « production de richesse » n'a néanmoins pas été suivie d'une hausse aussi époustouflante de l'emploi.

Graphique 15 : Evolutions cumulées du PIB et de l'emploi dans les pays de la zone euros, entre 2012 et 2016



Le taux de chômage de la zone euro reste élevé (10% en 2016) malgré une baisse continue depuis 2013, année au cours de laquelle il avait atteint un plafond historique de 12%. Pour cette donnée, les écarts au sein de la zone euro sont également importants : les taux les plus élevés sont enregistrés en Grèce (20,3%, -4,2pp depuis 2012), en Espagne (16%, -8,8pp), en Italie (11,4%, +0,7pp) et à Chypre (11%, -0,9pp). A l'opposé, il est de 4,1% en Allemagne, de 4,7% aux Pays-Bas, de 4,9% à Malte et de 6,3% au Luxembourg⁵¹.

⁴⁹ Voir : <http://bruegel.org/2016/05/assessing-the-juncker-plan-after-one-year/>.

⁵⁰ Voir : <http://www.fondation-idea.lu/2016/07/22/tableau-de-bord-de-leconomie-n11-juillet-2016/>.

⁵¹ Données eurostat.

L'endettement et les déficits publics reculent. A l'échelle de la zone euro, les déficits s'élèvent à 1,7% du PIB en 2016 (contre 2,1% en 2015) et devraient baisser à 1,4% cette année. L'endettement reste significatif (91,5% du PIB, soit + 24 pp par rapport à son niveau d'il y a dix ans), mais devrait également baisser en 2017 (90,4% prévu par la Commission). A l'échelle de l'Union, **six pays** présentent, selon la Commission européenne, des déficits excessifs en 2016⁵² (France : -3,3%, Hongrie : -1,8%, Espagne : -4,7%, Grèce : -1,1%, Portugal : -2,3% et Royaume-Uni : -3,4%).

Les discussions autour de « l'allègement » éventuel d'une partie de la **dette grecque**, que le FMI appelle de ses vœux (en opposition aux principaux contributeurs du Mécanisme Européen de Stabilité), ne semblent pour l'heure pas d'actualité en raison de la pression des créanciers. Son niveau atteint désormais 179,7% du PIB.

Le « Brexit » n'a pas gâché la fête... pour l'instant. En juillet 2016, la Commission européenne avait réalisé des premières estimations⁵³ « à chaud » du possible impact du référendum britannique sur l'activité européenne. A l'instar des analyses du FMI (juillet 2016) et de l'OCDE (septembre 2016), elle estimait que l'incertitude pourrait peser sur la consommation privée, les échanges commerciaux et l'investissement. La perte de croissance cumulée en 2016 et 2017 aurait dès lors pu s'élever à 0,25pp pour la zone euro. **Les dernières estimations de la Commission parues en février 2017 sont finalement moins pessimistes** pour 2016 (la croissance s'est élevée à 1,7%, alors que 1,5%-1,6% étaient prévus au lendemain du référendum) ainsi que pour 2017 (1,6%, contre 1,3%-1,5%). L'impact réel du « Brexit » sur la croissance à court terme aurait donc été limité, ou du moins compensé par d'autres moteurs. Reste que l'incertitude évoquée plus haut demeure et les risques devraient se préciser au fil des (longues) négociations sur le « régime commercial » qui se dessinera pour le Royaume-Uni. Les annonces faites par la Première Ministre en janvier (sortie du marché unique, non-candidature à l'espace économique européen, voire à l'union douanière) auront vraisemblablement un impact sur les décisions d'investissement des entreprises et des institutions financières, et, *in fine*, sur la nature et le volume des échanges de biens et services ainsi que sur les modalités de circulation des personnes. Comme le rappelle le STATEC⁵⁴, le pays « est le 2^{ème} plus grand exportateur et le 5^{ème} plus grand importateur de services au monde, et le 9^{ème} plus grand exportateur et le 5^{ème} plus grand importateur de marchandises (OMC) ».

Sur le plan monétaire, la BCE poursuivrait en 2017 sa **politique accommodante**. Aucune hausse des taux directeurs n'est en vue à court terme et le programme de rachat de titres publics, qui devait prendre fin en mars, a été prolongé jusqu'à la fin de l'année (le rythme de rachat passera toutefois de 80 milliards d'euros par mois à 60 milliards).

Enfin, les « **créances douteuses** » demeurent élevées dans la zone euro (5,38% du total des prêts) en comparaison aux Etats-Unis, elles le sont particulièrement à Chypre (47%), en Grèce (37%) et en Italie (18%). « L'Union bancaire devra s'affirmer afin de gagner en « crédibilité » et prouver qu'elle est capable, dans le cadre des règles arrêtées, de « gérer » les réapparitions sporadiques du risque bancaire au sein de la zone euro⁵⁵ ».

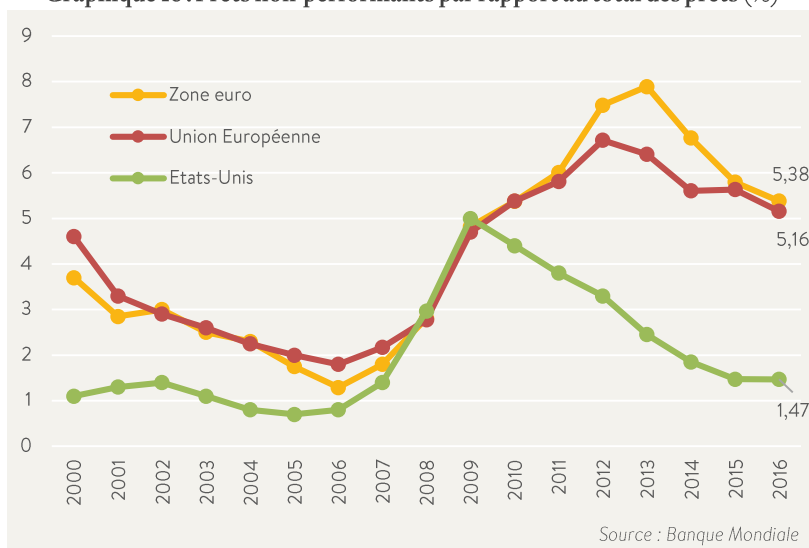
⁵² Voir : *Semestre européen 2017*.

⁵³ Voir : *The Economic Outlook after the UK Referendum: A First Assessment for the Euro Area and the EU*, Institutional Paper 32, July 2016.

⁵⁴ STATEC, Bastien Larue, *Regards sur l'impact potentiel du Brexit*, février 2017.

⁵⁵ Voir Fondation IDEA asbl, *Tableau de bord n°13. 2017 : année de casse-têtes!*, janvier 2017.

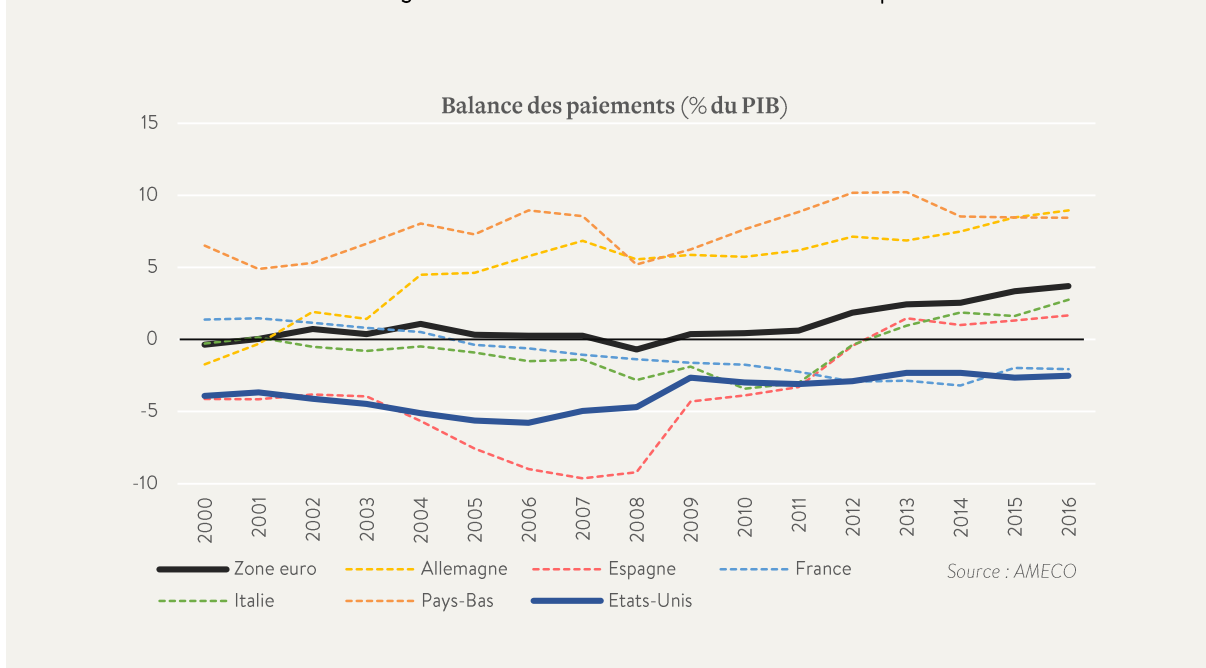
Graphique 16 : Prêts non-performants par rapport au total des prêts (%)



Encadré 1 : Des excès dans les excédents ?

En 2016, la balance des paiements de la zone euro, excédentaire et en hausse constante depuis 2009, dégageait un surplus de 3,7% du PIB.

Deux pays (l'Allemagne et les Pays-Bas) dépassent (nettement) le seuil des 6% depuis plus de trois ans, critère pouvant déclencher des procédures pour déséquilibres excessifs de la part de la Commission (comme un déficit de 4% par exemple), de surcroît dans un contexte de **budgets à l'équilibre**. **L'absence d'ajustements macroéconomiques (coordination budgétaire et salariale, voire transferts budgétaires, à l'image du *Länderfinanzausgleich* allemand⁵⁶)** au sein de la zone euro pose problème et rend difficile une véritable convergence des économies de l'union économique et monétaire.



⁵⁶ Péréquation entre Länder

Chiffres clés de la zone euro

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial et croissance	15,6%	+0,8%	par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	37 732	+0,5%	par an (2015)
Population totale	339 425 073	+0,3%	par an (2015)
Emploi total	157 313 000	+0,4%	par an (2015)
Taux de chômage	10,0%	+1,6pp	en 10 ans (2016)
Endettement public %PIB	91,5%	+24pp	en 10 ans (2016)
Balance courante (% du PIB)	3,7%	+3,4pp	en 10 ans (2016)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016	+1,7%
Croissance 2017 (p)	+1,6%
Croissance 2018 (p)	+1,8%
Inflation 2016	+0,2%
Inflation 2017 (p)	+1,7%
Inflation 2018 (p)	+1,4%
Solde budgétaire 2016	-1,7%
Solde budg. 2017 (p)	-1,4%
Solde bug. 2018 (p)	-1,4%

(Sources : voir Annexe 1)

Allemagne : Willkommen Wachstum !

Après avoir privilégié un moteur exportateur « surgonflé » au début des années 2000, la croissance allemande bénéficie depuis 2015 d'un regain de sa demande interne, dopée par une hausse des salaires (notamment suite à l'instauration du salaire minimum), mais aussi par les dépenses publiques liées à l'arrivée de nombreux réfugiés. Mais les excédents commerciaux et budgétaires restent de rigueur. 2017 est une année électorale (le pays et cinq de ses Länder renouvellent leur parlement). D'autres évolutions, extérieures, pourraient remettre en cause le « modèle allemand » : les excédents réalisés avec les Etats-Unis et le Royaume-Uni, dont les positions commerciales vont évoluer, de même que la situation de la Chine, sont des éléments vitaux pour le « made in Germany ».

La croissance allemande a accéléré en 2016 (+1,9%, contre +1,7% en 2015), notamment grâce à une poursuite de la hausse de la consommation (+2,5% en euros constants). L'Etat a joué un rôle important dans ces résultats : d'après l'office statistique [DESTATIS](#), la consommation publique a « bondi » de 4,2%, contre +2% pour les dépenses privées. Elle s'élève à 19,7% du PIB (+0,3pp par rapport à 2015). La Commission européenne, dans son bulletin de février⁵⁷, avance la politique d'accueil des réfugiés comme déterminant principal de la hausse de la consommation et de l'investissement publics avec 722 370 demandes d'asile enregistrées en 2016 (contre 442 000 en 2015)⁵⁸. Par ailleurs, deux ans après son introduction, le salaire minimum a connu sa première augmentation le 1^{er} janvier dernier (passant de 8,50 à 8,84€ bruts de l'heure, soit une progression de 4%).

Dans un contexte globalement favorable, l'emploi a augmenté (+1%, soit 430 000 créations nettes) et le taux de chômage a poursuivi sa baisse. L'inflation a légèrement progressé (+0,4%, contre 0,1% en 2015) une évolution qui devrait se poursuivre cette année sous le double effet des hausses de salaires et de la demande. En dépit d'une hausse des dépenses publiques, le secteur public a maintenu un excédent budgétaire de 0,6% du PIB et le poids de la dette (68,2%) est en baisse (-3pp). Le commerce extérieur se porte également très bien. Les exportations ont augmenté de 1,1% et les importations de 0,6%, le solde commercial progresse encore (+3,3%) et atteint 25,2 milliards d'euros, ce qui n'est pas sans risques (voir encadré 2). L'année 2017 devrait encore être favorable aux exportations du « made in Germany », avec la reprise progressive de la demande mondiale et le maintien d'un euro faible par rapport au dollar, mais les importations pourraient croître, elles aussi, en valeur (renchérissement du pétrole) et en volume (croissance de la demande intérieure).

2017 : un démarrage « Vollgas » ? L'indicateur synthétique de conjoncture du DIW de Berlin⁵⁹ est enthousiaste quant à la croissance du premier trimestre 2017 qui devrait, selon l'Institut, s'élever à 0,5%. Les quatre composantes de l'indice (industrie, services, marché du travail, marchés financiers) sont toutes sur une tendance positive. La Commission européenne voit également l'ensemble des moteurs de la croissance au rendez-vous, et table sur une croissance de 1,6% pour 2017 et 1,8% pour 2018.

L'emploi industriel progresse en Allemagne, avec 385 000 postes supplémentaires dans le secteur manufacturier en cinq ans (+6,1%). Dans ce contexte de besoin en main d'œuvre qualifiée, trois branches⁶⁰ ont lancé en 2013 l'initiative « [Plattform Industrie 4.0](#) » ayant pour objectif d'accompagner les

⁵⁷ European Economic Forecast, Winter 2017.

⁵⁸ Voir : Service Fédéral de l'immigration et des réfugiés.

⁵⁹ Deutsche Institut für Wirtschaftsforschung (DIW Berlin), voir [Note du 28 février](#).

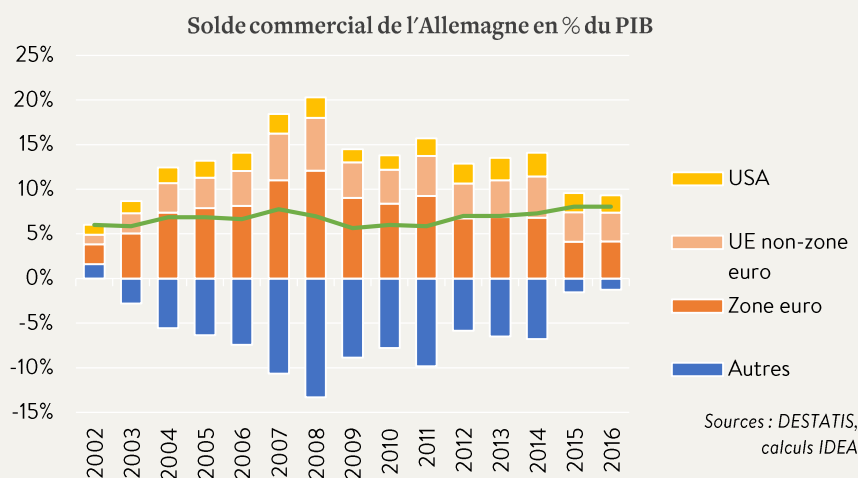
⁶⁰ BITCOM : « économie de l'information, télécommunication et nouveaux médias », VDMA : « industrie mécanique et ingénierie », ZVEI : « industrie électrotechnique et électronique ».

transformations « digitales » de l'industrie. D'après une étude du Boston Consulting Group⁶¹, le secteur industriel allemand se situe parmi les leaders de la robotisation avec un taux de pénétration des robots de 292 pour 10 000 employés de l'industrie contre 164 aux Etats-Unis.

Encadré 2 : Excédents : "Alles Klar, Herr Kommissar ?"

Les excédents commerciaux de l'Allemagne représentent l'équivalent de 8,1% de son PIB en 2016, un niveau historique, équivalent à celui de 2015. C'est au sein même de l'UE que l'Allemagne réalise le gros de ses excédents (7,4% du PIB et 4,2% si l'on considère la seule zone euro), le Royaume-Uni (1,9% du PIB) et la France (1,5%) étant ses principaux partenaires. Les échanges commerciaux allemands avec les Etats-Unis sont également significatifs, pesant pour près de 9% des exportations allemandes et pour 6% de ses importations en 2016. L'Allemagne réalise des excédents commerciaux avec les Etats-Unis pour plus de 6 milliards d'euros (contre 4,9 il y a 10 ans), soit l'équivalent de près de 2% de son PIB. Depuis 2015, l'excédent commercial avec ses partenaires européens a reculé (-31% entre 2014 et 2016) mais il est compensé par une amélioration sensible du déficit avec le « reste du monde » (hors Etats-Unis), qui est passé de -20 milliards d'euros à -4 milliards en deux ans. Les effets de change et la « nouvelle donne chinoise » ont sans doute joué un rôle dans ces évolutions.

A surveiller. Additionnés, les excédents réalisés grâce au commerce de marchandises avec le **Royaume-Uni** et les **Etats-Unis** pèsent pour près de 4% du PIB : un montant non-négligeable pour lequel un suivi étroit des négociations du « Brexit », d'une part, et de l'application du projet de taxe d'ajustement aux frontières des Etats-Unis, d'autre part, sera nécessaire.



Chiffres clés de l'Allemagne

	Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial et croissance	4,5%	+1,40% par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	43 788	+1,50% par an (2015)
Population totale	81 413 145	-0,10% par an (2015)
Emploi total	41 117 000	+0,20% par an (2015)
Taux de chômage	4,10%	-6 pp en 10 ans (2016)
Endettement public % PIB	68,2%	+2pp en 10 ans (2016)
Balance courante (% du PIB)	8,4%	+3,8pp en 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016	+1,90%
Croissance 2017 (p)	+1,60%
Croissance 2018 (p)	+1,80%
Inflation 2016	+0,40%
Inflation 2017 (p)	+1,90%
Solde budgétaire 2016	+0,60%
Solde budg. 2017 (p)	+0,40%

(Sources : voir Annexe 1)

⁶¹ Voir : <http://media-publications.bcg.com/BCG-Inside-OPS-Jul-2016.pdf>.

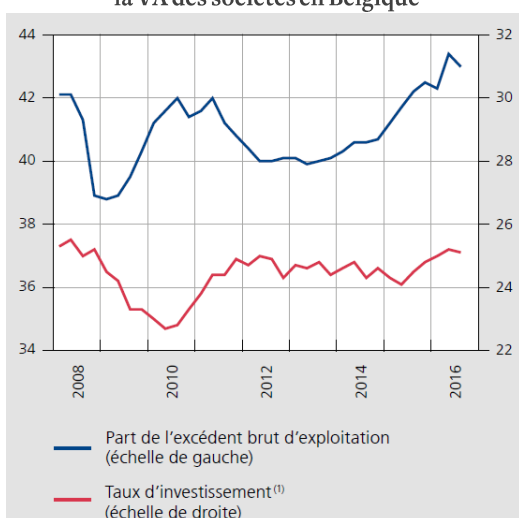
Belgique : la chope à moitié pleine

La croissance a été modeste en 2016 (+1,2%) et devrait le rester cette année (+1,4%). La politique de modération du coût du travail suit son cours, notamment avec la mise en œuvre du « tax shift » visant notamment à substituer aux cotisations sociales sur les salaires d'autres sources de prélèvements. Malgré cette modération et une inflation soutenue (+1,8%), des mesures fiscales ont permis d'assurer une légère progression du revenu disponible et de la consommation des ménages. Le marché du travail affiche de bons résultats, avec une croissance de l'emploi supérieure à celle du PIB (+1,3%) et une baisse « généralisée » du chômage, malgré des contrastes régionaux persistants.

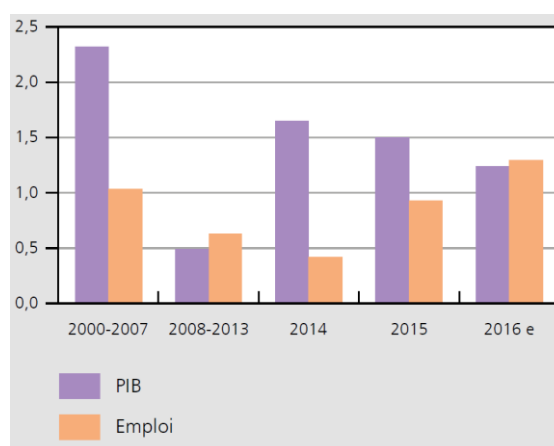
La croissance a été légèrement plus faible en 2016 qu'au cours de l'année précédente (+1,2% contre +1,5%). D'après la Banque Nationale de Belgique (BNB)⁶², elle est davantage portée par le secteur privé, les services non marchands ayant contribué négativement à l'activité. La faiblesse relative de la reprise s'expliquerait, pour la BNB, par l'effet conjugué d'une politique de consolidation budgétaire et de modération salariale. Les attentats du 22 mars 2016 ont également pesé sur l'activité touristique dans le Royaume.

En revanche, les investissements et les exportations ont tiré à la hausse l'activité en 2016. Les exportations nettes de biens et services ont contribué à hauteur de +0,8 pp à la croissance, sous l'effet d'une hausse de 5,8% des exportations. Par ailleurs, l'amélioration des marges des entreprises (l'excédent brut d'exploitation nominal a augmenté de 5,7%) et le regain d'activité dans le secteur de la construction ont, dans un contexte de hausse des investissements publics (malgré la volonté de consolidation budgétaire, ils ont progressé de 3,6%), contribué à une augmentation totale de 2,4% de l'investissement⁶³ sur l'année 2016. Du côté des finances publiques, le déficit budgétaire s'est creusé en 2016 (-2,9%, contre -2,5% en 2015), notamment en raison d'une érosion des recettes (-0,8%). La dette publique reste élevée (106,8% du PIB).

Graphique 17 : Marges et investissement en % de la VA des sociétés en Belgique



Graphique 18 : Croissance annuelle moyenne de la Belgique (%)



Source : BNB

⁶² Banque Nationale de Belgique, *Rapport 2016 – évolution économique et financière*, février 2017.

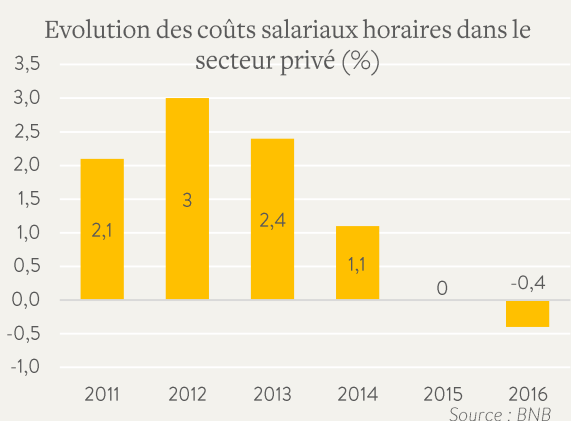
⁶³ Formation Brute de Capital Fixe, source BNB, février 2017.

La croissance de l'emploi a été supérieure à celle de l'activité, malgré l'annonce de plusieurs plans de licenciements collectifs importants (Caterpillar, AXA, ING), malgré un repli de l'emploi intérimaire au lendemain des attentats de mars, et malgré un taux de croissance du PIB « modeste ». L'emploi intérieur a cru de 1,3% (59 000 créations nettes) et le nombre de « demandeurs d'emploi inoccupés » a baissé de 4,7% (-26 000 personnes). Si le chômage recule sur les trois régions, **les contrastes demeurent saisissants**, le taux de chômage variant du simple au triple : de 5,1% en Flandre à 17,2% à Bruxelles-Capitale et 10,8% en Wallonie⁶⁴.

L'**inflation** a été supérieure à la moyenne de la zone euro (+1,8% contre +0,2%), notamment sous l'effet de la hausse de la TVA sur l'électricité (passée de 6 à 21% pour les clients privés) ; elle pourrait atteindre 2% en 2017.

Encadré 3 : Des réformes en faveur de la compétitivité-coût

La coalition actuellement au pouvoir a multiplié les mesures visant à modérer le coût du travail, mais aussi à transférer les cotisations sociales (salariales, patronales et sur les indépendants) sur d'autres assiettes fiscales (« tax shift »). Cette politique semble avoir des effets : les coûts salariaux horaires ont baissé de 0,4% dans le secteur privé en 2016. Des mesures fiscales en faveur des ménages (notamment des faibles revenus⁶⁵) ont permis au pouvoir d'achat de poursuivre sa progression, malgré la modération salariale (le revenu disponible réel a augmenté de 0,5% en 2016).



La modération du coût du travail a permis à la Belgique de rattraper un « handicap salarial » qui s'était creusé entre 2000 et 2008 vis-à-vis de la France, de l'Allemagne et des Pays-Bas. L'écart salarial avec ces trois partenaires commerciaux est encadré par une loi⁶⁶ qui va faire l'objet d'importants amendements proposés par le gouvernement afin de mieux prendre en compte les écarts salariaux internationaux.

Chiffres clés de la Belgique

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial et croissance	0,6%	+1,2%	par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	41 826	+0,5%	par an (2015)
Population totale	11 285 721	+0,7%	par an (2015)
Emploi total	4 921 000	+0,7%	par an (2015)
Taux de chômage	8,0%	-0,3pp	en 10 ans (2016)
Endettement public %PIB	106,8%	+16pp	en 10 ans (2016)
Balance courante (% du PIB)	0,4%	-1,6pp	en 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016	+1,2%
Croissance 2017 (p)	+1,4%
Croissance 2018 (p)	+1,6%
Inflation 2016	+1,8%
Inflation 2017 (p)	+2,0%
Solde budgétaire 2016	-2,9%
Solde budg. 2017 (p)	-2,2%

(Sources : voir Annexe 1)

⁶⁴ Source : Banque Nationale de Belgique.

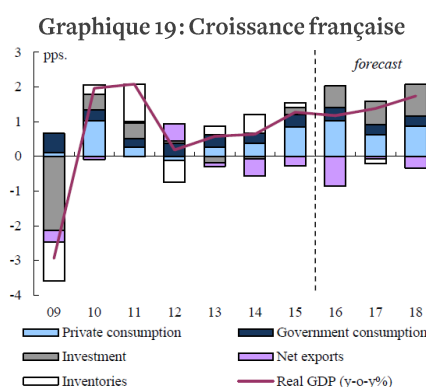
⁶⁵ Réforme des tranches d'imposition, modification du bonus fiscal à l'emploi, hausse du forfait déductible des frais professionnels et de la quotité exemptée.

⁶⁶ Loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité.

France : l'inversion des courbes, c'est maintenant (bis⁶⁷) !

La France sort progressivement de sa période de (très faible) croissance et se rapproche (lentement) de la performance moyenne de la zone euro. Son commerce extérieur est toujours déficitaire, malgré des secteurs dont l'activité s'est accrue en 2016 (automobile, luxe). L'activité a été tirée par une consommation et un investissement en progression. La croissance de 2016 (+1,1%) a permis d'amorcer une amélioration sur le marché du travail (hausse de l'emploi de +1,2% et baisse du nombre de demandeurs d'emplois de 3%), notamment par le biais d'incitations diverses (crédit d'impôt compétitivité emploi, prime d'embauche) qui porteraient finalement leurs fruits, à la veille d'une élection présidentielle très suivie par les partenaires européens.

La croissance a été de 1,1% en 2016 d'après l'INSEE, un niveau comparable à celui de 2015, et nettement supérieure à la reprise « anémique » enregistrée entre 2012 et 2014. D'après la Commission européenne, elle pourrait être de +1,4% cette année. Les dépenses de consommation (ménages et administrations) ont accéléré en 2016, ainsi que l'investissement, débouchant sur une contribution de la **demande intérieure** à la croissance de 1,9pp.



Source : Commission européenne

En revanche, la contribution du **commerce extérieur** demeure négative (avec une hausse des exportations de biens et services de 1,1% et des importations de 3,7%, tirées par la demande – finale et intermédiaire – intérieure). Mais la reprise du commerce mondial à la fin de l'année 2016 semble avoir bénéficié aux exportations du pays (+1,9% au 4^{ème} trimestre) d'après l'INSEE.

Les évolutions des exportations restent très liées au **secteur aéronautique**, qui représente à lui seul 13% du volume des exportations de biens (58 milliards d'euros⁶⁸). Les exportations aéronautiques ont stagné en 2016. En revanche, le **secteur automobile** (6,4% des exportations) a vu ses exportations augmenter (+4,6%), tout comme le secteur de la **construction navale** avec une hausse de 76% (livraison aux Etats-Unis du paquebot « *Harmony of the seas* » au premier semestre 2016), ou encore celui du luxe (+4,2%). En revanche, les exportations **agricoles** ont souffert (-9%) en 2016, tout comme celles de la branche **énergétique** (-28%)⁶⁹.

Bruxelles reste plus que jamais sur ses gardes en ce qui concerne l'assainissement des **finances publiques** françaises. En 2015, le gouvernement avait obtenu un délai supplémentaire de deux ans pour revenir à un déficit budgétaire sous la barre des 3% (-3,3% en 2016 d'après la Commission, 3,4% d'après l'INSEE) : si ce critère pourrait être respecté en 2017 (-2,9%), il devrait de nouveau dérapier en 2018 « à politique inchangée »⁷⁰. La dette, quant à elle, continue d'augmenter (96,4% du PIB en 2016).

Si les salaires réels ont progressé plus fortement que la productivité apparente du travail, le **taux de marge des entreprises non-financières** est en hausse depuis deux ans, sous l'effet de différentes

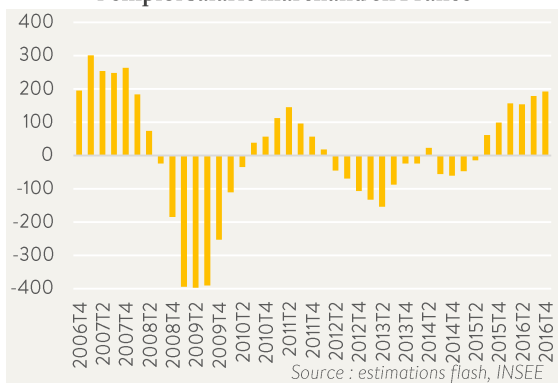
⁶⁷ Voir : IDEA, *Avis Annuel 2016 : « quelques doutes subsistent »*, avril 2016.

⁶⁸ Voir : Ministère des finances, *Le chiffre du Commerce Extérieur, Année 2016*.

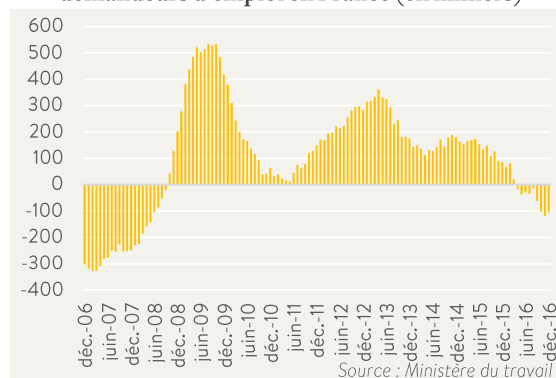
⁶⁹ Pour le secteur agricole, la baisse est liée aux mauvaises récoltes céréalières et pour l'énergie à la mise en maintenance de plusieurs réacteurs nucléaires.

politiques économiques (Pacte de responsabilité et de solidarité⁷¹, Crédit impôt Compétitivité Emploi (CICE)⁷² et prime à l'embauche dans les PME⁷³) mais aussi de la baisse du prix du pétrole. Au premier trimestre 2017, il serait d'après l'INSEE de 31,9%, contre 30,4% en 2014. L'investissement des entreprises a marqué une hausse sensible en 2016 (+4%, contre +2,7% en 2015), en partie soutenu par les mesures de suramortissement⁷⁴ prévues jusqu'au 14 avril 2017. En outre, le **taux d'impôt « facial » sur les sociétés devrait progressivement baisser pour atteindre 28% à l'horizon 2020**, contre 33^{1/3}% en 2016. La loi de finances pour 2017 a acté cette baisse pour les PME réalisant moins de 75 000€ de chiffres d'affaires.

Graphique 20: Evolution annuelle (en milliers) de l'emploi salarié marchand en France



Graphique 21: Evolution annuelle du nombre de demandeurs d'emploi en France (en milliers)



Sur le marché du travail, la tant attendue « **inversion de la courbe du chômage** » est en marche. En 2016, le taux de chômage s'établit à 9,7% contre 9,9% en 2015. Le nombre de demandeurs d'emploi disponibles (catégorie A75) inscrits à « Pôle emploi » a baissé de 3% entre décembre 2015 et décembre 2016. Mais leur nombre reste supérieur de 56% à celui d'il y a huit ans, aux portes de la grande récession, sans inclure les demandeurs d'emploi en formation (catégories B et C). La création d'emploi a nettement accéléré (+187 000 emplois salariés dans le secteur marchand en 2016, soit +1,2%, contre +100 000 en 2015, +0,6%). D'après l'INSEE⁷⁶, l'emploi marchand devrait croître de 80 000 postes au premier semestre 2017, 20 000 créations supplémentaires seraient liées à la prime à l'embauche pour les PME et 20 000 aux effets du CICE et du Pacte de responsabilité.

Chiffres clés de la France

		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)	
Part du PIB mondial et croissance	3,3%	+0,9%	par an (PIB réel) (2015)
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	37 775	+0,3%	par an (2015)
Population totale	66 808 385	+0,6%	par an (2015)
Emploi total	28 422 000	+0,4%	par an (2015)
Taux de chômage	9,9%	+1,1pp	en 10 ans (2016)
Endettement public %PIB	96,4%	+32pp	en 10 ans (2016)
Balance courante (% du PIB)	-0,2%	-0,2pp	en 10 ans (2015)

Dernières estimations et prévisions

Croissance 2016	+1,2%
Croissance 2017 (p)	+1,4%
Croissance 2018 (p)	+1,7%
Inflation 2016	+0,3%
Inflation 2017 (p)	+1,5%
Solde budgétaire 2016	-3,3%
Solde budg.2017 (p)	-2,9%

(Sources : voir Annexe 1)

⁷⁰ Prévisions 2017 et 2018 : Commission européenne.

⁷¹ Un ensemble de mesures prises depuis 2014 consistant notamment, pour les entreprises en des baisses de cotisations, d'impôts, et des mesures de simplifications administratives.

⁷² Le CICE permet de bénéficier d'une économie d'impôt équivalent à 7% de la masse salariale pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC (salaire minimum).

⁷³ Pour l'embauche d'un salarié rémunéré jusqu'à 1 900 € brut, jusqu'en juin 2017, prime de 4000€ sur deux ans.

⁷⁴ Pour des investissements éligibles, les entreprises bénéficient d'un avantage fiscal exceptionnel permettant de déduire de leur résultat imposable 40 % du prix de revient de ce bien. Le montant est déduit du bénéfice linéairement sur la durée d'amortissement.

⁷⁵ Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi.

⁷⁶ INSEE, *note de conjoncture*, mars 2017.

Luxembourg: Alles an der Rei ?!

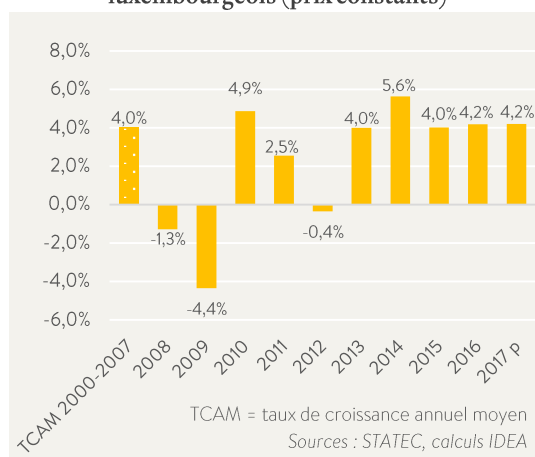
Äddi la crise ? C'est en tout cas le visage que donne à voir le Grand-Duché sur le plan des résultats macroéconomiques. La croissance demeure élevée (+4,2% en 2016 selon le STATEC) et devrait se maintenir à ce niveau en 2017, l'emploi continue de croître rapidement et le chômage confirme son repli (moins rapide). L'indexation de janvier et des mesures comme la réforme fiscale ou la hausse du salaire minimum devraient avoir un effet sur la demande intérieure. Les entreprises ne bénéficieront quant à elles que plus modestement de la réforme fiscale.

Dans un contexte où le pays est sensible aux vents contraires (incertitudes liées au Brexit par exemple) et où il fait face à une croissance économique, de l'emploi et démographique « hors norme » en comparaison à ses voisins, les réflexions prospectives se multiplient au Luxembourg (troisième révolution industrielle, croissance qualitative, Luxembourg à un million d'habitants, travail et protection sociale du futur, aménagement du territoire, etc.). Elles doivent désormais déboucher sur des projets concrets.

Depuis 2012, le Grand-Duché a retrouvé (durablement ?) son niveau de croissance d'avant crise, renforçant le sentiment de solidité de l'économie luxembourgeoise et confirmant sa capacité à absorber les « chocs » successifs. Le STATEC a récemment réévalué à la hausse ses estimations de croissance passées du PIB pour 2014 (+5,6%, contre +4,7% précédemment estimés), 2015 (+4%, contre +3,5%) et pour 2016 (+4,2%, contre +3,7%). Il s'agit de performances non-négligeables compte tenu des changements qui ont eu lieu en 2015 (modification du régime de taxation du commerce électronique, hausse de la TVA et échange automatique d'informations financières).

L'année 2016 a été marquée par la **vigueur du secteur financier**, porté par les évolutions favorables des marchés (augmentation de 1,1% des actifs nets des organismes de placement collectif⁷⁷). Par ailleurs, la somme des bilans bancaires a progressé de 2,9%⁷⁸ sur l'année. En revanche, le secteur des **assurances** a vu le montant total des primes encaissées reculer de 2,8%⁷⁹, notamment en raison du repli des assurances-vie. **La demande intérieure se porte également bien** : la consommation des administrations publiques et des ménages a continué de croître en 2016 et accélèrera cette année, en particulier grâce au renforcement du pouvoir d'achat des ménages (indexation au 1^{er} janvier 2017, réforme fiscale (voir infra), augmentation du salaire social minimum, ajustement des pensions et accord salarial dans la fonction publique).

Graphique 22 : Taux de croissance du PIB luxembourgeois (prix constants)



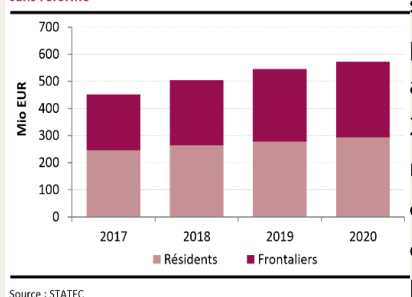
⁷⁷ Source : CSSF – STATEC, voir, *Conjoncture Flash, Février 2017*.

⁷⁸ Source : CSSF - ABBL, voir : <http://www.abbl.lu/fr/mediatheque/media?media=41>.

⁷⁹ Source Commissariat aux Assurances.

Encadré 4 : Réforme fiscale, je crie ton nom

Graphique 2 : Écart de revenu disponible par rapport au scénario sans réforme

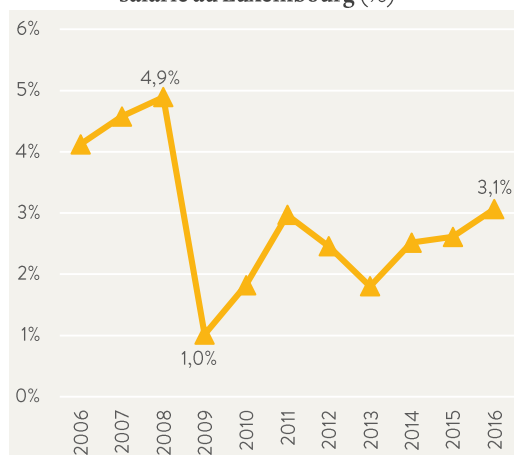


Source : STATEC

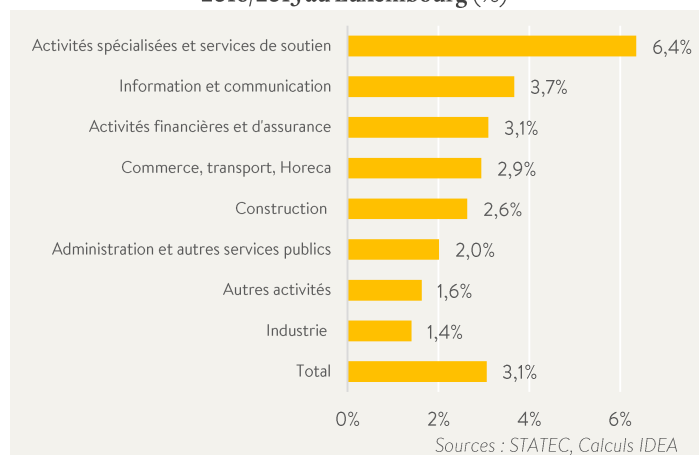
La réforme fiscale, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, consiste implicitement (et principalement) en une réduction du taux d'imposition des ménages⁸⁰. Elle pèsera d'après le STATEC⁸¹ sur le solde budgétaire public (en % du PIB), à hauteur de -0,7 point de pourcentage dès 2017. Le revenu disponible des ménages devrait augmenter (+1,2% en moyenne entre 2017 et 2020). A l'horizon 2020, la hausse du revenu disponible par rapport au scénario sans réforme serait de +570 millions d'euros, partagés à parts quasi-égales, entre frontaliers et résidents. Cela bénéficierait à la consommation privée, à l'investissement et à l'emploi (même si l'impact doit être relativisé compte tenu de l'effort budgétaire⁸²) avec un effet « ambigu » sur le chômage.

En 2016, le marché du travail a créé un nombre record d'emplois nouveaux depuis la crise de 2008 (11 675 créations nettes, soit +3,1% par rapport à 2015). Dans ce contexte de croissance riche en emplois, l'ensemble des principaux secteurs d'activité sont concernés par la hausse. Le recours aux salariés frontaliers atteint un nouveau pic, ils représentent désormais 42% de l'emploi total (176 600, soit +4% par rapport à 2015) et, pour la première fois, le nombre de salariés résidents de nationalité étrangère (108 700) dépasse celui des salariés résidents de nationalité luxembourgeoise (107 600). Le Grand-Duché affiche par ailleurs une croissance démographique inédite : +2,1% par an au cours de la dernière décennie. Si ces éléments confirment l'attractivité du pays, ils l'obligent à projeter sur l'avenir son modèle de croissance, de protection sociale, l'aménagement du territoire et la coopération transfrontalière.

Graphique 23 : Evolution annuelle de l'emploi salarié au Luxembourg (%)



Graphique 24 : Evolution de l'emploi salarié 2016/2015 au Luxembourg (%)



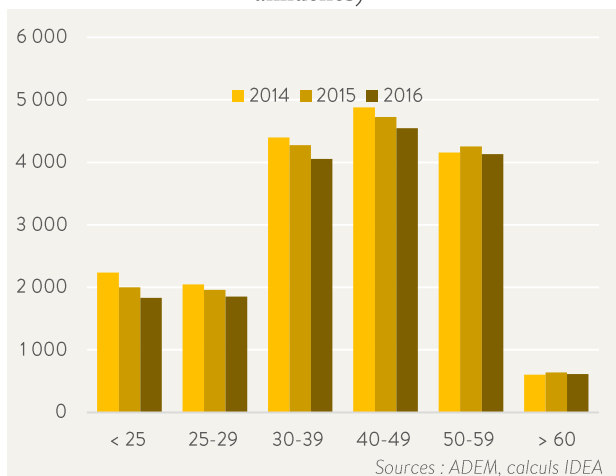
Sources : STATEC, Calculs IDEA

⁸⁰ Votée en 2016, la réforme fiscale a notamment introduit une modification des barèmes d'imposition et supprimé de l'impôt d'équilibrage budgétaire temporaire. Pour les entreprises, le taux normal d'Impôt sur le Revenu des Collectivités (IRC) est passé de 21% à 19% en 2017 et baissera à 18% en 2018 et le taux d'IRC réduit de 20% à 15%, de telle sorte que l'impôt sur les bénéfices des sociétés (qui combine l'IRC et l'impôt commercial communal) passera de 29,2% à 26,01% pour le taux normal (pour le cas de la Ville de Luxembourg) et de 28,15% à 22,8% pour le taux réduit. Voir l'*Avis Annuel 2016* d'IDEA, et <http://www.reforme-fiscale.public.lu/fr/index.html>.

⁸¹ Voir : STATEC, *Regards n°17 sur l'impact de la réforme fiscale en faveur des ménages*, juillet 2016.

⁸² Voir : Michel-Edouard Ruben, *Réforme fiscale : très cher emploi ?*, septembre 2017.

Graphique 25 : Répartition des demandeurs d'emploi inscrits selon l'âge au Luxembourg (moyennes annuelles)



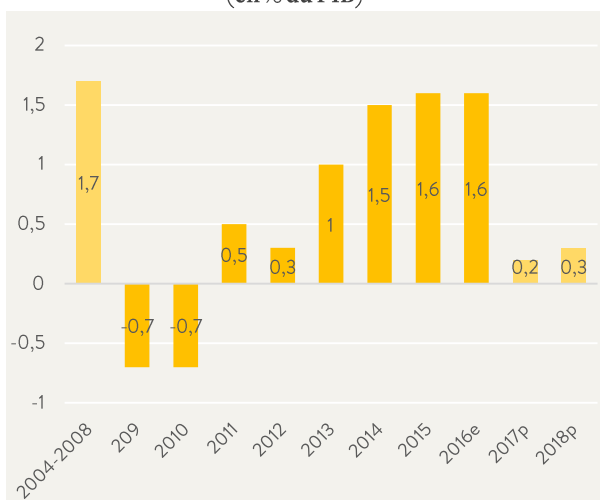
La baisse du chômage s'est confirmée en 2016, avec une baisse du nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles de 4,6% (contre -2,6% en 2015), profitant davantage aux hommes qu'aux femmes, mais concernant l'ensemble des tranches d'âge. Le taux de chômage s'élève à 6,2% en janvier 2017 (-0,3 point par rapport à janvier 2016), un niveau encore élevé pour le pays qui alimente le constat du « paradoxe » luxembourgeois du chômage : en 2016, le nombre d'emplois salariés a augmenté de 11 675 postes alors que le nombre de demandeurs d'emploi résidents n'a baissé « que » de 829 personnes.

Finances publiques : « so far, so good » ?

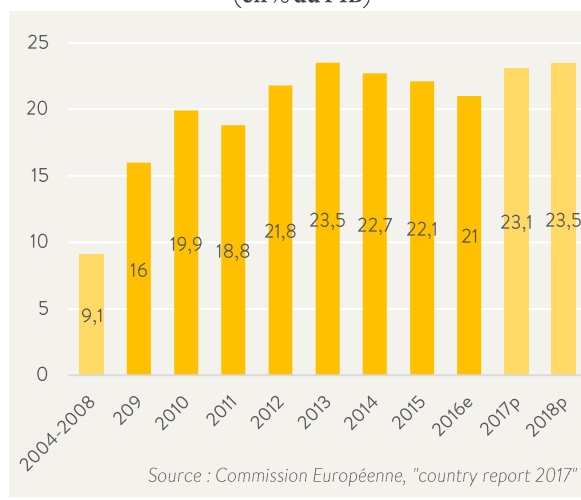
Jusqu'à présent, les finances publiques, considérées dans leur ensemble, apparaissent comme **saines**. Le Luxembourg conserve une notation souveraine au niveau « AAA » pour l'ensemble des principales agences de notation. D'après la Commission Européenne, l'excédent budgétaire se serait élevé à 1,6% du PIB en 2016, un niveau inégalé à l'échelle de la zone euro (et de l'UE). La dette relative a également marqué une baisse en 2016 (21% du PIB, contre 22,1% en 2015).

D'après le STATEC⁸³, **les recettes fiscales ont progressé de 3,8%** en 2016. Elles sont en hausse sur l'ensemble des postes, à l'exception des droits de TVA sur l'e-commerce (qui baissent de près d'un tiers, passant de 555 à 383 millions d'euros), et de la taxe d'abonnement (-1,7%). L'impôt des ménages, qui représente le premier poste de recettes (4,9 milliards d'euros, soit 35% des recettes), devant la TVA (24%, stable malgré « l'effet e-commerce »), a augmenté de 5,7%. En revanche, avec l'application de la réforme fiscale pour les ménages dès le 1^{er} janvier de cette année, le rythme de progression de **cette importante source de recettes devrait se contracter**, avec un effet immédiat sur le solde budgétaire, mais aussi sur la dette (voir prévisions de la Commission européenne ci-dessous).

Graphique 26 : Solde budgétaire public du Luxembourg (en % du PIB)



Graphique 27 : Dette publique du Luxembourg (en % du PIB)



⁸³ Voir STATEC, *Conjoncture Flash*, janvier 2017.

Le Brexit, entre risques et opportunités

« *Kepp calm and Brexit ?* ». Les relations économiques avec le Royaume-Uni sont de premier ordre pour le Luxembourg. D'après le STATEC⁸⁴, le Royaume-Uni représente 16% des exportations de services du Grand-Duché (contre 5% au début des années 2000), 17,2% dans le total des actifs nets de la place financière, 17% dans le total des investissements du Luxembourg à l'étranger et 15% dans le total des investissements non-résidents au Luxembourg. De plus, plus de 6000 citoyens britanniques vivent au Grand-Duché.

Il est difficile de mesurer les effets concrets sur l'économie luxembourgeoise de la sortie de l'UE du Royaume-Uni, notamment de la perte du « passeport européen » de la City, car des effets négatifs (perte de valeur ajoutée du secteur financier en raison de la baisse des exportations de services) pourraient en partie être compensés par des effets positifs (localisation d'activités nouvelles au Luxembourg). Toujours d'après le STATEC, une baisse de 11% de la valeur ajoutée du secteur financier britannique (une des hypothèses dans le cas d'un « hard Brexit ») pourrait entraîner « à l'horizon 2020 et par rapport à un scénario de base sans Brexit, une baisse de 2,5% de la valeur ajoutée du secteur financier luxembourgeois et une baisse du PIB proche de 1% ».

Chiffres clés du Luxembourg		Evolutions sur 10 ans (et dernière année connue)		Dernières estimations et prévisions	
Part du PIB mondial et croissance	0,1%	+2,7%	par an (PIB réel) (2015)	Croissance 2016	+3,7%
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	92 468	+0,7%	par an (2015)	Croissance 2017 (p)	+4,2%
Population totale	569 676	+2,0%	par an (2015)	Croissance 2018* (p)	+3,9%
Emploi total	424 860	+2,7%	par an (2016)	Inflation 2016	+0,3%
Taux de chômage	6,3%	+1,7pp	en 10 ans (2016)	Inflation 2017 (p)	+1,8%
Endettement public %PIB	21%	+13pp	en 10 ans (2016)	Solde budgétaire 2016	+1,6%
Balance courante (% du PIB)	5,1%	-6pp	En 10 ans (2015)	Solde budg. 2017 (p)	+0,2%

(Sources : voir Annexe 1, *projections 2018 : Commission Européenne)

⁸⁴ STATEC, *Regards sur l'impact potentiel du Brexit*, février 2017.

Encadré 5 : Les arbres pousseront-ils jusqu'au ciel ?

Les indicateurs macroéconomiques du Luxembourg dessinent un pays qui se porte bien. Les arbres pousseront-ils jusqu'au ciel⁸⁵ pour autant ? Si le Luxembourg apparaît à bien des égards comme un îlot de prospérité, il ne doit néanmoins pas être considéré comme isolé de toute influence extérieure et épargné de toute mutation.

IDEA a présenté dans son « Avis annuel » 2016 le « club des cinq risques » qui pourraient « faire dérailler l'économie luxembourgeoise du sentier de félicité économique retrouvé ou l'obliger à composer avec des changements radicaux ». Ils demeurent d'actualité pour la plupart d'entre eux, voire se sont précisés pour certains :

- les risques **géopolitiques** (menace terroriste, *Brexit*, sanctions européennes contre la Russie⁸⁶) ;
- les risques **technologiques** (numérique – disruptions, troisième révolution industrielle) ;
- les risques **réglementaires** (coopération et transparence en matière de fiscalité des entreprises) ;
- les risques **sociaux et sociétaux** (pérennité des systèmes de protection sociale, fragmentation de la population entre secteurs productifs, protégés et précaires, mais aussi résidents, non-résidents, nationaux et non-nationaux, crise des migrants) ;
- les risques **économiques** (*Grexit*, fin de l'alignement des astres - notamment pétrole, euro et taux d'intérêts faibles -, exposition de l'équilibre des finances publiques aux chocs extérieurs).

Il faut désormais y ajouter les incertitudes liées aux **possibles changements de cap dans la politique des Etats-Unis** (taxe d'ajustement frontalière, réforme fiscale, mais aussi remise en cause des accords commerciaux, des objectifs environnementaux et de la ligne géopolitique) ainsi que celles liées aux **multiples scénarios possibles pour l'Europe**.

Quelques grands enjeux pour l'année 2017

Dans ce contexte, il sera important de suivre cette année les avancées sur plusieurs sujets (non exhaustifs):

- Les conditions de négociations et les incidences directes du **Brexit** (échanges de services financiers avec le Royaume-Uni, mais aussi pressions sur le marché immobilier suite à d'éventuelles relocalisations au Grand-Duché) ;
- Divers **dossiers européens**: le projet ACCIS⁸⁷, la directive « ATAD 2⁸⁸ » (fiscalité des entreprises), le projet de directive ayant pour objet l'indemnisation des demandeurs d'emploi frontaliers⁸⁹, les objectifs de réduction des émissions de CO2 pour la période 2020-2030⁹⁰, etc. ;

⁸⁵ Voir à ce sujet, Michel-Edouard Ruben, Fondation IDEA asbl, Document de travail n°3, Luxembourg 2045 : les 30 glorieuses sont devant nous!, 2016.

⁸⁶ Prolongées en décembre 2016 jusqu'à juillet 2017.

⁸⁷ Assiette Commune Consolidée pour l'Impôt des Sociétés.

⁸⁸ Directive du 12 juillet 2016 « établissant des règles pour lutter contre les pratiques d'évasion fiscale qui ont une incidence directe sur le fonctionnement du marché intérieur » et adoptée par le Conseil de l'UE en février 2017. Voir : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016L1164&from=FR>. Les États membres ont jusqu'au 31 décembre 2019 pour transposer la directive dans la législation nationale pour une application au 1er janvier 2020.

⁸⁹ Le gouvernement y est opposé, notamment en raison d'un problème de contrôle. Voir : <http://www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2017/02/gouv-schmit-thyssen/index.html>.

- La **montée en puissance de plusieurs dispositifs et outils stratégiques** (plus ou moins récents) : les House of fintech / entrepreneurship / training, le Luxembourg Open Innovation Club (LOIC), les clusters, l'université, les centres de recherche publics, la SARL simplifiée, etc. ;
- Les **effets de la réforme fiscale** sur les ménages, les entreprises et le budget de l'Etat ;
- La réforme du Revenu Minimum Garanti (RMG) qui devrait se muer en **Revenu d'inclusion sociale (Revis)** avec pour objectif de « responsabiliser davantage les bénéficiaires du dispositif et de multiplier les chances de tous d'accéder à leur inclusion sociale dans la société »⁹¹ ;
- Les évolutions sur le marché du **logement**⁹², dans un contexte où la pression démographique demeure soutenue et suite à des mesures comme la *Klimabank*⁹³, la subvention de loyer (2016), le projet d'introduction du « contrat d'aménagement⁹⁴ » (« *Baulandvertrag* ») en vue d'accélérer la viabilisation de terrains constructibles, etc. ;
- La finalisation de la réforme⁹⁵ du **droit des faillites**, lancée en 2013, pour sortir du manque de prévisibilité et de sécurité juridique du droit actuel parfois jugé inadapté⁹⁶ ;
- La concrétisation de la stratégie de **mobilité durable (Modu)**, avec le déploiement progressif de nouvelles infrastructures (tramway, arrêt Pfaffenthal-Kirchberg en 2017, doublement de la liaison ferroviaire Luxembourg-Bettembourg, liaison autoroutière avec la France), et les résultats de l'enquête de mobilité ;
- Les avancées tangibles de la présidence luxembourgeoise du Sommet de la **Grande Région** (schéma d'aménagement du territoire, mobilité, coopération universitaire, culturelle, formation, anticipation des évolutions démographiques, etc.) ;
- La **réforme des régimes d'aides à la Recherche, Développement et Innovation**⁹⁷ (RDI), votée le 30 mars 2017. Elle élargit notamment la palette des formes d'aides et accorde de nouvelles missions à l'agence Luxinnovation (qui prend le statut « d'agence de financement » pour les dossiers d'un volume inférieur à 200 000€). La nouvelle loi prévoit également davantage d'évaluation, dans ce domaine qui reste stratégique pour la diversification économique ;
- La concrétisation de la « **Stratégie pour promouvoir la langue luxembourgeoise**⁹⁸ », présentée en mars 2017, déclinée en 40 points et dessinant une politique de long terme. Un

⁹⁰ Voir : <http://www.fondation-idea.lu/2017/02/22/2231/>.

⁹¹ Voir [Projet de loi N°7113](#) relatif au Revenu d'inclusion sociale. Entre autres dispositions prévues par le projet de loi, le Revis sera conditionné à une inscription à l'ADEM, et sera scindé en deux composantes : une allocation d'inclusion (base « forfaitaire ») et une allocation d'activation (part conditionnée à la signature d'un « contrat d'activation » pouvant contenir des obligations de formation ou d'affectation temporaire à des travaux d'utilité publique »).

⁹² Voir, Fondation IDEA asbl, *Idée du mois n°15, Logement au Luxembourg, état des lieux d'entrée et Idée du mois n°16 : sous-occupation, non-occupation et colocation*, 2016.

⁹³ Régime d'aides financières entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017 pour la réalisation de projets d'investissement qui ont pour but la planification et la construction de logements durables, la rénovation énergétique durable de logements anciens et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. Voir : http://www.ml.public.lu/fr/aides-logement/Klimabank_Banque-Climatique/index.html.

⁹⁴ Voir Conseil de Gouvernement du 22 mars 2016 : <http://www.gouvernement.lu/6818739>.

⁹⁵ Voir : [Projet de loi n°6539](#).

⁹⁶ Voir : <http://www.wort.lu/de/business/franz-fayot-au-sujet-du-droit-des-faillites-c-est-notre-grande-faiblesse-56e198b81bea9dff8fa743f2>.

⁹⁷ Voir [site de la Chambre des Députés](#).

⁹⁸ Voir : <http://www.men.public.lu/fr/actualites/articles/communiqués-conference-presse/2017/03/09-strategie-letzebuergesch/index.html>.

centre pour le luxembourgeois, un Commissaire à la langue luxembourgeoise seront notamment créés.

Les conditions du maintien du Luxembourg sur le sentier de croissance actuel, reposent sur l'anticipation des risques, mais nécessitent également **une réflexion de fond sur le contenu et la soutenabilité de la croissance**. A ce titre, la **multiplication des initiatives de prospective** collective est la bienvenue (troisième révolution industrielle, croissance qualitative, Luxembourg à un million d'habitants, travail et protection sociale du futur, etc.). Il sera désormais décisif de les faire **déboucher sur des projets concrets**, dans le cadre de stratégies claires et partagées, en phase avec celle de la « diversification économique ».

Force est de constater que le Luxembourg ne peut pas « tout faire », il ne sera pas capable à lui seul d'influencer la révolution numérique et technologique ou de « sauver » le commerce mondial. Mais il doit faire de son mieux pour défendre ses propres valeurs (ouvert, dynamique et fiable), être un fervent adhérent de la coopération économique et politique internationale, mais aussi adresser ses propres défis. L'économiste dirait que le pays doit « renforcer son potentiel de croissance endogène ». Le politique dirait qu'il doit « viser une croissance qualitative ». Le patronat dirait qu'il est nécessaire « d'augmenter la productivité »... cela est en réalité un même projet, un effort collectif et une vraie volonté d'aller de l'avant, de créer les conditions d'une prospérité à long terme.

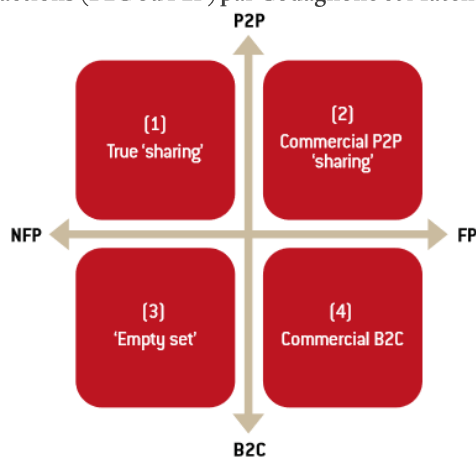
Partie 2 thématique: vous avez dit « partage » ?

Consommation collaborative, économie collaborative, consommation basée sur l'accès, économie du partage, économie à la demande, Gig economy, économie de louage, capitalisme de plateforme... La taxinomie est riche pour désigner ces « modèles économiques où des plateformes collaboratives, qui créent un marché ouvert pour l'utilisation temporaire de biens et de services, souvent produits ou fournis par des personnes privées, facilitent des activités [...] ayant un caractère lucratif ou non lucratif » (Commission européenne).

On peut vendre, louer, troquer, prêter, emprunter, donner des objets, des idées, du temps, de l'espace, de l'argent, de la culture, du savoir, etc. En 1978, un document de recherche en science comportementale intitulé « Community Structure and Collaborative Consumption »⁹⁹ abordait (déjà) le fait d'effectuer un trajet avec des inconnus dans une même voiture (covoiturage). Dans cette économie du partage, les biens, services et facteurs comme les modalités d'échange sont aussi multiples que familiers. Dans quoi réside alors sa singularité et sa nouveauté ? Dans les outils numériques ! Leur développement a permis de changer la vitesse et l'échelle de transactions « ancestrales ». Elles ont ainsi décuplé les opportunités de rencontre, (quasi) immédiate, entre offre et demande sur des plateformes de partage¹⁰⁰, avec des coûts d'information et de coordination réduits, et ont créé ou ouvert certains marchés. Un « triangle du partage » se forme alors entre des **fournisseurs** de biens et services, professionnels ou amateurs, et des **utilisateurs**, susceptibles de les fournir, en retour (prosumers), qui se rencontrent via une **plateforme**. Pour en garantir le succès et la pérennité, l'effet de réseau qui permet la « coïncidence des désirs » est déterminant dans un système où la création de valeur est basée sur cette chaîne « infinie » d'utilisateurs qui interagissent en ligne. Enfin la confiance étant au cœur de leurs modèles, les plateformes tendent à codifier les relations sociales (mécanismes de notation). Le covoiturage au cours duquel on partage un trajet avec des inconnus pourrait ainsi être vu comme une version « codifiée » du stop.

Si l'appétence au **profit du fournisseur** et le **type d'interactions** sur les plateformes divergent, ils permettent de les classer afin de mieux appréhender les défis auxquels elles nous confrontent.

Matrice de classification des plateformes d'économie du partage en fonction de la motivation (avec ou sans but lucratif) et du type d'interactions (B2C ou P2P) par Codagnone et Matens (2016)



(1) Sans but lucratif

ex: dingdong.lu ; pumpipumpe.ch ; mutum.com ; couchsurfing.com

(2) Profit et de pair-à-pair (P2P ou d'égal à égal)

Ex: Airbnb ; Uberpop (principaux défis en matière de politique publique)

(3) Sans but lucratif et business-to-consumer (B2C)

Ex: aucun (non existant)

(4) Profit et B2C (auquel pourrait s'ajouter le business-to-business (B2B))

Ex: mesdepanneurs.fr

⁹⁹ Voir: <http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/000276427802100411?journalCode=absb>.

¹⁰⁰ Elles peuvent être vues comme un sous-ensemble des plateformes digitales intégrant les moteurs de recherche (Google), les réseaux sociaux (Facebook), les applications de communication (Skype), les répertoires audiovisuels dématérialisés (Spotify).

Mais comme les conséquences de l'automatisation sur le nombre d'emplois à l'avenir (de -9% à -47%, en passant par -5 millions) ou de l'uberisation sur les formes d'emploi¹⁰¹, connaître le poids économique du partage dérange (voir tableau 1). Au-delà de l'évolution fulgurante de la valorisation de géants du secteur basée sur des anticipations optimistes¹⁰², peu de données sont cependant vérifiables ou observables. Outre le fait que l'avenir soit difficilement prédictible à la décimale près, les contours de l'économie du partage suscitent encore des désaccords conceptuels donc comptables sur son poids, qui demeure pour l'heure très limité rapporté au PIB.

Tableau 1: Estimations du poids de l'économie du partage

Etude	Zone	Période considérée	Poids estimé
Forbes - Geron (2013)	UE	2013	20 milliards € (CA)
PwC/Commission européenne - Vaughan et Hawksworth (2014)	Global	2014 D'ici 2025 dans 5 secteurs (finance participative, emploi en ligne, hébergement, transport, streaming)	15 milliards € 335 milliards €
	Royaume-Uni	2014 D'ici 2025	500 millions £ 9 milliards £
PwC/Commission européenne - Vaughan et Daverio (2016)	UE	2015	28 milliards € (CA)
Barbezieux et Herody (2016)	France	2015	2,5 milliards €
Parlement européen - Goudin (2016)	UE	Court terme – Annuelle Moyen/long terme – Annuelle Moyen/long terme – Annuelle : potentiel maximal, dans une économie sans obstacle, atteignable en comblant la sous-utilisation des actifs prêtés à l'économie du partage	21 milliards € 158 milliards € 572 milliards € (dont 309 milliards pour la sous-utilisation de la force de travail)

En résumé : « Most of these estimates, however, should be treated with caution as, because of the lack of reliable data and consolidated empirical evidence, they are inevitably based on questionable assumptions » (Codagnone et al, 2016).

Pour autant, ces incertitudes quant au bénéfice net à attendre de la pénétration des plateformes de partage ne doivent pas empêcher d'en anticiper les possibles retombées.

Les plateformes de partage ne manquent pas d'attraits pour le **consommateur** (facilité d'accès et d'usage ; hausse de la qualité et de la quantité de l'offre disponible ; gains de pouvoir d'achat), pour le **fournisseur** (barrières moindres à l'entrée ; liberté et flexibilité ; maximisation de l'utilité de ses actifs ;

¹⁰¹ Voir : Michel-Edouard RUBEN, (février 2017), Fin du travail (?), robotariat (?), ubérisation (?) et (possible) modèle social du futur !

¹⁰² Depuis sa dernière levée de fonds (mars 2017), Airbnb (non côté) est valorisé à 31 milliards de dollars. De son côté, Uber (non côté) est valorisé à 68 milliards de dollars, une valorisation fondée sur les perspectives de profits. L'entreprise a enregistré 5 milliards de dollars de pertes depuis sa création en 2009, en finançant une politique commerciale focalisée sur les gains de parts de marché « à tout prix ». A noter : ils utilisent un capital existant. La stratégie est de créer un mouvement de masse et l'argent suivra. Voir : Marc Wagener, (mai 2016), « Technologie : rendez-vous dans deux ans dans un nouveau monde ».

nouvelle source de revenus) et pour la **société dans son ensemble** (émulation technologique ; esprit d'entreprise ; utilisation plus efficace des ressources ; modes de consommation plus responsables ; confiance et cohésion sociale ; nouvelle forme de capital social (e-reputation)).

Mais les motifs de scepticisme existent et expriment des craintes justifiées face au changement. Sources d'incertitudes **économiques** (impacts sur les grands indicateurs et leur mesure, répartition inégale des revenus, concurrence déloyale, monopole), **écologiques** (« effet rebond »¹⁰³, obsolescence accélérée et hyperconsommation liées à la facilité d'accès et aux prix plus bas), **juridiques** (responsabilité, protection des consommateurs et de leurs données, fraude), **sociales** (précarité, contrat social, discriminations), **fiscales** (dumping, perte de recettes publiques) ou encore **morales** : ces nouveaux modèles interrogent, pour sûr, les cadres existants. 2017 promet d'être über décisive quant à l'avenir des plateformes de partage, afin qu'elles demeurent ou deviennent inclusives, efficaces et innovantes¹⁰⁴.

Au Luxembourg, l'initiative « Troisième Révolution Industrielle » a récemment suscité une certaine agitation autour des plateformes, perçues comme une réponse à de multiples problèmes. Mais il importe de replacer le pays au cœur des débats actuels pour démystifier sans s'interdire d'anticiper. Après un état des lieux des pratiques et des limites à leur développement, un inventaire des modes de régulation possibles et des mesures concrètes que le Luxembourg pourrait adopter sera dressé avant d'analyser le développement des plateformes dans quatre secteurs particulièrement concernés par ces nouveaux modèles.

¹⁰³ Illustration : le recours au covoiturage, a priori plus écologique, pourrait permettre de voyager plus souvent en *low cost* grâce aux économies réalisées en partageant les frais automobiles, mais aussi décourager les investissements en transports publics, etc. De même si l'autopartage réduit le temps d'immobilisation et l'espace occupé par les véhicules, il peut aussi accroître l'obsolescence et la pollution par une plus grande utilisation.

¹⁰⁴ Les technologies numériques agiraient à travers trois canaux : un effet d'inclusion (diminution des coûts de recherche et d'information > création et expansion des marchés solvables > création d'emplois et accès à de nouveaux services), un effet d'efficacité (automatisation de certaines tâches grâce à la baisse du prix des technologies digitales et accroissement de la productivité des cadres et d'autres employés), un effet d'innovation (de produits ou de processus de production). Source : Inspection Générale aux Affaires Sociales (France) reprenant le World Development Report 2016.

Aperçu de plateformes de partage présentes au Luxembourg

Cartographie : Quelques acteurs présents dans le paysage numérique luxembourgeois en 2017



Source : Observatoire de l'uberisation, IDEA - ©Pierre Guersing

Si actuellement l'économie du partage compte pour « epsilon » de l'activité économique réelle et de l'emploi au Luxembourg, cette cartographie montre que des initiatives étrangères comme luxembourgeoises (voir Tableau 2), existent dans le paysage numérique. Le possible lancement en septembre 2017 d'une application pour faciliter le stationnement en ville (parking conventionnel ou stationnement chez un résident) témoigne de la capacité qu'on leur prête à résoudre des problèmes socioéconomiques quotidiens et métropolitains.

Tableau 2 : Quelques initiatives luxembourgeoises en détails

Plateforme	Année de création	Activité	Type de plateforme	Relations	Actif proposé	Nature du revenu pour le fournisseur	Rémunération de la plateforme
Butler and more	2017	Service de conciergerie	Opérateur de service	B2C	Temps	Services de paiement de tiers	Commission
Book Your Place	p-ê sept 2017	Service de réservation de parking (conventionnel et particulier)	Opérateur de service	B2C – P2P	Espace	En ligne	
Dingdong	2016	Prêt et emprunt de biens	Partage	P2P	Biens de consommation	Aucune	Aucune
Go2uni (par Karzoo)	2015	Covoiturage	Partage	P2P	Voiture	Partage de frais (espèces)	Aucune
Minijobs	2015	Cours, babysitting, jardinage, déménagement etc.	Jobbing (« petits boulots »)	P2P – B2C	Temps	Virement, Espèces	Commission
MyBnb	2017	Management de propriété AirBnB	Opérateur de service	B2C	Temps	Loyer mensuel de 20% à 30% plus élevé que la moyenne du marché	Commission
Yourshop	2014	Don ou Vente de biens de seconde main ou créations	Marketplace – Partage	B2C – P2P	Biens de consommation	Aucune Paypal, CB ou espèces	Commission sur offre premium

B2C = Business-to-consumer (des entreprises aux particuliers) et P2P = peer-to-peer (entre particuliers) (voir matrice p 38)

Mais ces plateformes et les pratiques qu'elles couvrent sont à distinguer de deux autres modèles établis et activement promus au Luxembourg (voir encadré 6).

Encadré 6 : Sociale, solidaire, circulaire : ça tourne !

L'économie sociale et solidaire (ESS)¹⁰⁵ : « Un ensemble d'entreprises [...] dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.¹⁰⁶»

- L'ESS compterait plus de 25.000 emplois – à temps plein et à temps partiel soit 7 % de l'emploi en 2011 (doublé depuis 2000), à 70% occupés par des femmes.
- 1/3 des entreprises sociales relèvent des services de santé et de l'action sociale et regroupent les 3/4 des emplois de l'ESS au Luxembourg.
- Elles sont organisées sous forme de coopératives (dont certains Big4), de mutuelles, d'associations, ou de fondations et plus récemment au Luxembourg de « sociétés d'impact sociétal » (SIS).

Certaines plateformes de partage, relevant du « true sharing » (sans but lucratif), tendent à effacer la frontière avec l'ESS en reprenant la philosophie comme Ding dong ou Yourshop¹⁰⁷.

L'économie circulaire : « L'objectif est de réintroduire autant que possible les matières premières utilisées au-delà d'un cycle de vie d'un produit ou d'une marchandise dans d'autres processus de production » ce qui a des impacts économiques, sociaux et écologiques positifs à travers une qualité améliorée et une meilleure productivité des ressources

- Les activités circulaires supporteraient « entre 7.000 et 15.000 emplois »¹⁰⁸ générant de nombreuses activités économiques (industrie, construction, commerce, logistique, artisanat, services etc.).
- Supportée par le programme gouvernemental « Fit for Circularity »¹⁰⁹
- Potentiel estimé : de 300 millions d'euros à 1 milliard d'euros annuels net d'économies de matériel à moyen terme et plus de 2.200 emplois dans les 3 ans ».

¹⁰⁵ Voir : <http://www.ess-europe.eu/sites/default/files/publications/files/na-2015-ess-luxembourg.pdf>.

¹⁰⁶ Danis Jacquet et Grégoire Leclercq, (2016), Uberisation, un ennemi qui vous veut du bien ?

¹⁰⁷ Le slogan de Ding Dong est « Don't buy, borrow » et le couple de jeunes luxembourgeois à l'origine de Yourshop.lu se dit « devoted to protecting the environment and wanting to build a business promoting ethical awareness ».

¹⁰⁸ Il est précisé dans l'étude: « presently statistics are often unavailable or not presented in the right framework to accurately estimate the economic and jobs aspects of circularity in Luxembourg ».

¹⁰⁹ Ministère de l'Economie, Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Luxinnovation, EcoInnovation Cluster, (décembre 2015), Luxembourg as a knowledge capital and testing ground for the circular economy - Study finds circular economy a « competitive imperative » for Luxembourg.

Mais est-ce que l'on partage au Luxembourg ?

Le Luxembourg se montre partageur à plusieurs égards : son sol (population composée à 47% d'étrangers), ses jardins (3 jardins partagés à Luxembourg-ville et 1 à Esch-sur-Alzette), ses emplois salariés (plus de 70% de la main-d'œuvre n'est pas luxembourgeoise), ses revenus (40% des ménages les plus aisés contribuent au revenu des 60% restants à travers la redistribution¹¹⁰), son temps (47% de la population est impliquée dans une activité bénévole formelle ou informelle), etc. Mais il l'est beaucoup moins à d'autres égards.

Une offre et une demande plus faibles que la moyenne européenne

Si la moitié des Européens dit connaître les plateformes collaboratives, 17% en auraient déjà fait usage. Avec 13% d'utilisateurs, le Luxembourg semble se montrer un peu moins « collaboratif » (voir encadré 7), malgré ses lauriers digitaux.

Encadré 7 : Une percée encore timide

« Parmi les propositions suivantes, laquelle correspond à l'expérience que vous avez de ce type de plateformes ? (%) » (Eurobaromètre – Mars 2016¹¹¹):

	Total ayant utilisé les services de plateformes	Total ayant proposé des services	Total n'ayant jamais utilisé les services
Moyenne européenne	17%	5,4%	81%
Belgique	8%	1,8%	91%
Luxembourg	13%	3,5%	86%
Allemagne	20%	5%	78%
France	36%	16%	61%

13 résidents luxembourgeois sur 100 auraient donc utilisé des services de « partage » mais moins de 4 sur 100 en auraient proposés. Extrapolé à la population de plus de 15 ans, cela représenterait quelques 71.500 utilisateurs, parmi lesquels 19.300 fournisseurs de services.

Le Luxembourg se situe donc sous la moyenne européenne, devant la Belgique mais derrière la France et l'Allemagne. Aux Etats-Unis, la part des utilisateurs s'élèverait à plus de 40%, dont la moitié aurait offert ses services (ASPEN Institute et Time, 2015), et à 55% en Suisse (Deloitte, 2015).

Selon une étude, plus ancienne, d'ING¹¹², à la question « avez-vous déjà entendu parler de l'économie du partage ? », 24% des sondés luxembourgeois répondaient « oui » mais seuls 3% y avaient participé et si 20% pensaient accroître leurs usages, 52% penchaient pour le statu quo. Bien que les méthodologies des deux enquêtes diffèrent, on peut raisonnablement supposer une légère progression des usages. Plus récemment (mars 2017), un sondage TNS-Ilres a montré que si 39% des résidents luxembourgeois ne connaissaient pas le crowdfunding, 17% avaient déjà investi dans un projet de financement participatif.

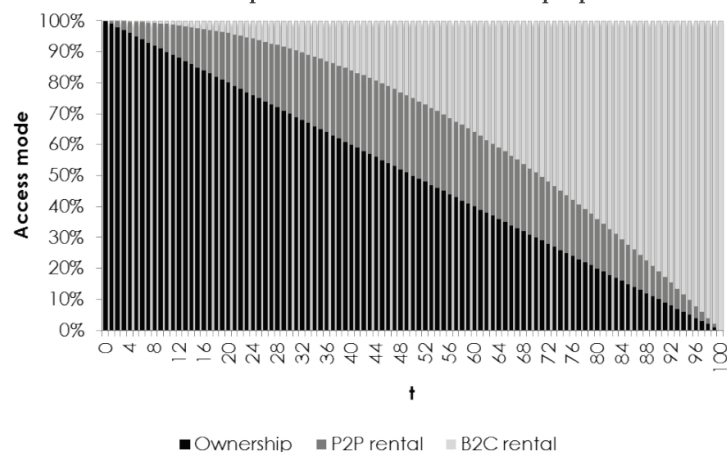
¹¹⁰ Voir : STATEC, (2014), Regards 04 sur la distribution socio-fiscale au Luxembourg.

¹¹¹ Voir : Flash Eurobarometer (Mars 2016) – « The use of collaborative platforms ».

¹¹² Voir : ING International Survey «What's mine is yours – for a price. Rapid growth tipped for the sharing economy », (Juillet 2015). Enquête conduite entre janvier et février 2015.

Pour les Luxembourgeois, la principale barrière déclarée à l'utilisation des plateformes est la responsabilité en cas de problème. A l'inverse, si le prix bas, voire la gratuité, est l'une des principales motivations pour y recourir (48% des répondants au Luxembourg et 33% des Européens), la facilité d'accès et d'usage est également très prisée (41%). Les Luxembourgeois y voient aussi l'opportunité de recourir à des services nouveaux ou différents (34%). Ces résultats sont de nature à inspirer les PME du pays, dans l'élaboration d'une stratégie numérique et « d'activation des communautés », au cœur du succès des plateformes. Pour l'heure, le Luxembourg affiche un indicateur « Intégration de la technologie digitale » plus faible que la moyenne européenne au Digital Scoreboard de la Commission et 7% des PME du pays vendent en ligne, contre 14% de leurs homologues européennes. Or la digitalisation de l'offre, comparable à une vitrine en ligne, présente une opportunité commerciale au niveau grand-régional voire international¹¹³. Sans ouvrir la porte à des « substituts sauvages », des agrégateurs d'offre¹¹⁴, à l'instar du site www.mesdepanneurs.fr, et dans la continuité de ce que propose www.devis.lu, pourraient notamment permettre aux entreprises existantes une extension de leur clientèle et de leur visibilité (vs. marché domestique restreint). Car si les *prosumers* (producteurs + consommateurs) l'ont initiée, la croissance future des modèles de partage pourrait, en réalité, être assurée par les professionnels, relativisant l'idée d'une fin annoncée « de l'entreprise »¹¹⁵. En revanche, leur modèle tendrait à évoluer vers la location (accès) plus que vers la vente (propriété) (voir graphique 28).

Graphique 28: Evolution des parts de marché de la location P2P et B2C dans le temps à l'aune du « déclin » de la propriété



Source : European Parliament

¹¹³ Voir: Chambre de commerce, (à paraître), Actualité & Tendances n°19 : « Quo vadis, libre-échange ? Garder le cap face au risque de repli ».

¹¹⁴ Cela correspond à la fenêtre (4) de la matrice de Codagnone et Matens couplant le profit et la relation B2C.

¹¹⁵ Il y aurait une réduction du poids des modèles de location de pair-à-pair au profit de la location professionnelle à mesure que le nombre d'actifs possédés par les pairs diminuerait. « Over time, however, the declining attraction of ownership means that fewer people replace the assets they own as those assets reach the end of their natural life. P2P rentals then become less attractive as more customers chase a shrinking pool of assets, resulting in greater product scarcity risk and greater costs in matching providers and consumers. B2C rentals then increase their market share ». Voir : European Parliament Research Service, (Janvier 2016), « The Cost of Non-Europe in the Sharing Economy », p 53. Pour Rachel Botsman (corédactrice avec Roo Rogers en 2010 de **What's Mine Is Yours**, un livre phare dans la conceptualisation de l'économie du partage) les services de l'économie du partage tendent à se professionnaliser. Pour Jeff Jordan, partner d'un Venture Capital ayant des parts dans Airbnb, « a lot of the future growth on these platforms is likely to be driven by professionals, because at this point most of the people with idle cars or rooms to rent out are already doing it ». Voir : <http://www.vox.com/new-money/2017/3/6/14563112/sharing-economy-not-a-thing>.

Des germes du partage qui ne sont pas tous réunis

Le développement des pratiques de partage serait alimenté par plusieurs tendances technologiques, démographiques, sociétales ou économiques¹¹⁶ telles que l'accès et l'usage des technologies (i) ou l'accroissement de la densité de population notamment urbaine (ii) mais également par une moindre santé économique (iii). Où en est le Luxembourg ? Malgré des évolutions bien orientées, la taille limitée de la métropole luxembourgeoise, la santé du marché du travail et l'absence de « besoins » de compléments de revenus pourraient en expliquer le moindre recours.

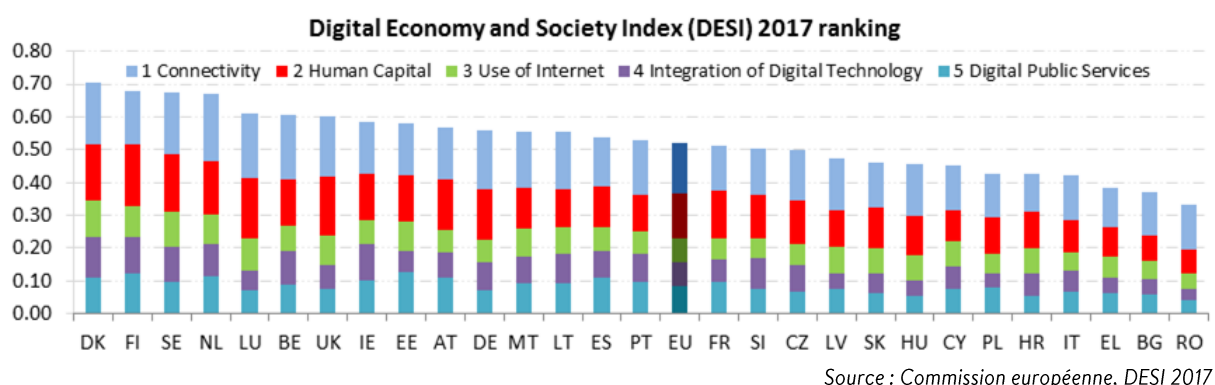
Luxembourg connecté

De bonnes infrastructures et compétences numériques sont l'épine dorsale technique des plateformes de partage. A ce titre, le Luxembourg a des atouts de pointe. Il occupe ainsi la 5^e place au Digital Economy and Society Index (voir tableau 3), affichant même la meilleure progression de l'UE par rapport à l'année précédente. Pour autant, des disparités de diffusion sont à noter : excellent en matière d'infrastructures, de compétences et d'usage du World Wide Web par les résidents¹¹⁷ – qui seraient les plus connectés d'Europe, le Luxembourg obtient des résultats moins mirobolants en matière de numérisation des entreprises et d'e-gouvernement.

Tableau 3: Economie et société digitales au Luxembourg par rapport aux Etats de l'UE28

Principaux domaines de l'indice	Position/28
1. Connectivité (bande fixe, bande mobile, vitesse, coût)	2
2. Capital humain (compétences de base et usage, compétences avancées et développement)	2
3. Utilisation d'Internet (contenu, communication, transaction)	3
4. Intégration de la technologie digitale (numérisation des entreprises, e-commerce)	22
5. Services publics digitaux (e-gouvernement)	19
Classement général	5

Graphique 29 : Le Luxembourg dans le Digital Economy and Society Index



¹¹⁶ Voir : Commission européenne, (juin 2016), Document de travail relatif à l'agenda européen pour l'économie collaborative

¹¹⁷ D'après l'enquête Internet access and usage d'Eurostat, 97% des ménages ont accès à Internet, 95% se connectent tous les jours et apparaissent férus de e-commerce (avec la plus forte proportion de cyberacheteurs derrière le Royaume-Uni et le Danemark).

Voir : STATEC, (janvier 2017), Regards n°2 sur l'utilisation des TIC par les particuliers. Lien :

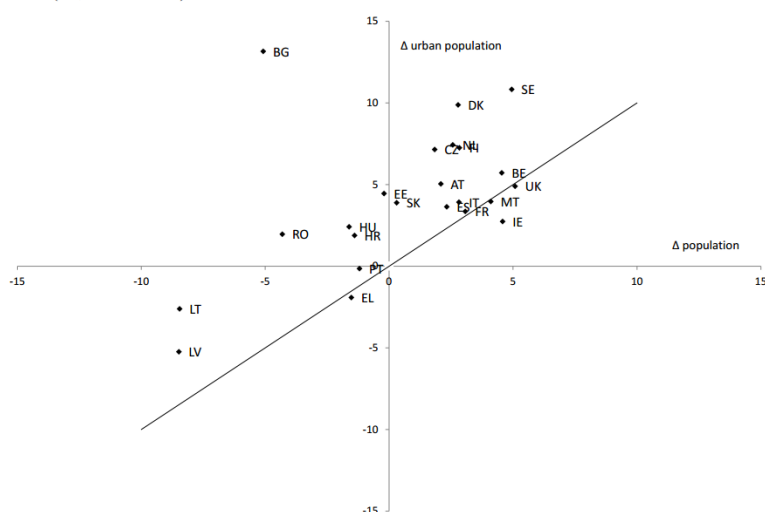
<http://www.statistiques.public.lu/catalogue-publications/regards/2017/PDF-02-2017.pdf>.

Note : L'enquête 2016 ne contenait pas de questions relatives au sujet de l'utilisation des plateformes, pour l'hébergement ou les transports, mais elles sont prévues dans le questionnaire 2017 (qui est harmonisé au niveau européen et adapté tous les ans).

Luxembourg urbanisé ?

Outre la maturité des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), la densification de la population urbaine constitue un terreau favorable au développement de pratiques de partage, pour l'heure plutôt métropolitaines (gage d'accessibilité et de disponibilité immédiates). Au Luxembourg, la population des 3 principales villes a augmenté de 19%, la population totale de 13% sur la période 2007-2013 (voir graphique 20) et la zone d'influence de l'aire urbaine luxembourgeoise compte 1,8 million d'habitants¹¹⁸. Ces évolutions démographiques placent – à première vue – le pays dans une tendance favorable au développement d'expériences de partage. Reste qu'en valeurs absolues, le Luxembourg compte la proportion la plus importante de la population vivant en zones rurales de l'Union européenne¹¹⁹, ce qui tend à limiter la profondeur et la liquidité des marchés potentiels, que l'interconnaissance est forte, réduisant l'intérêt du recours à des « intermédiaires numériques » pour une mise en contact, et que sa zone d'influence s'étend au-delà de frontières qui ne sont pas uniquement géographiques.

Graphique 30: Evolution de la population urbaine vs. évolution de la population totale dans les Etats de l'UE (% , 2007-2013)



Cas du Luxembourg (2007-2013)

Population urbaine (Luxembourg-ville ; Esch-sur-Alzette ; Differdange) : +19%

Population totale : +13%

Source : Commission européenne (données Eurostat, non disponibles pour Chypre, le Luxembourg, l'Allemagne, la Pologne, la Slovaquie)

Luxembourg « épargné » ?

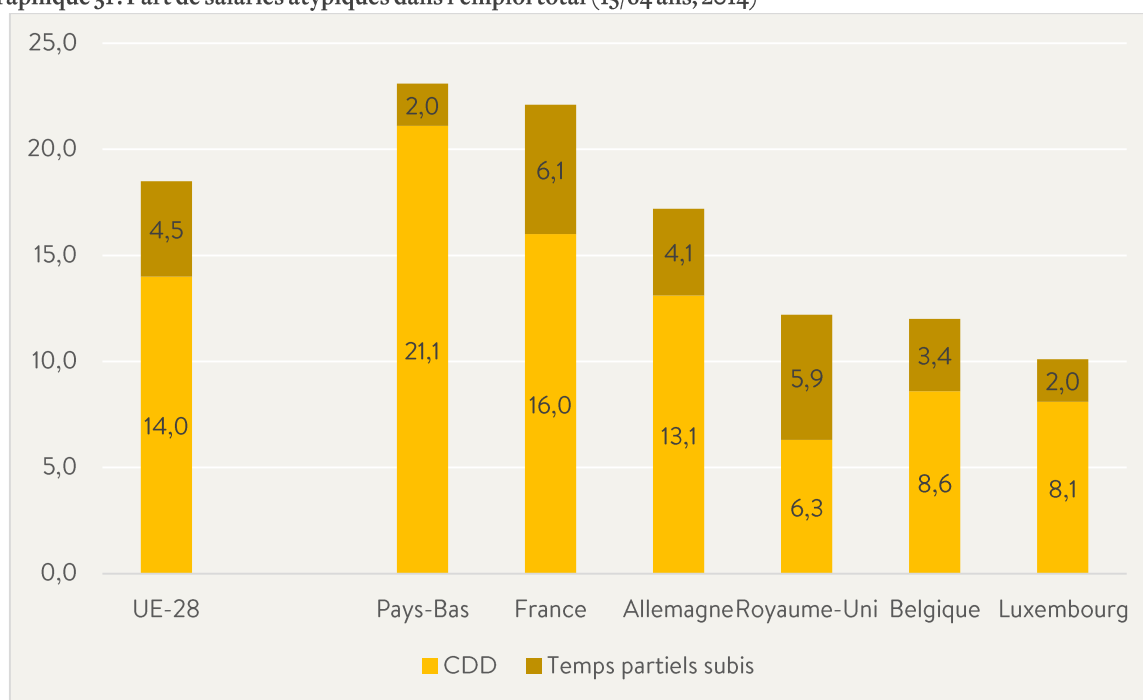
En complément, les difficultés économiques ont vraisemblablement catalysé le développement des pratiques « de partage »... ou « de débrouille » - aussi porteurs de créativité et de lien. En contraignant les individus à chercher de nouvelles ressources, la crise économique a pu alimenter l'offre (revenu principal ou d'appoint) comme la demande (recherche d'alternatives à moindre coût favorables au pouvoir d'achat) de biens et de services collaboratifs. Comparativement moins affecté que certains homologues européens, ce facteur a pu être moins déterminant au Luxembourg.

¹¹⁸ L'aire métropolitaine fonctionnelle de Luxembourg est décrite comme l'ensemble des territoires où la part de la population active travaillant dans l'agglomération de Luxembourg dépasse 10% de la population active et 4% de la population totale travaillant au Luxembourg pour les territoires frontaliers (LISER). Voir : IDEA, (décembre 2016), Idée du mois n°17 : Se loger au-delà des frontières ?

¹¹⁹ D'après Eurostat, une ville est une Unité Administrative Locale (UAL) où la majorité de la population vit dans un centre urbain d'au moins 50.000 habitants.

Car aux racines du partage se trouvent l'envie et/ou le besoin¹²⁰. Ainsi le « travail », et surtout sa disponibilité (temps), est considéré comme l'un des principaux actifs proposés sur les plateformes de partage. Or le marché du travail luxembourgeois affiche une tension, inégalée depuis vingt ans, qui poursuit sa hausse¹²¹ et une sous-utilisation des capacités de travail relativement faible. Le temps partiel est, par exemple, déclaré subi à « seulement » 2%¹²² (voir graphique 31). Si l'économie luxembourgeoise n'a pas été épargnée par la montée du chômage après la crise, elle a tenu un rythme de création nette d'emplois supérieur à 2% par an en moyenne ces cinq dernières années, soit quelques 9400 emplois par an, en majorité qualifiés¹²³.

Graphique 31 : Part de salariés atypiques dans l'emploi total (15/64 ans, 2014)



Source : Eurostat – Enquête européenne sur les forces de travail (2014)

Outre sa faible disponibilité, le niveau élevé de rémunération de la main-d'œuvre, en comparaison européenne, suggère un besoin moins pressant de recourir au partage (comme utilisateur ou fournisseur), pour en tirer des revenus accessoires¹²⁴.

¹²⁰ Cristiano Codagnone, Federico Biagi et Fabienne Abadie évoquent « les passions et les intérêts » qui caractérisent les activités économiques de partage via les plateformes (volonté militante (anti-consumérisme, décroissance, etc.) et/ou opportunisme capitaliste). Voir : Codagnone, Biagi et Abadie (Joint research Center), (2016), The passions and the interests : Unpacking the « Sharing Economy ».

¹²¹ L'indicateur de tension sur marché du travail, défini comme le rapport entre les nouvelles offres d'emplois et les nouvelles inscriptions au chômage poursuit sa hausse fin 2016, inédite depuis vingt ans. Voir : STATEC, (février 2017), Conjoncture flash.

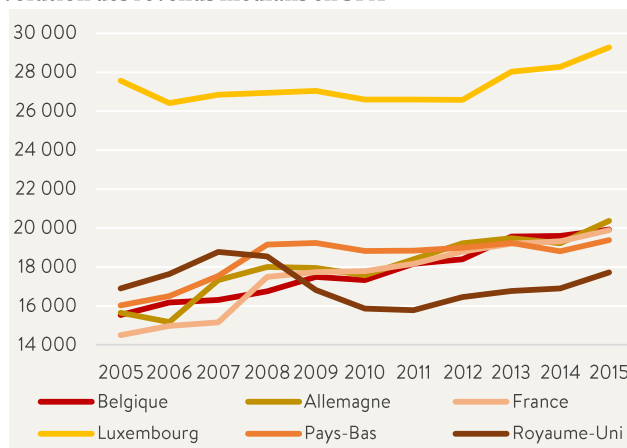
¹²² European Parliamentary Research Service, (Janvier 2016), « The Cost of Non Europe in the Sharing Economy », p. 80.

Selon la définition d'Eurostat dans l'enquête sur les forces de travail (données auto-déclarées), les travailleurs à temps partiel en situation de sous-emploi sont des personnes âgées de 15 à 74 ans travaillant à temps partiel, souhaitant accroître leur temps de travail. Voir : <http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/conditions-sociales/conditions-vie/2017/01/20170131/20170131.pdf>.

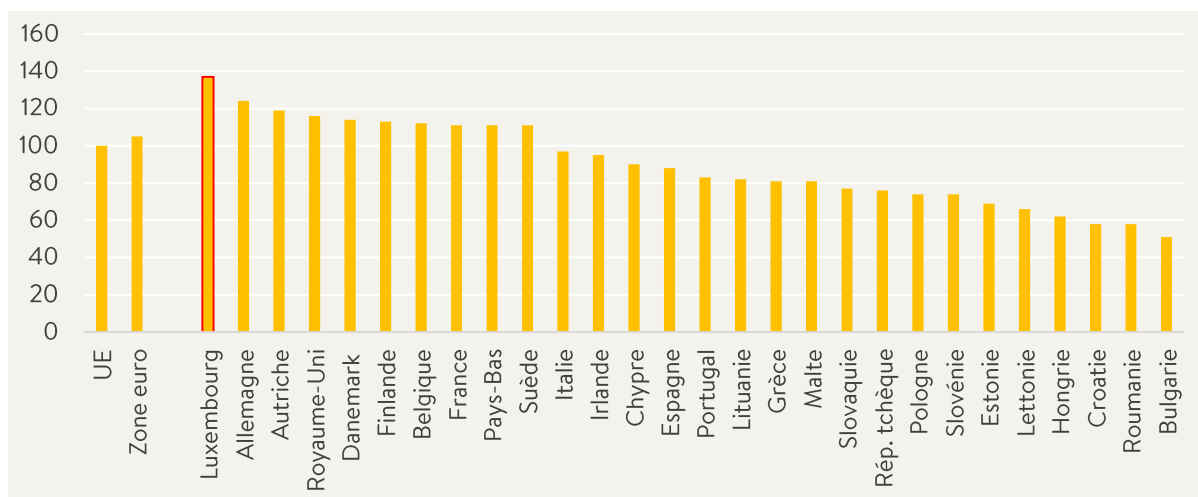
¹²³ En termes de flux, deux emplois sur trois créés au Luxembourg requièrent une formation de type enseignement supérieur. En termes de stock, 45% de l'emploi est à classer dans la catégorie des « cols blancs qualifiés » (directeurs, cadres de direction et gérants, professions intellectuelles et scientifiques ainsi que professions intermédiaires (p.ex. techniciens, infirmiers, secrétaires spécialisés, etc.). Source : STATEC- Enquête ESS 2014.

¹²⁴ D'après une enquête ING, la majorité des participants en Europe aurait tiré un revenu inférieur à 1000 euros en 2015. Aux Etats-Unis, pour près de 60% des répondants au « RFS 1099 Economy Workforce Report » les revenus générés comptent pour moins de la moitié des revenus du ménage. Voir : Bloomberg, (15 juin 2015), « On-Demand Workers Are Supplementing Their Incomes, Not Living Off Their Jobs ».

Graphique 32 : Aperçu de l'évolution des revenus médians en SPA



Graphique 33 : La consommation individuelle effective (CIE) par habitant en 2015 (en SPA), un indicateur du niveau de bien-être matériel des ménages (UE = base 100)



Source : Commission européenne

Si « ceux qui subissent une forte nécessité » (besoin) ne constituent pas une force de développement suffisante, restent « ceux qui changent leur modèle de consommation par choix » (envie) et voient les plateformes comme des outils de transition écologique – à l'image d'initiatives comme Dingdong (444 inscrits). 55% des répondants à l'enquête ING considèrent cet argument déterminant pour y recourir. Mais dans le même temps, pour 58%, « ne pas aimer que d'autres utilisent sa propriété » décourage la participation. Malgré la tentation d'adopter de nouveaux comportements de consommation, les habitudes, couplées à un pouvoir d'achat élevé, à la valeur « sociale » et à l'utilité¹²⁵ des biens possédés, rendent la propriété, qui est légalement inviolable, culturellement incontournable, en plus d'être fiscalement avantageuse. Aussi, outre des déterminants technologiques, démographiques, socioéconomiques et culturels, le cadre politique et réglementaire en vigueur (ou son absence) joue un rôle prépondérant dans le développement des plateformes et de leurs usages.

¹²⁵ « The sharing economy hasn't reached as deeply into consumers' lives as early enthusiasts predicted. [...] Homes and cars are the most valuable assets people own but no one has cracked the sharing of general stuff. The economics of renting out less expensive items isn't as promising. Back in 2010, for example, Botsman pointed out that most people only use their power tools for a few hours per year. She suggested that in the future, people might rent tools on demand instead of buying one and storing it in the garage. But a service that rented out a \$50 drill might have to charge \$10 to \$20 to cover the costs of delivery, pickup, cleaning, restocking and so forth. If you plan to use a tool more than three or four times in your life it's going to be cheaper and easier to just buy one and store it in your garage ». Voir: <http://www.vox.com/new-money/2017/3/6/14563112/sharing-economy-not-a-thing>.

Luxembourg prêt pour le partage ?

Le politique, s'il peut influencer sur les comportements, ne peut, seul, rompre les habitudes - ce que le Luxembourg a intégré de longue date (Tripartite, Troisième Révolution Industrielle (TIR), Travail 4.0...). La stratégie TIR, qui découle d'un processus participatif, a donc le mérite de poser des jalons pour le futur mais le chemin pour en remplir les objectifs reste à tracer. Dans les faits, le partage via des plateformes, largement préconisé dans le rapport, reste assez confidentiel. Concrètement, les autorités gagneraient à s'interroger sur les modèles souhaitables pour le Luxembourg afin d'en maintenir l'attractivité et d'aligner les discours, les faits et le cadre, plutôt que de laisser s'installer le doute... Car du sentiment d'équité naît l'acceptabilité sociale des mutations par le plus grand nombre.

L'esprit des lois : mieux réguler n'est pas un LUXe

Les zones grises offrent un avantage concurrentiel à certains « disrupteurs » mais nourrissent aussi une incertitude de nature à effrayer le consommateur, l'entrepreneur comme l'investisseur. Aussi pour limiter les risques et saisir les opportunités offertes par certains modèles de partage, atteindre un subtil équilibre réglementaire, garantissant l'équité, sans brider l'innovation, est périlleux mais nécessaire...

Dans les faits, les grands écarts réglementaires se multiplient et peuvent alimenter les tensions entre les Etats, la fragmentation du marché unique (ou même national) et l'insécurité économique et juridique des utilisateurs, comme nourrir la mise en concurrence fiscale et le sentiment d'impunité de certains acteurs. Face à ces divergences, la question des formes, des objectifs et des niveaux optimaux de régulation se pose avec acuité, tant en termes d'autorités compétentes que de vigueur des mesures (voir encadré 8).

Si l'UE est un intermédiaire de poids pour amorcer le dialogue entre les Etats et avec des multinationales, d'autant plus pour un pays comme le Luxembourg dont la taille et le faible développement des pratiques tendent à limiter les marges de discussions, elle ne peut pas tout. Aussi, si d'aucuns considèrent la communication de la Commission européenne sur un Agenda pour l'économie collaborative comme une timide contribution au débat sur son encadrement, voire un désengagement, d'autres y liront un retour à « l'Esprit de la loi »¹²⁶. En premier lieu, elle considère que les Etats membres devraient définir un périmètre commun de l'économie du partage, ce qui constituerait un premier pas vers la résolution de certains défis fiscaux. Mais l'élément le plus concret est sans doute la notion de « seuils ». La Commission, opposée à l'interdiction, responsabilise ainsi les Etats membres, les incitant à définir ces seuils pour encadrer les pratiques de partage (fréquence, durée, motivation, revenus)¹²⁷, tout en soulignant que la transparence des plateformes à l'égard des utilisateurs et des pouvoirs publics est cruciale.

¹²⁶ Les évolutions technologiques imposent que « la loi se réinvente [...] Cela signifie que la loi renonce à régir tout contenu pour être un contenant, un sens, ce que nous appelons « l'esprit de la loi ». Des tables de la loi, des valeurs guides et non plus un chaperon pour guider chaque geste ». « Il est donc plus sage de bâtir un cadre, fondé sur des valeurs immuables, que des provisions légales qui passeront leur temps à courir après une réalité trop rapide ». Denis Jacquet et Grégoire Leclercq, (2016), *Uberisation, un ennemi qui vous veut du bien ?*.

¹²⁷ En matière de taxation, des Etats membres ont déjà réagi. En Belgique, un régime fiscal spécifique à l'économie de partage est entré en vigueur le 1^{er} mars : les plateformes retiennent à la source 10% des revenus perçus par les utilisateurs, au titre de précompte professionnel, et au-delà d'un plafond de revenus fixé à 5100 euros pour 2017, la totalité est taxée comme revenus professionnels. En Italie, une proposition de loi prévoit une nouvelle catégorie de revenus dans laquelle les utilisateurs déclareront ceux générés via des plateformes avec un seuil d'exonération de 3000 euros. Elle introduit également deux régimes fiscaux différenciés : jusqu'à 10.000 euros par an de revenus, un taux fixe de 10% s'applique et au-delà de 10.000 euros ils sont soumis au taux marginal. En France, un groupe de travail de la commission des finances du Sénat propose un seuil unique de 3000 euros applicable à l'ensemble des activités et revenus des particuliers dans le cadre de l'économie du partage.

Encadré 8 : Quels niveaux et modes de régulation privilégier pour encadrer le partage ?

Différents niveaux de compétences réglementaires se superposent, s'entremêlent et se contredisent parfois, en fonction des secteurs en partie régulés à ce niveau :

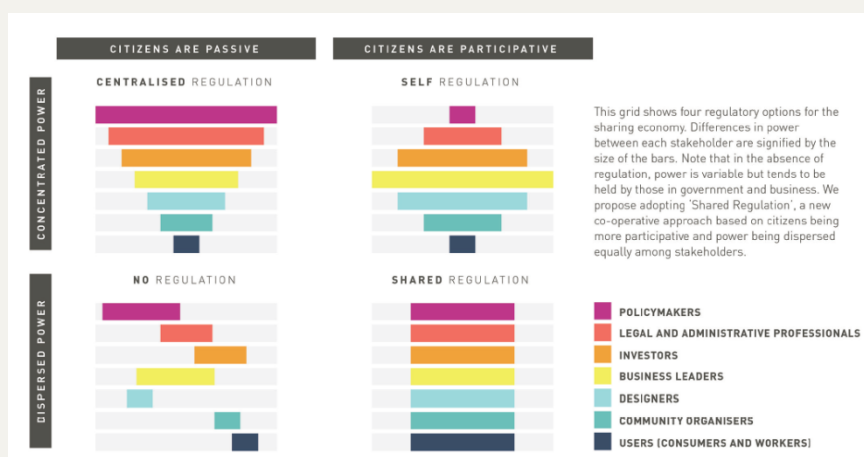
- **Municipal** (par ex. : tourisme, transport)
- **National** (par ex. : emploi, fiscalité, sécurité sociale)
- **Européen** (par ex. : concurrence)

Par ailleurs, plusieurs degrés d'intervention des autorités et d'autres parties prenantes sont possibles, au-delà de la vision simpliste, opposant « **self regulation** » (très faible intervention publique et responsabilité des plateformes par les mécanismes de réputation)¹²⁸ et « **top-down government/centralised regulation** » (interdiction ou soumission aux règles existantes). Trois modèles sont, à ce titre, intéressants (voir tableaux ci-dessous):

- la « **shared regulation** » (participation et responsabilité étendues, également réparties entre les autorités, les professionnels du droit, les investisseurs, les business leaders, les utilisateurs etc.)¹²⁹,
- la « **soft regulation** »¹³⁰,
- et le **droit à l'expérimentation**¹³¹.

	Option 1 : Droit à l'expérimentation	Option 2 : Soft regulation
<i>Contrôle des pouvoirs publics</i>	Au fil de l'eau	A posteriori
<i>Mode d'encadrement</i>	Cadre réglementaire détaillé	Principes généraux
<i>Responsabilité</i>	Partagée entre administration et entreprise	Entreprise
<i>Rapidité de mise en œuvre de l'innovation</i>	Temps d'examen du dossier (quelques mois)	Immédiat
<i>Degré d'innovation</i>	+	++
<i>Prise de risque</i>	+	++
<i>Partage d'informations avec les pouvoirs publics</i>	Obligatoire	Obligatoire

Source : France Stratégie



Source : The Royal Society for the encouragement of Arts, Manufactures and Commerce (RSA)

¹²⁸ « Self-regulation is not the same as deregulation or no regulation. Rather, it is the reallocation of regulatory responsibility to parties other than the government ». Voir : Molly Cohen et Arun Sundararajan, (2015), « Self-Regulation and Innovation in the Peer-to-Peer Sharing Economy », p.116.

¹²⁹ Voir : Brhmie Balam Senior Researcher RSA, (Janvier 2016), « Fair share: reclaiming power in the sharing economy ». Lien: <https://www.thersa.org/discover/publications-and-articles/reports/fair-share-reclaiming-power-in-the-sharing-economy>.

¹³⁰ France Stratégie, (Janvier 2017), « Répondre à l'innovation disruptive ».

¹³¹ Ibid.

Si les attitudes divergentes des autorités à l'égard des plateformes peuvent s'expliquer par des degrés d'exposition différents à « la disruption », certaines ont su anticiper, se préservant de décisions hâtives. La municipalité d'Amsterdam a très tôt ouvert les discussions avec Airbnb pour co-définir un cadre (2014) et contenir les dérives éventuelles. Au Luxembourg, la recherche du consensus, la proximité des décideurs, l'interconnaissance et la diversité du pays comme la résilience de son économie semblent opportunes pour remettre en œuvre une approche coopérative (« shared regulation »).

Informer, former, échanger

Pour l'heure préservé du tumulte lié à certaines plateformes, le Luxembourg pourrait donc saisir ce moment pour penser les évolutions et d'ores et déjà prendre quelques mesures pour clarifier les règles du jeu en informant les utilisateurs, en formant les administrations et en échangeant avec les plateformes.

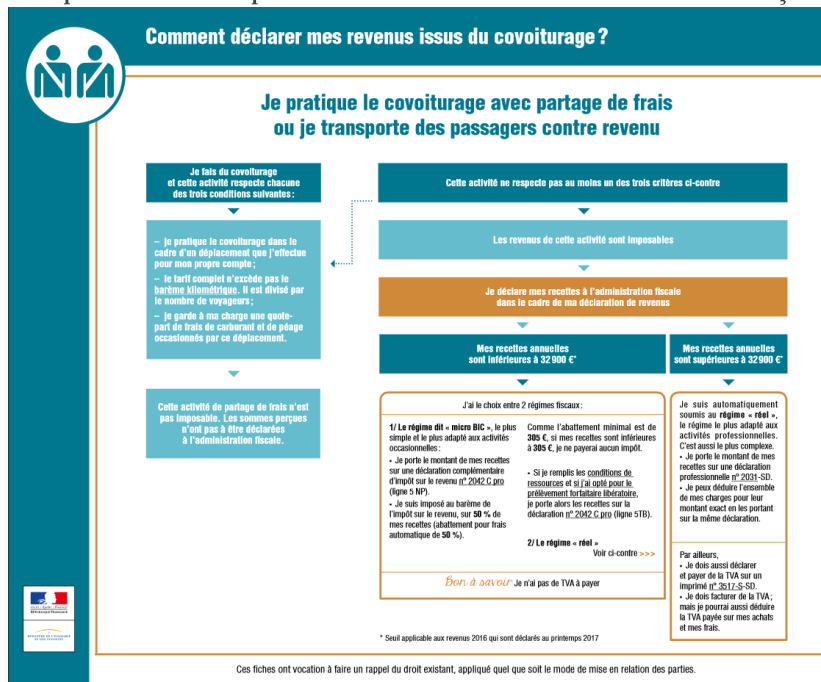
- **Mieux informer et accompagner les contribuables qui « *prosument* » ou voudraient le faire**

Si « nul n'est censé ignorer la loi », la fraude « naïve » est possible et peut être limitée par une meilleure information. Les Ministères de l'Économie et des Finances, en lien avec l'Administration des Contributions Directes (ACD) et l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines (AED), pourraient éditer des « fiches pédagogiques » secteur par secteur, en rappelant les obligations fiscales et sociales applicables aux revenus que les utilisateurs tirent de leurs activités sur les plateformes, à l'instar de la page consacrée à l'hébergement de courte durée sur le site Guichet.lu¹³² (voir aussi les exemples du Ministère des Finances néerlandais¹³³ et du Ministère de l'Économie et des Finances français). Cela pourrait concerner la location et la vente en ligne de biens et de services, avec un rappel des réglementations « métiers » éventuellement applicables, des seuils d'exonération éventuels d'impôt sur le revenu généré et de la catégorie dans laquelle le déclarer. Ainsi, jusqu'à 500 euros, les revenus divers provenant par exemple « d'entremises occasionnelles » ne sont pas imposables (mais ils le sont au-delà...). Une telle démarche permettrait de préciser la doctrine en vigueur actuellement et de faire le point sur les évolutions possibles.

¹³² Voir : <http://www.guichet.public.lu/citoyens/fr/actualites/2016/12/15-airbnb/index.html>.

¹³³ Voir :

https://www.belastingdienst.nl/wps/wcm/connect/bldcontentnl/belastingdienst/prive/werk_en_inkomen/interneteconomie/interne-teconomie-deeleconomie.



• **Renforcer la connaissance de ces pratiques au sein des administrations fiscales**

Et pour mieux accompagner les contribuables, une personne, voire une *task force*, formée aux pratiques de partage et leurs évolutions (au Luxembourg et au-delà des frontières), pourrait être désignée au sein de l'ACD et de l'AED. La taille réduite du marché luxembourgeois couplée à la traçabilité de l'offre sur les plateformes permettrait d'observer l'évolution du phénomène dans le pays.

La(es) personne(s) compétente(s) pourrai(en)t par ailleurs répondre aux questions des contribuables, via la *Helpline*¹³⁵ déjà mise en place pour les assister en matière de fiscalité, ce qui responsabiliserait d'autant les utilisateurs.

• **Ouvrir des discussions avec les plateformes sur la transmission des données d'utilisation et la taxation**

Dans la veine de la précédente recommandation, depuis le 1^{er} juillet 2016 en France, les plateformes de partage doivent envoyer un relevé annuel des revenus générés par l'activité au contribuable pour faciliter la déclaration. A compter du 1^{er} janvier 2019, elles déclareront automatiquement les revenus perçus par les utilisateurs à l'administration fiscale. Dans le cas luxembourgeois, un premier pas vers une connaissance et une transparence accrues pourrait être la transmission anonymisée de données d'utilisation au STATEC, par les plateformes luxembourgeoises comme étrangères. Pour l'heure, la faiblesse des usages ne justifie pas la transmission automatique des revenus aux administrations, d'autant plus qu'elle peut encore poser certains problèmes (en fonction du lieu d'hébergement de la plateforme, de l'utilisation des données, du coût de développement pour assurer la sécurité des transmissions, etc.). Mais si les plateformes multiplient les occasions de « fraude », elles se définissent aussi comme de nouveaux tiers de confiance et pourraient constituer, à terme, des alliés pour lutter contre l'économie

¹³⁴ Il est question du covoiturage, des revenus issus de la location d'un logement meublé (seuil amateur/professionnel fixé à 23 000 euros par an), de la vente ou de la location de biens (seuil amateur/professionnel fixé à 7846 euros par an), d'activités de service rémunérées. Voir : <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/22081.pdf>.

¹³⁵ Lien : <http://www.guichet.public.lu/citoyens/de/actualites/2010/03/08-helpline-acd/index.html>.

souterraine (8% du PIB luxembourgeois)¹³⁶ et l'évitement fiscal. Aussi, les pouvoirs publics luxembourgeois pourraient proactivement entrer en contact avec les plateformes actives, même marginalement, au Luxembourg, et proposer d'expérimenter la collecte de taxes, notamment communales, aux « big players ». En retour, l'adaptation des infrastructures et des processus de transmission pourrait générer activité et émulation (effet d'entraînement vers l'e-gouvernement ?).

Même non confronté à un essor « imprévu » des usages, le Luxembourg ne peut se soustraire à une discussion sérieuse sur les enjeux qu'ils soulèvent pour prendre des mesures adaptées. Aussi pour démystifier et appréhender ces défis, même « lointains », de manière concrète, dresser un état des lieux de chaque secteur « phare » concerné par les plateformes de partage est éclairant.

¹³⁶ Schneider, F. (2015), « Size and development of the Shadow Economy of 31 European and 5 other OECD Countries from 2003 to 2015: Different Developments ». A la question « avez-vous ou envisagez-vous de déclarer vos gains liés à l'économie collaborative ? », 59% des sondés répondaient « non » et 25% ne savaient pas (sondage BVA réalisé en France en juin 2014). Voir : Inspection générale des affaires sociales, (mai 2016), « Les plateformes collaboratives, l'emploi et la protection sociale » (p 98).

Regard sur des « piliers » de l'économie du partage dans leur contexte luxembourgeois

On partage son temps et ses compétences (services rémunérés), son logement (hébergement de courte durée), sa voiture (taxis, covoiturage, autopartage) ou son argent (crowdfunding) sur des plateformes. Telles sont, pour l'heure, les pratiques qui suscitent le plus d'engouement et de controverses¹³⁷. Mais avant de porter aux nues ou de vouer aux gémonies tels ou tels modèles, il est nécessaire de les replacer dans l'environnement socioéconomique et réglementaire luxembourgeois, ainsi que de les confronter à la réalité des usages parfois loin des discours messianiques. Concrètement, dans aucun des secteurs précités le développement des pratiques ne semble, pour l'heure, à la mesure des craintes exprimées ni, parfois, des opportunités saisies ailleurs.

En matière de **services rémunérés**, la bonne santé du marché du travail comme l'encadrement de l'accès à de nombreuses professions semblent, pour l'heure, de nature à limiter le recours à des plateformes, malgré une faible offre locale essentiellement portée sur les « petits jobs ». Pour autant, à l'heure où les entreprises disent éprouver « la peur du manque » de main-d'œuvre qualifiée, la question de l'opportunité du recours aux plateformes de services rémunérés à haute valeur ajoutée se pose, non sans prêter à la controverse.

En matière d'**hébergement de courte durée**, les plateformes représentent encore une menace limitée pour le secteur hôtelier ou pour l'immobilier locatif « traditionnel » mais le cadre actuel semble assez déconstruit pour décourager l'usage ou couvrir les abus.

En matière de **transports**, les défis à adresser sont à la mesure du volontarisme des politiques pour améliorer la mobilité. Dans le domaine des taxis, les récentes réglementations comme les prises de position officielles semblent avoir « officieusement » écarté du marché les « pratiques à la Uber ». En revanche, le covoiturage comme l'autopartage suscitent l'engouement... Mais leur promotion semble, pour l'heure, relever d'une intention louable peu à même de contraindre les comportements. Ainsi, en matière de covoiturage courte distance habituel, le « problème » ne serait donc pas tant le manque de solutions numériques, largement concurrencées par l'interconnaissance, que l'habitude et, surtout, le manque d'incitations à en changer (infrastructures routières réservées, incitation fiscale, assurance etc.).

Enfin, l'absence de cadre spécifique au **crowdfunding**, si elle peut se justifier, gagne à être rediscutée face à la ferme volonté de rester un pays dynamique, fiable et ouvert, dans un contexte européen particulièrement dynamique (nouvelles mesures belges, possible perte du passeport européen pour certaines plateformes britanniques etc.).

¹³⁷ Dans son Agenda européen pour l'économie collaborative, la Commission européenne se penche sur les transports, l'hébergement de courte durée, les services professionnels. Le financement participatif a été abordé lors d'un workshop du Parlement européen relatif à l'économie collaborative.

Voir : http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2017/595338/IPOL_STU%282017%29595338_EN.pdf.

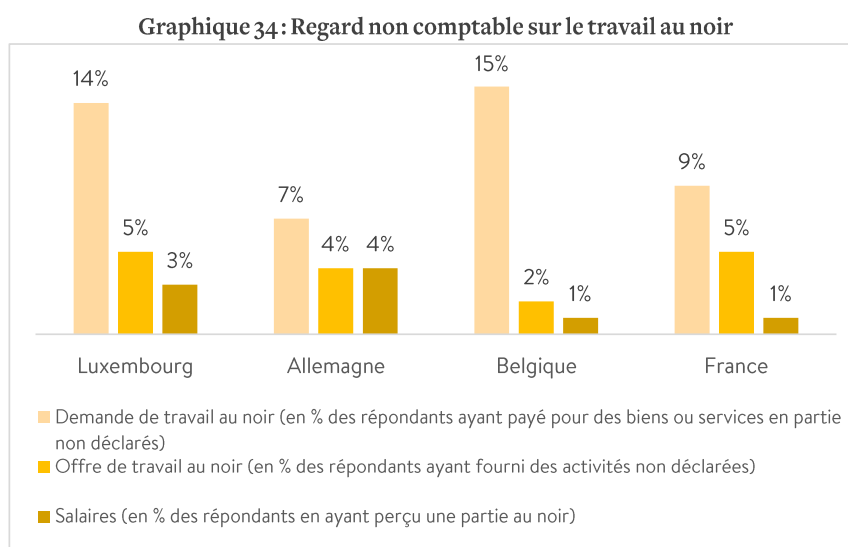
Services rémunérés

- **Panorama**

Au Luxembourg, la main-d'œuvre se caractérise par sa faible disponibilité (avec 81% de temps plein), sa sécurité (90% de contrats à durée indéterminée¹³⁸) et la hausse de sa qualification¹³⁹. Pour les chefs d'entreprises luxembourgeois, le manque de main-d'œuvre qualifiée apparaît même comme le premier frein au développement de leur entreprise (contre la « demande intérieure » en Europe d'après les enquêtes Eurochambres 2016 et 2017¹⁴⁰).

En 2016, le pays a créé près de 12.000 emplois salariés et en janvier 2017, le chômage s'est établi à 6,2% en repli de 0,3% sur un an, avec 55% de chômeurs âgés de plus de 40 ans et 44% inscrits depuis plus de 12 mois. 5413 postes étaient alors déclarés vacants à l'ADEM (31% en « support à l'entreprise », 11% en « construction, bâtiment et travaux publics », 11% en « services à la personne et à la collectivité ») et 17.239 demandeurs d'emploi disponibles sont inscrits (23% recherchant dans le secteur des « services à la personne et à la collectivité », 15% en « support à l'entreprise », 12% en « construction, bâtiment et travaux publics » et « commerce, vente, grande distribution »).

Au Luxembourg, le « poids » du travail « au noir » est comparable, voire supérieur, à la moyenne des pays voisins (voir graphique 34)¹⁴¹. A ce titre, les plateformes de services rémunérés seraient une « aubaine », encore inexploitée, pour désinciter les éventuels « free riders » du système fisco-social sous réserve d'établir une bonne collaboration.



Source : Eurobaromètre – Enquête 2013

¹³⁸ Voir : http://www.csl.lu/index.php?option=com_rubberdoc&view=doc&id=3389&format=raw

¹³⁹ Les frontaliers seraient en moyenne plus qualifiés que la population résidente avec 25% des Allemands, 41% des Belges et 31% des Français titulaires d'un diplôme du supérieur contre 29% des résidents.

¹⁴⁰ Voir : <http://www.cc.lu/services/luxembourg/analyses-etudes-et-enquetes/eurochambres/>

¹⁴¹ Voir : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/european-semester_thematic-factsheet_undeclared-work_en.pdf

- **Offre de services rémunérés sur des plateformes**

Ouverte en 2016 mais pour l'heure confrontée à certaines difficultés de lancement, une plateforme de services rémunérés luxembourgeoise affichait moins de 100 demandes de services contre environ 1140 offres pour des activités plutôt ponctuelles et domestiques (70% babysitting, ménages, garde d'animaux, jardinage, travaux manuels etc.).

Tableau 4: Aperçu des annonces par secteur d'activité sur le site Minijobs.lu

Secteur	Offre	Demande
Divers	501	42
Animaux	199	4
Cours	105	10
Enseignement	103	13
Jardinage	38	/
Jobs étudiants	36	8
Déménagement et peinture	31	3
Promotion/marketing	35	1
Art	18	4
Film	17	1
Rédaction et traduction	14	1
Services hivernaux	11	/
Musique	10	/
Beauté	5	/
Programmation et Tech	7	3
Cuisine	4	/
Location de biens	4	1
Conseils mode	3	/
TOTAL	1141	91

Source : minijobs.lu ; IDEA

- **Réglementation**

Pour perdurer, les plateformes de services rémunérés ne sauraient être un support du travail au noir, en appelant à la vigilance du gestionnaire sur la motivation, la nature et la fréquence des activités proposées. En effet, quelques prestations de service peuvent suffire à qualifier une activité professionnelle et obliger le fournisseur, jusqu'alors amateur, à se conformer aux règles de la profession (droit d'établissement, sécurité, cotisations sociales, imposition). Ainsi au Luxembourg, pour être exercées, bon nombre de professions sont soumises à une autorisation d'établissement¹⁴².

¹⁴² Une autorisation d'établissement pour exercer une activité d'indépendant en tant que professionnel est octroyée par la Direction générale PME et Entrepreneuriat si : la personne chargée de la gestion ou de la direction de l'entreprise remplit les conditions légales de qualification et d'honorabilité professionnelles correspondant à l'activité visée ; et l'entreprise dispose d'un lieu d'exploitation fixe au Luxembourg (pas d'entreprise « boîte aux lettres »).

Selon l'article 1^{er} de la loi du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales, « nul ne peut, dans un but de lucre, exercer, à titre principal ou accessoire, une activité indépendante dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou des professions libérales visées par la loi sans être titulaire d'une autorisation d'établissement ». Voir : <http://data.legilux.public.lu/file/eli-etat-leg-memorial-2011-198-fr-pdf.pdf>.

Tableau 5: Aperçu d'activités soumises au droit d'établissement et/ou autres formalités administratives

Activités commerciales
Commerçant ; professions de l'immobilier ; professions du secteur Horeca (hôtels, restaurants, cafés) ; profession d'agent de voyages ; profession de transporteur de marchandises par route avec des véhicules dépassant 3,5 tonnes de masse maximale autorisée au sol ; profession de transporteur de voyageurs par route (plus de 8 voyageurs) ; entrepreneur de travail intérimaire ; entrepreneur de gardiennage et de surveillance ; exploitant d'une grande surface
Activités artisanales
Métiers de l'alimentation ; de la mode, de la santé et de l'hygiène ; de la mécanique ; de la construction ; de la communication, du multimédia et du spectacle ; métiers artisanaux divers
Professions libérales
Architecte ; architecte d'intérieur ; architecte paysagiste ou l'ingénieur paysagiste ; ingénieur de construction ; ingénieur indépendant (discipline autre que la construction) ; géomètre ; urbaniste/aménageur ; expert-comptable ; comptable ; conseil économique ; conseil ; conseil en propriété industrielle
Professions libérales (autres autorisations)
Profession de l'audit, supervisée par la CSSF et contrôlée par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises ; autres professions du secteur financier qui requièrent une autorisation/agrément soit du Ministre de la Justice, soit de la CSSF ; profession d'avocat qui requiert une autorisation du Ministère de la Justice ; professions médicales (médecin, médecin-dentiste, médecin-vétérinaire, pharmacien) qui requièrent une autorisation du ministère de la Santé ; professions de santé (aide-soignant, infirmier, sage-femme, orthophoniste, diététicien, laborantin, kiné, etc.) qui requièrent également une autorisation du Ministère de la Santé.
Activités soumises à inscriptions ou agréments spécifiques
Bureaux d'études réalisant des tâches techniques d'étude et de vérification ; conseillers à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses ; coordinateurs de sécurité et de santé sur les chantiers ; entreprises de surveillance et de gardiennage qui requièrent un agrément du Ministère de la Justice ; entreprises de transport par route, par voie navigable et aérienne ; experts, traducteurs et interprètes, dont l'activité exercée en nom propre n'est pas soumise à autorisation d'établissement (activité intellectuelle) mais qui peuvent, pour être habilités à effectuer des traductions officielles, demander une assermentation auprès du Ministère de la Justice ; organismes de recherche privé qui peuvent avoir besoin d'un agrément du Ministère de l'Economie professions socio-éducatives (assistante maternelle, agrément pour crèche ou foyer de jour, service d'aide aux devoirs, centre d'accueil, etc.) qui requièrent un agrément du ministère de la Famille ; exploitation d'un camping, qui requiert une autorisation de la Direction générale du Tourisme exploitation d'un hôtel, qui requiert le statut d'hôtelier délivré par la Direction générale du Tourisme, etc.

Source : Guichet.lu

L'adéquation de ces exigences aux services proposés sur les plateformes, au Luxembourg et à l'étranger, comme aux besoins des entreprises gagnerait à être discutée au regard des seuils professionnels/amateurs. Il serait opportun que les fédérations, les syndicats, la House of Entrepreneurship, les Ministères concernés, l'ACD, l'AED, l'IGSS, l'ADEM voire les (futurs) gestionnaires de plateformes balayent les points d'achoppement potentiels avec la pratique et le droit luxembourgeois pour définir ensemble les limites du désirable.

A l'heure où le pays affiche sa volonté de ne pas dérailler de son sentier de croissance, tout en la rendant plus qualitative et davantage assise sur les gains de productivité, et tandis que les entreprises éprouvent « la peur du manque » de main-d'œuvre qualifiée, la question de l'opportunité du recours aux plateformes de services rémunérés à haute valeur ajoutée se pose, non sans prêter à la polémique.

- Risques et opportunités des plateformes de services rémunérés

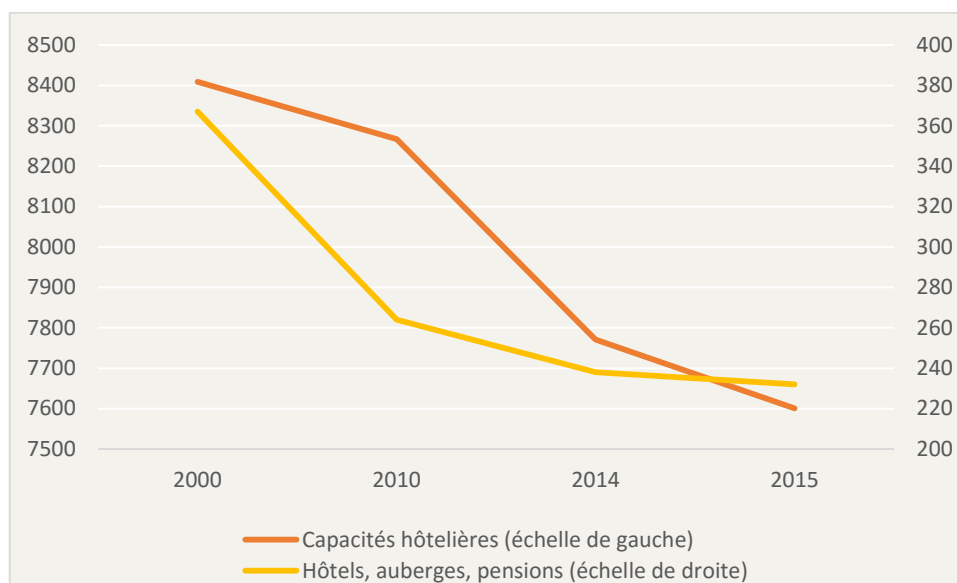
Risques	Opportunités
<p>Concurrence déloyale</p> <p>Pertes de recettes publiques</p> <p>Moindre sécurité, responsabilité, assurance</p> <p>Précarisation de l'emploi</p>	<p>Fluidité du marché</p> <p>Liberté et flexibilité dans l'organisation</p> <p>Nouvelle clientèle pour certains services</p> <p>Opportunité de recours à des profils hautement qualifiés dans des secteurs en tension</p> <p>Meilleure visibilité des annonces, placement et suivi des candidats avec rapprochement ADEM (Job board)/plateformes</p>

Hébergement de courte durée

- **Panorama**

Le Luxembourg compte 232 hôtels, auberges et pensions (-36% depuis 2000), soit 7.601 chambres (-10%). Passant de 12.300 à 17.800 salariés, dans quelque 2.700 entreprises, l'emploi total du secteur « hôtellerie et restauration » a, lui, progressé de 45% en 10 ans et représente près de 5% de l'emploi salarié total¹⁴³.

Graphique 35: Evolution du secteur hôtelier au Luxembourg (nombre de chambres et d'établissements)



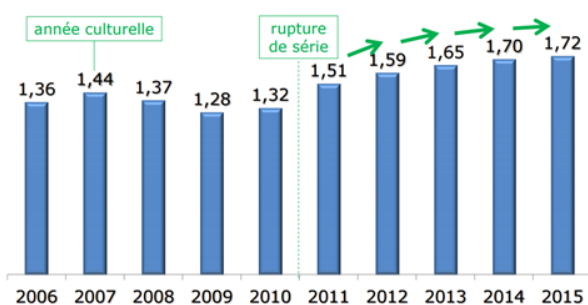
Source : STATEC – Le Luxembourg en chiffres 2016

Le bilan touristique semble au beau fixe avec une progression des indicateurs clés de la performance hôtelière. Pour autant, le secteur n'échappe pas à certaines difficultés comme en témoigne la diminution du nombre d'établissements, liée à la moindre résistance des petites structures (rentabilité, succession, classification, etc.)¹⁴⁴. Par ailleurs, avec 2/3 des nuitées liées au tourisme d'affaires (2014), l'hôtellerie dépend fortement de la santé économique du pays, ce qui constitue actuellement une opportunité.

Graphique 36: Des indicateurs au vert

Nuitées, hôtellerie (millions)

➡ Depuis 3 ans consécutifs nouveau record de nuitées



Sources: LFT, sur base statec (2010-2015); statec (2006-2009).

Progression des indicateurs clés de la performance hôtelière

		Luxembourg	Europe de l'Ouest (*)
Taux d'occupation	73,2 %	+1,4%pt	+0,9%pt
ADR (average daily room rate)	113,4 €	+12,3%	+2,3%

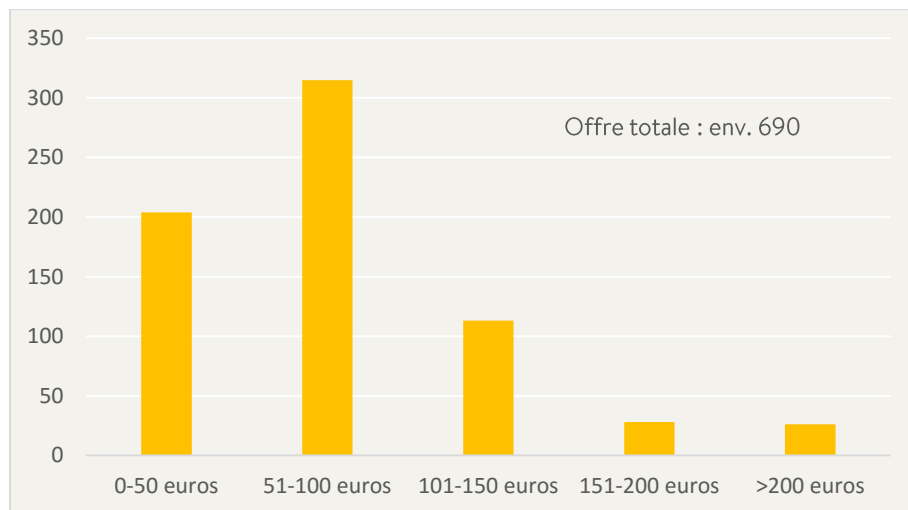
¹⁴³ L'industrie HORECA compterait 33.000 emplois directs et indirects, soit plus de 8,8 % de l'emploi total du Grand-Duché. Voir : Etude Ernst & Young sur la contribution du secteur HORECA (2013).

<http://www.statistiques.public.lu/fr/actualites/entreprises/commerce/2013/10/20131015/20131015.pdf>

- **Offre disponible via des plateformes d'hébergement de courte durée**

Au Luxembourg, on partage encore difficilement « sa maison » (taux de propriété des résidents luxembourgeois et de sous occupation élevés, maisons unifamiliales isolées encore majoritaires, caractère rural, réticences quant à la colocation, etc.¹⁴⁵). La plateforme Airbnb comptabilise près de 700 hébergements (8% rapportés à la capacité d'hébergement de courte durée (Airbnb + hôtels + auberges + pensions) contre plus de 50% à Paris). Le prix moyen par nuit y est de 72 euros contre 113 euros dans l'hôtellerie traditionnelle. Mais le Grand-Duché est encore majoritairement une destination de tourisme d'affaires : les entreprises influencent les choix d'hébergement de leurs collaborateurs dans le cadre de déplacements professionnels (accord avec des hôtels et exclusion de l'offre d'Airbnb par exemple) et cette clientèle professionnelle semble encline à rechercher l'efficacité, le confort, la disponibilité du personnel de service, l'intimité voire « l'anonymat » - autant de qualités prêtées à l'hôtellerie traditionnelle, non garanties par l'offre flexible mais « moins régulée » d'Airbnb. Les prix gagnent donc à être comparés « tous services égaux par ailleurs »...

Graphique 37: Répartition de l'offre Airbnb au Luxembourg par tranche tarifaire



Source : site Airbnb - IDEA

Si la santé du secteur hôtelier devra être régulièrement auscultée¹⁴⁶, celle de l'immobilier locatif, déjà en relative surchauffe, également (les « logements entiers » représentent la majorité de l'offre proposée, par rapport aux chambres privées ou partagées), pour intervenir au besoin.

- **Réglementation**

Dans une réponse à une question parlementaire, le Ministre de l'Economie a considéré qu' « il n'y avait pas de raison a priori de limiter cette activité tant que les particuliers ne se comportent pas comme de

¹⁴⁴ Voir : <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/tourisme-depuis-l-an-2000-121-hotels-ont-disparu-54243c6bb9b398870806b4ea>

¹⁴⁵ Voir : IDEA, (novembre 2016), Idée du mois n°16 – Colocation, sous occupation, non occupation : les petites pièces du puzzle résidentiel.

¹⁴⁶ Plusieurs enquêtes empiriques relatives à l'impact d'Airbnb sur le secteur hôtelier dans différentes zones géographiques aboutissent à différentes conclusions : effet d'entraînement sur l'industrie du tourisme (augmentation de la taille du marché sous l'effet de prix plus bas) mais concurrence directe et possible substitution aux hôtels d'entrée de gamme et non adaptés au tourisme d'affaires (à Austin, Zervas et al. 2014) et baisse d'emploi (Fang et al, 2015) ; extension du marché (nouveaux consommateurs) mais aussi prise de parts de marché au secteur traditionnel (Farronato et Fradkin, 2015) ; Norvège, Finlande, Suède : revenu de l'hôtel par chambre disponible pas significativement affecté en moyenne mais contribution à la réduction du prix moyen d'une chambre là où l'offre Airbnb est la plus présente, offre attirant relativement plus les étrangers que les locaux (Neeser, 2015) ; New-York : >70% de l'offre viole la législation communale, 6% des hôtes offrent des centaines de biens, enregistrent 36% des réservations et 37% des revenus, cas où l'hébergement de court-terme se substitue à l'hébergement de long terme.

véritables professionnels¹⁴⁷». Effleurant le cœur du problème, ce dernier ne l'a pas clairement affronté : à partir de quand un particulier deviendrait-il un « véritable » professionnel (au regard du droit d'établissement, de la TVA, de l'impôt et des cotisations sociales) ?

Si l'on s'en réfère à une page publiée sur Guichet.lu en décembre 2016, les personnes proposant un hébergement via Airbnb doivent remplir des obligations relatives au bail à loyer (règles de salubrité, d'hygiène, d'habitabilité et de sécurité), remplir des fiches d'hébergement et déclarer les revenus générés auprès de l'Administration des Contributions Directes (ACD). De ce point de vue, il n'y a donc pas de « zone grise » : les revenus générés doivent être déclarés soit comme activité commerciale et sont imposés comme bénéfice commercial pour un « bail » inférieur à un an (« courte durée ») soit comme activité de location et sont imposés comme revenu provenant de la location de biens au-delà d'un an (« moyenne durée »). Par ailleurs, comme ces personnes accomplissent « de façon indépendante et à titre habituel (et non pas à titre occasionnel) une activité économique », à savoir « l'hébergement de personnes », elles sont à considérer comme assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Si le chiffre d'affaire annuel provenant de la location ne dépasse pas le seuil de la franchise en base de TVA de 30.000 euros hors taxe, le bailleur bénéficie d'une exemption de la TVA.

Pour autant, plusieurs questions restent en suspens quant :

- à la protection de l'utilisateur :

La loi sur le bail à loyer ne s'applique pas aux résidences secondaires ni aux « locaux à usage commercial, administratif, industriel, artisanal ou affectés à l'exercice d'une profession libérale » (régis par le Code du Commerce). Quelles règles de salubrité, d'hygiène, d'habitabilité et de sécurité s'appliquent alors ?

- au rôle effectif des autorités communales :

Outre le fait que les particuliers qui hébergent « habituellement contre paiement des voyageurs » doivent faire enregistrer les chambres par l'administration communale¹⁴⁸, tout changement d'affectation d'un immeuble à usage d'habitation principale qui deviendrait à usage professionnel doit être soumis à l'autorisation du bourgmestre. Qu'en est-il ?

Les personnes louant des chambres ou des appartements garnis dans les hôtels, auberges et pensions de famille sont redevables d'une taxe de séjour (3% du prix HTVA à Luxembourg-ville), perçue par les personnes qui en font profession au profit de la ville. Ne devrait-elle pas s'appliquer ?

- aux frontières entre professionnels et amateurs :

En matière de protection sociale, à partir de quels seuils (fréquence, durée, revenus, intentionnalité, etc.), un particulier devient un « véritable professionnel » ? Deviendrait-il un professionnel de l'hôtellerie ou de l'immobilier ?

S'il est inexact de considérer que les particuliers qui proposent un hébergement sur Airbnb et consorts œuvrent en dehors de tout cadre légal, force est de constater qu'il semble relativement déconstruit.

¹⁴⁷ Voir la question n°2279 (août 2016) de MM. Max Hahn et Claude Lamberty (DP) concernant la législation sur la location d'appartements et de maisons ainsi que la réponse du Ministre.

Lien : http://chd.lu/wps/PA_ArchiveSolR/FTSShowAttachment?mime=application%2fpdf&id=1401211&fn=1401211.pdf.

¹⁴⁸ Voir : article 18 de la loi du 17 juillet 1960 portant institution du statut de l'Hôtellerie

- Risques et opportunités des plateformes d’hébergement de courte durée

Risques	Opportunités
Vis-à-vis de l’hôtellerie	
Concurrence par les prix et dumping réglementaire (salubrité, hygiène, sécurité)	Offre additionnelle et complémentaire dans un contexte de diminution des capacités hôtelières ¹⁴⁹
Utilisation professionnelle de la plateforme	Ouverture de nouveaux marchés et possible attraction d’une nouvelle clientèle permettant une diversification des profils de « touristes »
Incertitude réglementaire mise au service de l’évitement fiscal	Complément de revenu
	Intégration sociale de personnes isolées (personnes âgées vivant seules)
Vis-à-vis du secteur locatif	
Raréfaction de l’offre de logements disponibles sur le marché locatif « traditionnel » au profit de la location de courte durée (moins d’un an) susceptible d’assurer un meilleur rendement avec l’arrivée de sites de conciergerie qui la professionnalise	Meilleure occupation de l’espace sous-occupé par la rencontre facilitée entre offre et demande dans un contexte de forte sous-occupation des logements ¹⁵¹
Exacerbation de la surchauffe et inflation des loyers ¹⁵⁰	Offre « de niche » destinée à une clientèle haut de gamme ¹⁵² qui représente une minorité des nouveaux ménages mais fait partie de celle que le Luxembourg veut attirer

¹⁴⁹ Voir : <http://www.wort.lu/de/business/louer-sur-airbnb-jamais-je-n-aurai-imaginer-avoir-autant-de-demandes-5656de750da165c55dc4e291>.

¹⁵⁰ Voir : IDEA, (octobre 2016), IDM n°15 : Logement au Luxembourg un état des lieux d’entrée.

¹⁵¹ Au Royaume-Uni, le plafond de revenu du « Rent a room scheme » a été revu à la hausse pour inciter à la location de logements dans sa résidence principale (de £4250 à £7500). Voir : IDEA, (novembre 2016), Idée du mois n°16 – Logement au Luxembourg : Sous-occupation, non-occupation et colocation (2/3).

¹⁵² Voir l’article 53 de la nouvelle loi sur la libre circulation des personnes et sur l’immigration.

- Et ailleurs ?

Seuils d'autorisation	Seuils de taxation	Seuils de cotisation
Nombre maximal d'hébergements et de personnes hébergées (BE, ES, NL)	Revenus minimum pour imposition TVA (BE, FR, UK, PL, NL)	Cotisations sociales au-delà de certains seuils (ES, FR, IE) <i>Ex. : FR - au-delà de 23 000 euros de revenus annuels</i>
Nombre max. ou min. de jours (BE, UK, ES, IE, NL, FR) <i>Ex. : Paris : 4 mois par an Amsterdam - 60 jours Londres - 90 jours Barcelone - 7 jours min./4 mois max Madrid - 5 jours</i>	Fonction du types de services offerts (ES : TVA sur nettoyage) Finalité de l'activité (profit) et fréquence (RO) Différentes taxes en fonction du nombre de lits (MT)	Revenu en-dessous du salaire minimum sur une base annuelle donne le statut de freelance au fournisseur (ES)
Différence en fonction du type de résidence (principale ou secondaire) (FR)	Versement par la plateforme de taxes touristiques <i>Ex. : taxe de séjour reversée par Airbnb aux villes de Paris, d'Amsterdam, de Florence...</i>	
Présence de l'hôte (BE, DE)		
Espace disponible à louer (ES) <i>Ex. : Barcelone - 2 chambres/logement max.</i>		
Résidence principale et max. de surface à louer (DE)		
Fréquence et finalité de l'activité (IE)		

Source : Commission européenne ; IDEA

Mobilité: en voiture chauffeur ! (taxis, covoiturage et autopartage)

Le secteur des taxis

- **Panorama**

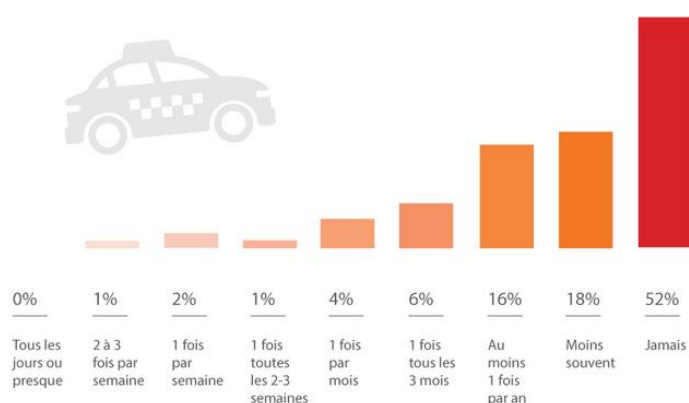
Selon le Répertoire des entreprises luxembourgeoises (2016) le secteur du transport de voyageurs par taxis compte 162 entreprises et 691 emplois et les autres transports terrestres de voyageurs 51 entreprises et 3165 emplois.

Tableau 6: Le diable est dans le détail

Acteur / secteur	Nombre d'emplois salariés (2016)
Uber (monde)	6700
Taxis au Luxembourg	691
Webtaxi Luxembourg	60

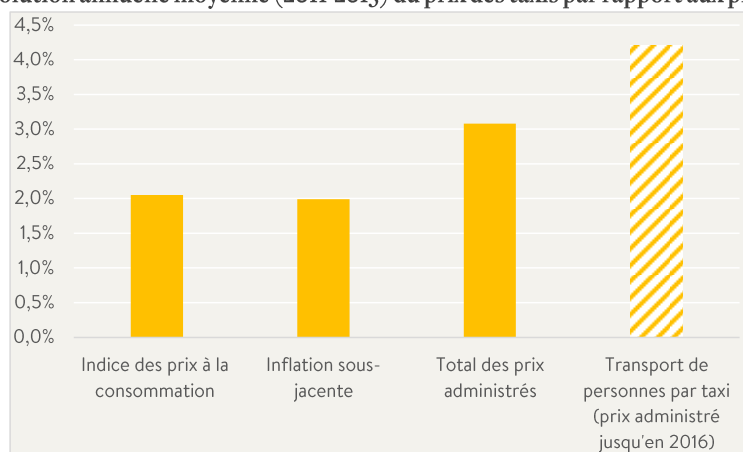
Au Luxembourg, 70% de la population sondée ne prend jamais ou rarement le taxi (près de la moitié à Luxembourg-ville) et 14% le prend régulièrement, contre 18% en France (IFOP). Tarifs (voir graphique 39), qualité de service, ruralité, règne de la voiture individuelle, densité et disponibilité des transports publics, etc., quels que soient les motifs de non utilisation (non couverts par l'enquête), le taxi n'est pas un moyen de déplacement très commun aujourd'hui.

Graphique 38: « A quelle fréquence prenez-vous le taxi au Luxembourg? »



Source : TNS-Ilres (février 2017)

Graphique 39: Evolution annuelle moyenne (2011-2015) du prix des taxis par rapport aux principaux indicateurs



Source : STATEC

- **Offre disponible via des plateformes de transport à la demande**

Uber est absent des routes luxembourgeoises mais il semblerait que sa possible arrivée ait suscité, outre les craintes du secteur, une certaine émulation technologique (voir encadré 9). Ainsi, la nouvelle interface et les différents services proposés par le grand-régional Webtaxi ne sont pas sans rappeler ceux de la plateforme américaine¹⁵³, illustrant par-là la capacité l'adaptation et d'innovation d'acteurs « traditionnels » face à la disruption.

Encadré 9 : Avoir le beurre et l'argent d'Uber ?

Le géant du transport à la demande, valorisé près de 70 milliards de dollars mais secoué par une crise d'image¹⁵⁴, polarise les discussions sur l'économie du partage à l'échelle mondiale¹⁵⁵. Face aux affrontements entre chauffeurs de taxis et chauffeurs Uber (concurrence déloyale, exercice illégal de la profession de taxis) ou à la plus récente mutinerie de ces derniers en France à l'encontre de la plateforme (leur employeur ?) (statut, fixation et baisse unilatérales des tarifs, protection sociale, insertion sociale, précarité, déconnection arbitraire etc.), les autorités nationales ou locales apportent des réponses réglementaires non coordonnées et disparates, allant de l'interdiction totale à Berne à l'étroite collaboration entre autorités fiscales et Uber en Estonie.

Concernant la nature juridique de l'activité d'Uber, la Cour de justice de l'Union européenne devrait (très) prochainement apporter des éclaircissements en définissant s'il s'agit d'un service de transport, donc soumis aux règles du secteur, ou d'un service électronique d'intermédiaire, soumis aux règles du e-commerce, ou encore d'un service propre à la société de l'information. Si certains Etats partagent la position d'Uber, qui se voit comme une plateforme en ligne et rejette les accusations de concurrence déloyale, pour la France, l'Espagne ou encore l'Irlande¹⁵⁶, l'entreprise fournit bien un service de transport.

Quelle que soit l'issue européenne, elle devrait marquer un tournant dans le traitement légal voire politique d'Uber en particulier, des plateformes de partage en général, confortant l'Union européenne dans son rôle de supra-régulateur / d'arbitre / d'harmonisateur.

Mais cela ne résout pas la question du statut des chauffeurs et de l'existence d'un lien de subordination à la plateforme. En janvier 2015, le *California unemployment insurance appeals board* a ouvert des droits au chômage à un chauffeur Uber, reconnu comme employeur¹⁵⁷.

En Grande-Bretagne, deux chauffeurs Uber indépendants ont porté plainte devant un Tribunal du travail, considérant que la plateforme exerçait autant de contrôle qu'un employeur traditionnel. Le juge a tranché en faveur des chauffeurs, les reclassant dans la catégorie des « workers » (entre indépendant et salarié) mais Uber a fait appel.

En France, Uber a saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) pour contester le redressement

¹⁵³ Voir : <https://techcrunch.com/2016/04/29/handcuffed-to-uber/>.

¹⁵⁴ Voir : <http://www.latimes.com/business/la-fi-tn-uber-brand-perception-20170301-story.html>.

¹⁵⁵ Les études, plus ou moins indépendantes, tendent à montrer tout et son contraire : le taux horaire des chauffeurs Uber serait plus élevé que celui des chauffeurs de taxi à Boston, Chicago, Washington, Los Angeles, New York et San Francisco (mais seule la commission d'Uber est déduite, pas les autres coûts) ; en France pour 71% des chauffeurs leur activité avec Uber constituerait la « plus importante source de revenus » voire leur « seule source de revenus » et 70% des trajets Uber seraient effectués par des chauffeurs utilisant la plateforme plus de trente heures par semaine, ¼ des chauffeurs étaient au chômage avant d'exercer ce métier, un salaire mensuel moyen de 1800 euros pour 45 heures par semaine (David Thesmar, Daniel Szomoru et Augustin Landier, (2016), 6300 chauffeurs ont été choisis au hasard et ont reçu un questionnaire en ligne, 11,2% ont répondu soit un échantillon de 705 chauffeurs).

¹⁵⁶ Voir : <http://www.euractiv.fr/section/euro-finances/news/uber-gains-key-support-from-member-states-before-eu-court-hearing/>.

¹⁵⁷ Voir : <http://uberlawsuit.com/Uber%20Case%20No.%205371509.pdf>.

de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) d'Ile-de-France qui réclamait qu'Uber paie les cotisations sociales en vertu du lien de subordination juridique implicite qui, selon sa lecture, liait l'entreprise aux chauffeurs. Fin 2016, le TASS a annulé pour vice de forme (et non de fond...) ce redressement mais l'URSSAF a fait appel. Pour l'heure, Uber garde le beurre.

- **Réglementation**

Au Luxembourg, on distingue les « taxis » et les « voitures de location avec chauffeur ».

Depuis un règlement grand-ducal de juillet 2015, la mise à disposition de ces voitures de location avec chauffeur nécessite un contrat écrit signé avant la prise en charge des voyageurs et une durée de transport d'au moins une heure. Ces conditions ne permettraient vraisemblablement pas à Uber de proposer son service « à la demande » sous ce statut.

Par ailleurs, la réforme du secteur des taxis au Luxembourg datée de juillet 2016 limite à 550 le nombre de licences de taxi, auxquels s'ajoutent 20 licences « zéro émissions » par an, le total ne pouvant excéder 1,5 taxi pour 1000 habitants soit, en l'état actuel de la population quelque 860 licences (ou 1650 dans un hypothétique Luxembourg à 1,1 million d'habitants en 2060). Avec un nombre de licences limité à 290 à Luxembourg-ville et alentours, la densité des taxis par habitant serait d'un pour 345 (360 à Paris, 71 en Irlande).

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a clarifié les conditions de la possible arrivée d'Uber dans une réponse parlementaire (n°2437) : les exploitants doivent respecter la Loi portant organisation des services de taxis et disposer d'une licence d'exploitation de taxi (excluant une offre de service de transport commercial offert par un usager privé à un autre usager privé, comme UberPOP). Si l'objectif n'est pas « de prohiber des solutions innovantes » susceptibles « d'améliorer l'offre de mobilité », il n'est pas non plus de « favoriser, en raison de l'arrivée d'un quelconque opérateur, le travail effectué par des faux indépendants ou d'accepter un nivellement vers le bas des standards sociaux ».

- **Risques et opportunités des plateformes commerciales de transport à la demande**

Risques	Opportunités
Concurrence par les prix défavorable à l'emploi et/ou à sa qualité (précarisation)	Emulation en termes de qualité de service et de technologie susceptible de dynamiser une offre locale concurrente
Dumping fiscal et social	Nouvelle offre favorable à extension du marché (nouvelle clientèle ou fréquence d'utilisation supérieure)
Pertes de recettes publiques	Forme d'« extension » des transports publics (intérêt général)
Erosion des marges des acteurs en place	Recettes publiques additionnelles (licences d'exploitation, autorisations conducteurs, taxes annuelles) en cas d'application de la réglementation fiscale
Protection du consommateur	Recrutement d'une nouvelle force de travail

- Et ailleurs ?

Autorisation/Licence/Equipement	Taxation
<p>France, Irlande, Espagne, Belgique : les profits au-delà du partage de coût (covoiturage) ne peuvent être réalisés que par des taxis licenciés ou des conducteurs salariés</p> <p>Danemark : taximètre et détecteurs d'occupation de sièges rendus obligatoires (et suspension d'activité annoncée dans la foulée)</p> <p>Finlande : absence d'exigence de licence en-deçà d'un seuil de 10.000 euros annuels</p>	<p>Estonie : collaboration entre Uber et l'administration fiscale estonienne pour la création d'un système de transmission du montant des recettes générées</p>

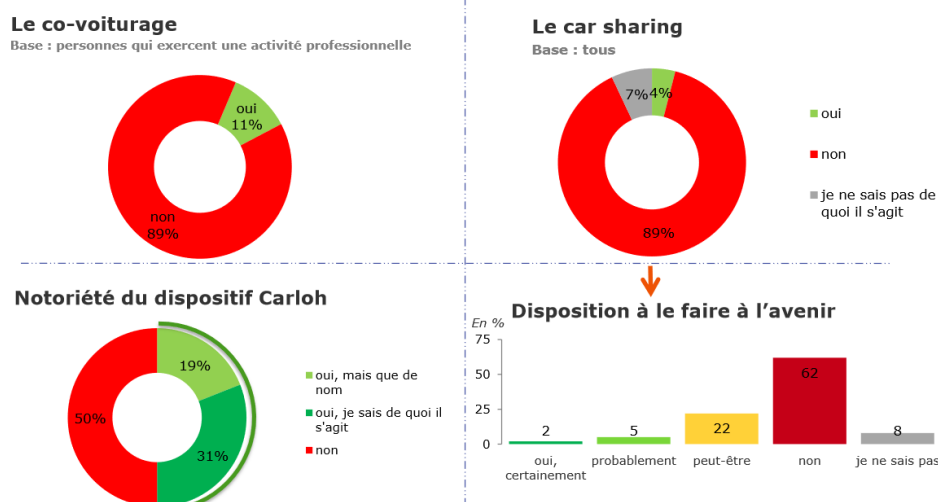
Et si on partageait un trajet ou une voiture ?

En revanche, en matière de mobilité, le covoiturage (partage de trajet) et l'autopartage (ou car sharing, partage de voiture) sont des pratiques politiquement très populaires.

- **Panorama**

Mais cet engouement ne semble pas se traduire dans la pratique luxembourgeoise¹⁵⁸.

Graphique 40 : Pratiques de partage automobile des résidents de la ville de Luxembourg



Source : TNS-ILRES

Pour 50% des actifs ou des étudiants se déplaçant à/vers Luxembourg-ville, « la voiture en tant que conducteur » reste le premier moyen de déplacement quotidien tandis que « la voiture en tant que passager » en concerne 5% quotidiennement. Le taux d'occupation d'une voiture au Luxembourg est de 1,2 personne¹⁵⁹, confirmant la domination de « l'autosolisme » (fait de circuler seul en voiture). Ce constat vaut pour les travailleurs frontaliers qui, s'ils covoiturent plus que les résidents, restent plus adeptes de l'autosolisme que du covoiturage : en moyenne 56% déclare emprunter la voiture en tant conducteur au cours de leur trajet contre 5% en tant que passager.

Tableau 7 : Les différents modes de transports empruntés, et combinés, par les frontaliers au cours du trajet

Pays de résidence	Voiture en tant que conducteur	Bus	Train	Voiture en tant que passager	Vélo
France	34%	38%	44%	6%	6%
Belgique	72%	31%	31%	10%	/
Allemagne	63%	42%	Non emprunté sur les trajets étudiés	/	11%
MOYENNE	56%	37%	25%	5%	5,6%

Source: Enquête Movilux, réalisée par TNS-Ilres pour le compte des autorités de la Ville de Luxembourg

¹⁵⁸ Enquête Movilux pour la Ville de Luxembourg réalisée au printemps 2016, « Les habitudes de mobilité ». Lien : http://www.vdl.lu/Mobilit%C3%A9/Mobilit%C3%A9/Etude+sur+le+comportement+de+mobilit%C3%A9+en+ville/_/TNS%20Ilres%20Enquete%20Mobilit%C3%A9%20VdL%20conf%C3%A9rence%20de%20presse%20du%2013%20d%C3%A9cembre%202016.pdf.

¹⁵⁹ Source : Réponse du Ministre du Développement durable et des Infrastructures à une question parlementaire sur le covoiturage : http://www.chd.lu/wps/PA_RoleDesAffaires/FTSByteServletImpl?path=/export/exped/sexpdata/Mag/0000/057/576.pdf. En France, il varierait entre 1,2 et 1,3 personnes/véhicule selon les trajets.

Voir : Ademe, (septembre 2016), « Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance - Guide méthodologique ». Voir : http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/developement-covoiturage-regulier-guide_8629_2.pdf.

De même, l'autopartage ne semble pas encore séduire massivement. Plus « inquiétant », 60% des répondants se disent non disposés à y recourir à l'avenir (par manque de notoriété ?).

- **Offre : covoiturage vs. propriété automobile : pot de terre contre pot de fer ?**

Le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, soucieux de réduire et de fluidifier le trafic, a lancé un appel d'offres début 2017 pour la création d'un nouveau service de covoiturage « à la demande », « en se basant sur ce que fait Uber » (!) (géolocalisation en temps réel d'un véhicule près de chez soi, prise de contact et prise en charge immédiate, paiement via la plateforme). Le lancement est prévu à l'été 2017, comme les tests du Kussbus, service de navette domicile-travail en Grande-Région avec un suivi en temps réel via une application smartphone lancée par une start-up luxembourgeoise.

Pourtant, sans même compter les réseaux sociaux, pas moins de 5 portails de covoiturage existent déjà pour le public résident comme frontalier, mais leur usage semble plutôt décevant¹⁶⁰ (d'ailleurs, si des annonces sont bel et bien publiées sur Blablacar, le Luxembourg n'apparaît pas dans la liste des pays disponibles). Le problème ne serait donc pas le manque d'intermédiaires digitaux... Au contraire, leur multiplication tend à éclater l'offre comme la demande donc à réduire l'effet de réseau, principale force des plateformes, générant découragement et sortie du marché...



De plus, les plateformes de covoiturage semblent plus adaptées aux trajets ponctuels, de moyenne distance (95% des trajets via Blablacar au-delà de 80 kms)¹⁶¹. Des exemples étrangers montrent qu'elles rencontrent moins de succès sur des trajets courts et récurrents, où l'interconnaissance est privilégiée par ceux qui le choisissent. La promesse de gain de temps étant le moteur essentiel de son développement, l'assortir d'une voie réservée semble pertinent, pour ne pas dire indispensable (mesure prévue pour l'A3 et proposée en février 2016 pour l'A31bis sur l'axe Thionville/Luxembourg mais non confirmée – appliquée à Madrid, Bristol ou encore Washington). De même, développer un « agrégateur »

¹⁶⁰ La plateforme luxembourgeoise Karzoo comptait 61.127 utilisateurs en novembre 2016 dont 6,5% auraient été actifs durant les 6 derniers mois. Voir : <http://www.wort.lu/fr/luxembourg/mobilite-trop-de-voitures-les-5-solutions-de-francois-bausch-58820ddea5e74263e13a94e9>.

¹⁶¹ En France 3 % des déplacements domicile-travail sont effectués en covoiturage.

Voir : Ademe, (septembre 2016), « Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance - Guide méthodologique ».

d'offres pourrait rassembler la masse critique nécessaire au succès des modèles de covoiturage récurrent, de courte et moyenne distance.

Enfin, impliquer les entreprises, dans la mise en place du covoiturage est crucial, en lien avec les assureurs¹⁶² et à l'image de ce que proposent déjà certaines en matière d'autopartage (exemple de Swopcar).

Mais malgré la volonté affichée des pouvoirs publics, des freins subsistent. Près de 70% des actifs disposent d'une place de parking sur leur lieu de travail (59% à Luxembourg-Ville, 83% dans les communes de la couronne et 76% dans d'autres communes) et ils sont nombreux à bénéficier d'avantages en nature grâce au leasing, entérinant la valeur sociale et fiscale du véhicule. Si la réforme fiscale se veut ambitieuse en matière de décarbonisation du transport (crédit d'impôt pour achat de vélo électrique et révision à la baisse des avantages en nature pour les véhicules polluants¹⁶³), aucun incitant « au partage » n'y a été introduit. L'avènement de « la mobilité comme service », avec la transition « de propriétaires de véhicules vers simples utilisateurs », voulu par le Secrétaire d'État au Développement durable et aux Infrastructures¹⁶⁴ pourrait demeurer un lointain souhait sans mesures (dés)incitatives concrètes à même de faire évoluer les mentalités.

- **Risques et opportunités des plateformes de partage automobile**

Risques	Opportunités
<p>Effet rebond avec un découragement à l'investissement dans les transports publics et la mobilité douce¹⁶⁵</p> <p>Pertes de recettes pour les transporteurs, le secteur automobile, les stations essence et pertes de recettes publiques (accises)</p>	<p>Fluidifier le trafic, permettre des gains de temps de transports aux salariés (fatigue, stress)</p> <p>Gains de pouvoir d'achat</p> <p>Gains de place (garages, parkings)</p> <p>Réduire la pollution atmosphérique, améliorer le bilan carbone et la santé publique</p> <p>Ouvrir de nouveaux marchés assurantiels (addition ou substitution)</p> <p>Créer du lien social</p>

¹⁶² Certaines compagnies offre des garanties additionnelles gratuites comme l'arrivée à destination pour le conducteur et « ses » passagers en cas d'immobilisation, le dépannage, le remboursement en cas d'accident causé par un autre covoitureur à qui le volant aurait été passé.

¹⁶³ Voir : <http://www.wort.lu/fr/economie/suite-a-la-reforme-fiscale-le-leasing-peut-baisser-de-10-a-15-5890db2fa5e74263e13a9e0d#>.

¹⁶⁴ Voir : <http://www.gouvernement.lu/6295968/09-bausch-silicon-valley>.

¹⁶⁵ Mais d'après l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) française, les covoitureurs domicile-travail seraient majoritairement d'anciens « autosolistes » et non des usagers des transports en commun.

- Et ailleurs ?

Pays	Pratiques
Pays-Bas	<p>« Green deal autodelen » (2015-2018) : promotion du covoiturage et de l'autopartage avec un objectif quantitatif de créer un réseau de 100.000 voitures partagées en 2018</p> <p>Projet pilote de la municipalité d'Amsterdam de la gratuité du parking pour les personnes qui covoiturent</p>
France	<p>Définition du covoiturage dans le Code des transports comme « l'utilisation en commun d'un véhicule terrestre à moteur par un conducteur et un ou plusieurs passagers, effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, dans le cadre d'un déplacement que le conducteur effectue pour son propre compte. Leur mise en relation, à cette fin, peut être effectuée à titre onéreux ».</p> <p>Exonération des revenus tirés d'activités relevant de la « co-consommation » lorsqu'ils n'excèdent pas le montant des coûts directs engagés à l'occasion de la prestation rendue à titre onéreux, part du contribuable non comprise (« partage de frais »¹⁶⁶)</p> <p>Partenariat Vinci Autoroutes et Blablacar pour faciliter le passage aux péages à ceux qui covoiturent</p> <p>Création d'arrêts de stop pour le covoiturage spontané (à la manière des arrêts de bus)</p> <p>Accès facilité aux parkings pour les utilisateurs de certaines plateformes</p> <p>Proposition d'un avantage « covoiturage » inspiré de l'indemnité kilométrique vélo (Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie – ADEME) : l'employeur prend en charge les frais des salariés qui se rendent à leur travail en vélo (25 centimes €/km) - exonération de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu dans la limite de 200 euros par an¹⁶⁷</p>
Espagne	<p>Distinction entre services de transport rémunérés et service de transport non-onéreux (non soumis à autorisation)</p>
Allemagne	<p>Définition du covoiturage dans le Personenbeförderungsgesetz, qui régle le transport de passagers à des fins commerciales (Personenbeförderungsgesetz §1, Section 2) précisant la non application au transport d'une personne dans son véhicule si le paiement concerne uniquement les coûts liés au trajet</p>
Belgique	<p>Possibilité pour un salarié qui covoiture régulièrement d'être exonéré de la totalité du montant de son indemnité domicile-travail (exonération fiscale plafonnée à 380 euros maximum du montant de l'indemnité pour un autosoliste (seul en voiture))</p>
Londres	<p>Péage urbain avec paiement d'une « congestion charge » pour accéder à la zone payante (de 7h à 18h du lundi au vendredi, au tarif forfaitaire de 13,50 euros) sans barrière conventionnelle mais avec des caméras aériennes utilisant la technologie de reconnaissance de véhicule pour enregistrer des plaques d'immatriculation + paiement en ligne</p>
Irlande	<p>Licence/autorisation non requise si un conducteur ne perçoit que les coûts raisonnables induits par les trajets¹⁶⁸</p> <p>Route à péage M50 également avec des caméras aériennes</p> <p><i>Proposition : adapter ce système de sorte qu'il détecte la présence d'au moins un passager et que le tarif soit modulé en fonction</i></p>

¹⁶⁶ La co-consommation est définie comme « une prestation de service dont bénéficie également le particulier qui la propose, et non pas seulement les personnes avec lesquelles les frais sont répartis ». Le partage de frais s'entend comme les « coûts directs engagés à l'occasion de la prestation rendue à titre onéreux, part du contribuable non comprise ».

¹⁶⁷ Ademe, (septembre 2016), « Développement du covoiturage régulier de courte et moyenne distance - Guide méthodologique » (p 108).

¹⁶⁸ Voir : <http://www.irishstatutebook.ie/eli/2013/act/37/enacted/en/pdf>.

Finance participative

- **Panorama**

Au niveau européen, le Royaume-Uni apparaît comme le champion du crowdfunding, hébergeant plus d'un quart des plateformes, plus de 70% des projets et 90% du total des capitaux levés, suivi, mais guère talonné, par la France (6% des projets et 3% des montants) et l'Allemagne (2% des projets et des montants).

Tableau 8: Historique du nombre de campagnes de crowdfunding lancées et des montants associés dans plusieurs pays

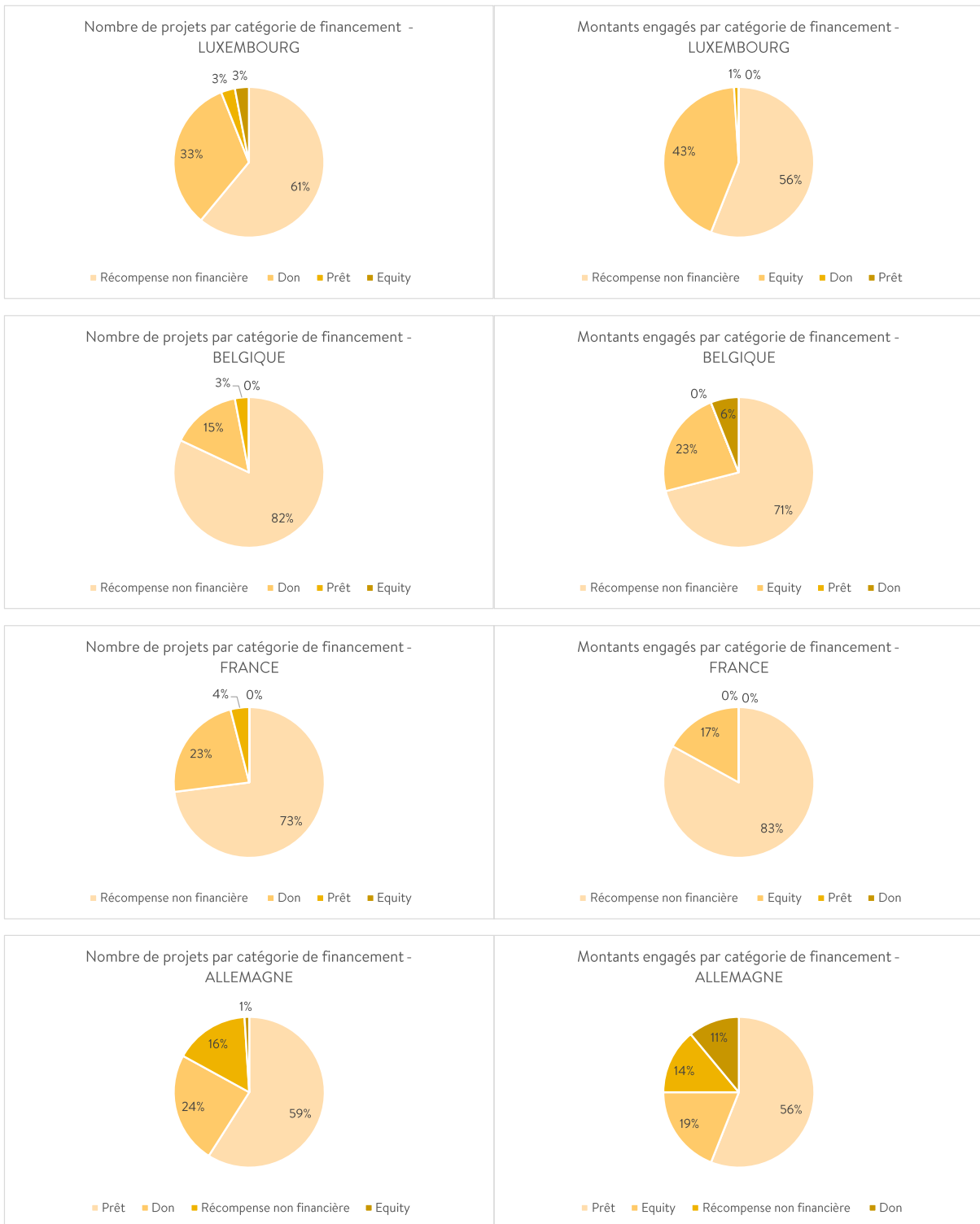
	Campagnes financées	Montant levé	Campagnes actives		Campagnes non financées	
LUXEMBOURG	46	3 400 000	6	28 800	81	950 400
BELGIQUE	814	18 400 000	94	163 200	1000	2 500 000
SUISSE	5000	114 800 000	363	1 200 000	9000	21 900 000
ALLEMAGNE	21 000	376 700 000	925	14 900 000	49 000	130 800 000
FRANCE	56 000	445 500 000	3000	10 900 000	20 000	41 400 000
RU	419 000	6 300 000 000	3000	70 700 000	41 000	190 300.000
USA	2 000 000	18 200 000000	29.000	96 200000	439 000	726 300000

Source : Crowdsurfer (Cambridge-based crowd finance data intelligence specialist, providing analytics and insights into crowd financing markets by pulling together data from crowdfunding and P2P platforms)

On distingue quatre catégories de financement participatif : le **don** (charity based crowdfunding) et les **récompenses non financières** (reward based crowdfunding), les **prêts** (bonds - crowdlending), l'**investissement** (equity - crowdfunding).

Au Luxembourg, comme en France et en Belgique, le financement basé sur des récompenses non financières domine en nombre de projets comme en sommes engagées, dénotant un engagement philanthropique des investisseurs. Le financement par des dons vient en second en nombre de projets et l'investissement en termes de montants (voir graphique 41). En Allemagne, comme aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les prêts dominent.

Graphique 41 : Répartition des projets et montants engagés par catégorie de financement participatif



Source : Crowdsurfer

Deux plateformes de financement luxembourgeoises, offrant des récompenses non financières, donc sans tutelle du régulateur financier, furent lancées en 2010 et 2014 mais aucune n'a pu se pérenniser faute d'atteindre une masse critique de financeurs et de porteurs de projets. En revanche, quelques projets luxembourgeois ont été financés via des plateformes étrangères, dont certaines ont recours aux services d'établissements de paiement installés au Luxembourg.

Ainsi, en février 2017, 1.500.000 euros ont été levés, avec une rentabilité de 8% par an sur 28 mois et un ticket d'entrée à 200.000 euros, par l'intermédiaire de la plateforme Swiss lending, spécialisée dans le financement participatif pour les professionnels de l'immobilier. Une autre plateforme suisse s'est également positionnée sur ce crédo ouvrant, pour l'heure, un projet au financement.

Tableau 9 : Historique des campagnes financées au Luxembourg en fonction des plateformes utilisées (jusqu'en 2016)

	Nombre de campagnes financées	Montant levé	Moyenne levée	Médiane levée
Kickstarter (USA)	18	1 800 000	102 700	3400
GoFundMe (USA)	11	11 700	1100	790
Indiegogo (USA)	9	43 300	4700	2300
Betterplace (DE)	5	22 600	4500	3100
Kiss Kiss Bank Bank (FR)	1	6800	6800	6800
Born (UK)	1	495 000	495 000	495 000
Swiss lending (CH)	1	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TOTAL	46	3 400 000		

Source : Crowdsurfer

Pour autant, le développement du financement participatif reste limité. Les projets sans retour sur investissement (dons et récompenses non financières) représentent 57% des montants engagés (jusqu'en 2016), soit 1.938.000 euros. Pour « comparaison », en 2013, les ménages résidents auraient dépensé un montant dix fois supérieur (20 672 740 euros) pour des dons à des associations (fiscalement déductibles¹⁶⁹).

Les raisons de ce faible développement peuvent être culturelles comme financières.

Côté plateformes, la faible population du Grand-Duché et l'absence de besoin de passeport européen n'en ont pas fait « un choix naturel pour l'implantation »¹⁷⁰ des acteurs du don et de la récompense non financière. En revanche, celles qui souhaitent offrir des services financiers de types prêts et investissements, harmonisés, dans toute l'Union européenne, pourraient trouver un intérêt à s'y établir, notamment dans le contexte du Brexit face à la possible perte de leur passeport européen¹⁷¹.

Côté porteurs de projets, l'accès aux financements ne semble pas perçu comme problématique. Au *Global Competitiveness Index* (WEF), le pays affiche de bons résultats dans le pilier « développement du marché financier »¹⁷². Par ailleurs, d'après les dernières données de la *Bank Lending Survey*, conduite par la Banque Centrale du Luxembourg, les critères d'octroi de crédit semblent se relâcher. De fait, l'accès au financement constitue la source d'inquiétude la plus faiblement citée par les PME luxembourgeoises (à

¹⁶⁹ Déductibles en tant que dépenses spéciales, les dons doivent être de 120 euros minimum au total et ne pas dépasser 1.000.000 euros, la déduction annuelle ne pouvant pas dépasser 20 % du total des revenus nets du contribuable.

¹⁷⁰ Voir l'interview d'Isabelle Goubin, Directeur du Trésor, dans le dossier « Crowdfunding » du Merkur (mars-avril 2015)

¹⁷¹ La plateforme britannique Seedrs, un leader mondial en equity crowdfunding, a fait part de la possibilité d'opérer depuis un autre pays de l'UE, avec une même régulation « crowdfund-friendly », en cas de perte du passeport européen suite au Brexit. Voir : <https://www.forbes.com/sites/trevorclawson/2016/10/21/crowdfund-expansion-seedrs-moves-into-europe-with-eu-financial-services-passport/2/#231925873a79>

¹⁷² Indicateurs : coût des services financiers (8/138 pays), facilité d'accès au crédit (9/138), disponibilité du venture capital (8/138) et financement à travers un marché local de l'equity (16/138) – basé sur des données d'enquête auprès des chefs d'entreprise.

seulement 6% en 2013 contre 10% en 2009, le pourcentage plus bas de toute la zone euro)¹⁷³, à la différence de leurs homologues européennes (2^e inquiétude la plus vive, citée à 16%). Les PME luxembourgeoises se soucient en premier lieu de la concurrence (à 27%)¹⁷⁴.

Sur le plan sociétal, « il n'existerait pas de tradition chez les jeunes gens à prendre des risques professionnels, à se lancer ou à participer à la création d'entreprises », ces derniers préférant en majorité « briguer des postes auprès de l'État et des communes »¹⁷⁵. Aussi, pour développer la culture du risque, l'esprit d'entreprise et la financial literacy¹⁷⁶, un module « montage de projet et crowdfunding » pourrait être intégré aux « entrepreneurial schools » récemment promues par le Gouvernement.

Côté financeurs, la préférence pour des actifs sûrs (notamment « la pierre »), pour le don et le mécénat sans intermédiaire digital, le manque d'intérêt pour les projets proposés ou de besoins financiers sont autant d'explications possibles à un moindre développement. Rejoignant indirectement la discussion sur la création d'un écosystème favorable aux business-angels et au capital-risque¹⁷⁷, la question de l'utilité d'un « crowdfunding act » se pose. Si l'on considère qu'il est nécessaire d'inciter les particuliers à diversifier leur patrimoine (concentré dans l'immobilier) et leur transmettre la culture du risque, des mesures pourraient être prises comme un abattement fiscal (entre la défiscalisation des dons ou libéralités et la complexe bonification d'impôt pour investissement en capital-risque¹⁷⁸), réservé aux particuliers et aux projets sans rendements financiers, ou aux investissements et prêts dans des projets locaux. Un exemple symbolique : en 2013, l'Artbook tiré du film d'animation franco-luxembourgeois Mr Hublot, couronné aux Oscars, a pu être financé à hauteur de 11.990 euros par 221 contributeurs (sur un objectif de 7000 euros) via une plateforme de crowdfunding.

- **Réglementation**

Le Luxembourg ne propose pas de cadre légal spécifique au crowdfunding. Dans une réponse à une question parlementaire (n°243 – juin 2014), le Ministre des Finances Pierre Gramegna a considéré que le crowdfunding était déjà assujéti à la réglementation financière. Conscient que les contraintes et les coûts en découlant peuvent constituer un frein à son développement, il a ouvert la réflexion quant à l'opportunité de créer un nouveau statut/métier « d'intermédiaire en financement »¹⁷⁹ et « un cadre

¹⁷³ Voir p 58 : http://www.bcl.lu/en/publications/bulletins_bcl/Bulletin_BCL_2013_4/197409_BCL_BULLETIN_04_2013_web.pdf.

L'accès des PME au financement externe au Luxembourg s'est détérioré davantage par rapport à 2009 mais cette détérioration s'est atténuée. Les banques au Luxembourg ont confirmé avoir légèrement durci les critères appliqués aux crédits octroyés aux PME en 2013 : demandes de garanties (+24%) et autres exigences regroupant les clauses de contrats, demande d'informations, procédures et le délai d'attribution des prêts (+13%).

¹⁷⁴ D'après la dernière Bank lending survey (BCL – BCE) il n'y aurait pas eu de restriction de crédit, l'accès aurait même été facilité par rapport au trimestre précédent mais elle fait état d'une diminution de la demande de crédits adressée par les entreprises, principalement attribuable à une diminution de l'investissement en capital fixe et à une augmentation du recours aux financements internes des entreprises.

¹⁷⁵ Voir : Ministère de l'Education nationale et Ministère de l'Economie, 7 novembre 2016, Dossier de presse « Promotion de l'entrepreneuriat à l'enseignement secondaire ». Lien : <http://www.men.public.lu/catalogue-publications/themes-transversaux/dossiers-presse/2016-2017/161107-entrepreneuriat.pdf>.

¹⁷⁶ Voir : IDEA, (juillet 2015), Idée du mois n°9 : « La "financial literacy" au Luxembourg ».

¹⁷⁷ Voir : Michel-Edouard RUBEN, (septembre 2016), Document de travail : « Productivité : tellement de désaccords (En fait non, pas tant que cela !) », p 18-19.

¹⁷⁸ Au Luxembourg, il existe depuis 1989 un régime fiscal temporaire pour les certificats d'investissement en capital-risque, permettant à leurs détenteurs de bénéficier d'une bonification d'impôt sur le revenu fixée à 30% de la valeur nominale du certificat, pour encourager des investissements en fonds propres dans des PME développant des technologies nouvelles (investissements a priori plus risqués).

Mais entre 2004 et 2008, 28 contribuables en auraient bénéficié pour un montant total de 437.400 euros, soit une valeur nominale maximale inférieure à 1.500.000 euros (données extraites de la réponse du Ministre des Finances, à la question parlementaire n° 487 du 2 mars 2010). Cette faiblesse s'expliquerait par la lourdeur des conditions d'octroi (critère de nouveauté des fabrications ou technologies ; accord de deux ministères ; demandes introduites avant la réalisation de l'apport en capital ; valeur nominale totale en capital-risque émis suite à une opération de financement pas inférieure à 100.000 euros ; etc.).

¹⁷⁹ Un statut de Professionnel du Secteur Financier allégé a été cité en exemple par EY.

adapté et allégé » à des activités diverses (tantôt d'hébergement de projets de financement – s'éloignant du conseil, de la réception et de la transmission d'ordres - tantôt du service d'investissement¹⁸⁰).

- **Risques et opportunités des plateformes de crowdfunding**

Risques	Opportunités
Manque de savoir-faire (gestion et business)	<p>Complément au financement traditionnel et au capital d'amorçage</p> <p>Levée de fonds plus rapide</p> <p>Innovation financière et entrepreneuriale</p> <p>« Proof of concept » via une campagne réussie pour accéder à des sources de financement traditionnelles (banques, établissements de crédit, business angels, capital-risque etc.)</p> <p>Activation de l'épargne et diversification du patrimoine (prêts et parts)</p>
Manque de qualification des investisseurs pour juger du risque du projet	
Risque plus important pour l'investisseur	
Manque de protection de l'investisseur contre la fraude en l'absence de cadre réglementaire et manque de transparence et de fiabilité des informations communiquées par la plateforme et le porteur de projet (blanchiment d'argent, financement du terrorisme) ¹⁸¹	
Risque de réputation pour la place financière	
Concurrence du secteur financier traditionnel	

Laurent Capolaghi et Olivier Coeklbergs Private Equity EY Luxembourg, (février 2014), « Le crowdfunding, une source de financement alternative crédible pour nos PME - Quel rôle doit jouer le Luxembourg dans ce contexte ? ». Lien : http://www.ey.com/lu/en/newsroom/pr-activities/articles/article_201402_le-crowdfunding-une-source-de-financement-alternative-credibile-pour-nos-pme.

¹⁸⁰ Voir : Martina Huppertz, (2015) « Le financement participatif : l'état du droit luxembourgeois », Revue générale du droit online, numéro 19677. Lien : <http://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2015/02/19/le-financement-participatif-letat-du-droit-luxembourgeois/>.

Voir : Laurent Capolaghi et Olivier Coeklbergs Private Equity EY Luxembourg, (février 2014), « Le crowdfunding, une source de financement alternative crédible pour nos PME - Quel rôle doit jouer le Luxembourg dans ce contexte ? ».

¹⁸¹ Ibid.

- Et ailleurs ?

Pays	Pratique
Portugal	Lancement en mars 2016 d'une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat incluant la création d'un réseau national de Fab Labs et promouvant de nouvelles formes de crowdfunding
Belgique	<p><u>Côté offre :</u></p> <p>Pour les titres : réductions fiscales (tax shelter) sur l'impôt des personnes physiques (30% dans une start-up PME belge¹⁸² et 45% dans une startup microsociété belge)</p> <p>Pour les prêts: exonération de précompte mobilier sur les intérêts des emprunts à concurrence de la première tranche de 15.000 € (durée minimale de 4 ans et prêts accordés à des start-ups)</p> <p><u>Côté demande :</u></p> <p>Pas de soumission à l'obligation de prospectus en deca de 100.000 euros de fonds à récolter et exemption jusqu'à 300.000 euros si un maximum de 1.000 euros par investisseur a été récolté</p>
Finlande	Crowdfunding Act couvrant le volet de la protection des investisseurs en cours de rédaction
Espagne	Limitation du crowdfunding et du crowlending à 2 millions d'euros par projet et 3000 euros par investisseur (10 000 euros au total par an) lorsque les investisseurs sont non-accrédités et à 5 millions d'euros par projet lorsque les investisseurs sont accrédités.
Italie (2013)	Régulation de l'equity based crowdfunding par la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB, régulateur italien) avec un environnement simplifié et sûr encourageant la croissance de PME innovantes ¹⁸³ qui peuvent lever jusqu'à 5.000.000 euros via une plateforme italienne auprès d'investisseurs professionnels comme particuliers.
France (2014)	<p>Création de deux statuts optionnels nécessitant l'enregistrement auprès de l'ORIAS qui clarifient et simplifient les règles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Intermédiaire en Financement Participatif » : réception-transmission d'ordres (RTO) pour compte de tiers (cible : grand public), montant maximal d'1.000.000 euros par projet présenté et de 1000 euros par personne par projet - « Conseiller en Investissement Participatif » : conseil sur des titres financiers (cible plus connaisseuse), montant max. d'1.000.000 euros par projet présenté et par personne par projet <p>Les plateformes qui perçoivent des fonds pour des tiers doivent cependant avoir le statut de Prestataire de Service de Paiement.</p> <p>Des labels peuvent être apposés sur le site de crowdfunding.</p>
Grande-Bretagne (2014)	Régulation du crowdfunding par la Financial Conduct Authority (FCA) sous un régime commun aux plateformes de prêts et d'investissement: réception-transmission d'ordres

¹⁸² Start-up s'entend comme une entreprise de moins de quatre ans.

¹⁸³ Elles sont définies dans le décret de loi N°3/2015 comme des entreprises comptant moins de 250 employés avec 50 million d'euros de CA annuel, et remplissant l'un de ces trois critères (i) 3% des ventes ou coûts (le plus important) est imputable à des activités de R&D ; (ii) 1/3 des employés a un master ou 1/5 a ou est en doctorat ; (iii) l'entreprise détient un brevet qui relève de son cœur de métier.

(RTO) pour compte de tiers, montant maximal par projet 5.000.000 euros et limite d'investissement par personne et par projet fixée à 10% du revenu net disponible pour un investisseur non professionnel

Synthèse des recommandations

Economie du partage : anticiper pour en profiter au mieux ?

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES (p 50 à 54)

- S'accorder sur une « définition » des contours de l'économie du partage – à distinguer de l'économie circulaire ou sociale et solidaire
- Clarifier la position politique et le mode de régulation approprié aux évolutions possibles pour adapter le cadre réglementaire au besoin (« shared regulation »)
- Mieux informer et accompagner les contribuables qui « prosumement » en leur rappelant les règles en vigueur (impôt sur le revenu, voire droit d'établissement, TVA, cotisations sociales)
- Renforcer la connaissance de ces pratiques au sein des administrations fiscales (« task force » dédiée)
- Négocier avec les plateformes luxembourgeoises comme étrangères qu'elles transmettent des données anonymisées d'utilisation au STATEC (afin de cerner la diffusion du phénomène et surtout son évolution) et qu'elles coopèrent plus intensivement avec les administrations fiscales à l'avenir.

RECOMMANDATIONS SECTORIELLES (p 55 à 79)

Services rémunérés

- Dresser un état des lieux sectoriel avec les fédérations professionnelles, la House of Entrepreneurship, les Ministères concernés, l'ACD, l'AED, l'IGSS, l'ADEM et les gestionnaires de plateformes étrangers comme luxembourgeois pour envisager les évolutions souhaitables (seuils au regard du droit d'établissement, TVA, cotisations sociales, règles sectorielles)
- Etudier l'opportunité de recours aux services à haute valeur ajoutée dans le cadre d'une croissance plus qualitative
- Pour les particuliers (actifs ou chômeurs): étudier les synergies possibles entre le Job board de l'ADEM, les plateformes de services rémunérés, la HoE et la HoT
- Pour les professionnels (B2C, B2B): développer les agrégateurs d'offre pour les entreprises existantes (opportunité d'extension de la clientèle, garantie de transparence pour le consommateur mais aussi relai de régularisation du « travail au noir »)

Hébergement

- Observer concomitamment l'évolution de l'offre en hébergements de courte durée sur les plateformes, l'évolution des indicateurs de la performance hôtelière et du marché de l'immobilier locatif courte et moyenne durée
- Négocier avec les plateformes d'hébergement le prélèvement de la taxe de séjour qui permettrait d'avoir un aperçu de la demande, d'établir un contact et d'associer le niveau municipal à la régulation
- Clarifier les règles applicables aux particuliers qui proposent un bien (durée, fréquence, niveau de revenus, catégorie de revenus, seuils de professionnalisation, obligation de déclaration à la commune etc.)
- Développer cette technologie comme outil de cohésion (personnes seules isolées) et de lutte contre la sous-occupation

Transport

- Cartographier l'offre existante et cerner les pratiques (réticences) avant de multiplier l'offre de plateformes
- Assortir les discours incitant au covoiturage et à l'autopartage de mesures concrètes et complètes (infrastructures routières et fiscalité) - à même d'influer sur les « habitudes »

Finance participative

- Intégrer un module « montage de projet et crowdfunding » aux « entrepreneurial schools » afin de contribuer au développement de la culture du risque, de l'esprit d'entreprise et de la financial literacy
- Réétudier la possibilité d'un « crowdfunding act » au regard des évolutions réglementaires dans d'autres pays européens et surveiller les opportunités liées au Brexit pour attirer des plateformes de crowdfunding basées sur de l'investissement (prêt, equity)

Conclusion

Si les plateformes de partage ne sont pas absentes du paysage numérique luxembourgeois, elles avancent encore à tâtons.

Pour relativiser, il convient à ce stade ultime de rappeler que l'« urgence » économique et sociale a contribué au développement des échanges, en particulier sur les plateformes commerciales de pair-à-pair. De plus, les multiples interrogations légales autour de ces modèles semblent avoir sonné la fin de la période de grâce et nourri de nombreux fantasmes. Le Luxembourg n'a pas eu à en essayer les plâtres mais cela ne le préserve en rien d'une discussion sérieuse sur la perception concrète des enjeux liés à leur essor, même anecdotique pour l'heure. Si surréglementer est dangereux pour l'innovation, sous-réglementer l'est tout autant pour l'équité. Pour être économiquement viables et socialement acceptables, les nouveaux modèles ne pourront se passer de régulation(s) dont le choix doit être coordonné. Il est donc nécessaire de faire naître un « esprit de la loi » duquel découlera une doctrine fiscale et sociale déclinée, en temps voulu, secteur par secteur.

Mais, *in fine*, nous sommes tous juges et parties, en tant que consommateur, travailleur, producteur, décideur, citoyen ou tout cela à la fois. Libre d'en user, ou non. Une offre existe, même imparfaite, mais qu'en est-il de la demande ? L'une des principales barrières à l'essor des usages (ou garde-fou, c'est selon), reste « l'habitude ». Contre cela, les autorités peuvent guider, pas décréter.

Pourtant, que ce soit par besoin ou par envie, par passion ou par intérêt(s), certaines pratiques de partage via des plateformes avec ou sans but lucratif, impliquant des relations de pair-à-pair, business-to-consumer (B2C), voire business-to-business (B2B) ou government-to-government (G2G), sont susceptibles de répondre à de nombreux défis auxquels le pays doit ou devra faire face.

Pêle-mêle : utilisation optimisée de l'espace (bureaux, parkings, logements); **mobilité**; **éducation** (financial literacy et esprit d'entreprise), **formation** (Massive Open Online Courses (MOOC)) et **recrutement** dans des secteurs à haute valeur ajoutée ; **cohésion sociale** (vieillesse de la population, démocratisation (digital engagement tools), socialisation (time banking), coopératives contrôlées par les utilisateurs (consommateurs ou travailleurs) voire sans aucun intermédiaire (via technologie blockchain donc absence de commission à verser aux gestionnaires de plateformes); **énergie** (exemple de la plateforme énergétique intelligente (TIR)); **digitalisation de l'administration** (développement encore balbutiant à l'échelle mondiale de plateformes G2G qui permettent coopération et économies d'échelles entre différents niveaux de gouvernance¹⁸⁴).

Ainsi, entre l'attentisme de l'autruche et la défense bornée des acquis, des alternatives sont possibles pour permettre à la fois de maîtriser des risques, même lointains, et de provoquer la « chance »...

¹⁸⁴ Voir : <https://www.munirent.co/>

Annexe 1. Sources des données de cadrage pays de la partie conjoncture

	Pays-zones	Sources
Part du PIB mondial et croissance	Tous	Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=indicateurs-du-d%C3%A9veloppement-dans-le-monde
PIB/hab (\$, PPA constants 2011)	Tous	Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=indicateurs-du-d%C3%A9veloppement-dans-le-monde
Population totale	Tous	Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=indicateurs-du-d%C3%A9veloppement-dans-le-monde
Emploi total	Etats-Unis, Japon, Chine et Russie	Observatoire International du Travail (OIT), Base de données sur les statistiques du travail, http://www.ilo.org/global/statistics-and-databases/lang--fr/index.htm
	Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique et France	Eurostat, Enquête forces de travail (emploi résident), http://ec.europa.eu/eurostat/web/labour-market/statistics-illustrated
	Luxembourg	Statec, emploi intérieur total, http://www.statistiques.public.lu/stat/ReportFolders/ReportFolder.aspx?IF_Language=fr&MainTheme=2&FldrName=3&RFPPath=92
Taux de chômage	Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique, France, Luxembourg	Eurostat, Enquête forces de travail, http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?wai=true&dataset=une_rt_a
	Chine, Russie	Fonds Monétaire International (FMI), définition harmonisée de l'OIT, www.data.imf.org
Endettement public (% PIB)	Etats-Unis, Japon, Chine et Russie	Fonds Monétaire International (FMI), General government gross debt, www.data.imf.org
	Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique, France, Luxembourg	Eurostat, Dette brute consolidée du gouvernement, http://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=gov_10dd_edpt1&lang=fr et Commission Européenne, European Economic Forecast Winter 2017, https://ec.europa.eu/info/publications/economy-finance/european-economic-forecast-winter-2017_en
Balance courante (% du PIB)	Tous	Banque mondiale, Indicateurs de développement dans le monde, http://databank.banquemondiale.org/data/reports.aspx?source=indicateurs-du-d%C3%A9veloppement-dans-le-monde
Croissance du PIB 2016 (estimation) et prévisions 2017	Etats-Unis, Japon, Chine, Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique, France	Commission Européenne, European Economic Forecast Winter 2017, https://ec.europa.eu/info/publications/economy-finance/european-economic-forecast-winter-2017_en
	Luxembourg	STATEC, Conjoncture flash, février 2017, http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/conjoncture-flash/2017/02-17-conjflash/index.html
	Russie	Fonds Monétaire International (FMI), World economic outlook update 1/2017, http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2017/update/01/index.htm
Inflation 2016 et prévision 2017	Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique, France	Commission Européenne, European Economic Forecast Winter 2017, https://ec.europa.eu/info/publications/economy-finance/european-economic-forecast-winter-2017_en
	Luxembourg	STATEC, Conjoncture flash, février 2017, http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/conjoncture-flash/2017/02-17-conjflash/index.html
Solde budgétaire 2016, prévisions 2017 et 2018	Royaume-Uni, Zone euro, Allemagne, Belgique, France, Luxembourg	Commission Européenne, European Economic Forecast Winter 2017, https://ec.europa.eu/info/publications/economy-finance/european-economic-forecast-winter-2017_en



©2017, Fondation IDEA a.s.b.l.

www.fondation-idea.lu | info@fondation-idea.lu



<https://twitter.com/FondationIDEA>



<https://www.facebook.com/FondationIDEA/>



<https://www.linkedin.com/in/fondation-idea-26436793/>